



RAPPORT TECHNIQUE

Ethiowar, village mythique Bédik - Crédit photo: Papa Faye

# ETUDE DE CONTEXTE SUR LES DYNAMIQUES SOCIO-POLITIQUES ET DE DIAGNOSTIC DES BESOINS PRIORITAIRES D'INVESTISSEMENTS DANS L'EST SENEGALAIS

---

Rapport Final

---

6 juin 2022

*Papa Faye, Aurore Mansion, Christophe Mestre*

REGION DE KEDOUGOU, SENEGAL



## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>LISTE DES SIGLES</b>	<b>5</b>
<b>RESUME EXECUTIF</b>	<b>6</b>
<b>1. INTRODUCTION : CADRAGE, METHODOLOGIE ET DEROULE DE L'ETUDE</b>	<b>10</b>
<b>1.1 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE</b>	<b>10</b>
<b>1.2 METHODOLOGIE DETAILLEE</b>	<b>12</b>
1.2.1 Un processus favorisant la co-construction avec différents types de savoirs	12
1.2.2 Une approche holistique et processuelle de la cohésion sociale	12
1.2.3 Une revue pour faire l'état des connaissances disponibles	13
1.2.4 Un atelier pour affiner les premiers éléments de diagnostic	14
1.2.5 Des études de cas pour creuser des sujets d'intérêts pour la cohésion sociale	14
1.2.6 Un atelier de préconisation avec les acteurs du territoire	15
<b>1.3 PILOTAGE, LIVRABLES ET LIMITES</b>	<b>16</b>
1.3.1 Une étude co-construite avec et pour l'AFD	16
1.3.2 Les livrables	16
1.3.3 Les limites	17
<b>2. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC</b>	<b>17</b>
<b>2.1 DONNEES DE BASE SUR LA REGION DE KEDOUGOU</b>	<b>17</b>
<b>2.2 DES FACTEURS DE VULNERABILITE</b>	<b>20</b>
2.2.1 Un territoire enclavé, longtemps marginalisé, et relevant des périphéries nationales qui enregistre un retard structurel	20
2.2.2 Des niveaux d'accès aux infrastructures, équipements et services de base parmi les plus bas du pays	22
2.2.3 Un rattrapage qui se fait essentiellement au profit des centres urbains et de la sécurisation des intérêts de l'Etat	25
2.2.4 Une économie de l'or aux importantes externalités négatives	27
Des formes variées d'exploitation et de pratiques que l'Etat peine à réguler	27
Une économie locale tournée vers les besoins des exploitations	28
Un vivre-ensemble fragilisé par les changements et mutations à l'œuvre	31
D'importants impacts négatifs sur l'environnement et la santé publique	32
2.2.5 La montée des frustrations et contestations au sein des jeunesses	33
2.2.6 Des vulnérabilités spécifiques liées au genre qui prennent différentes formes	35
2.2.7 Des minorités jadis persécutées, aujourd'hui menacées d'assimilation	36
Des persécutions basées autrefois sur la foi	36
Des persécutions au nom de la conservation des espèces	36

<b>Des mutations contemporaines qui favorisent la mise en place de stratégies de défense basées sur des logique d'appartenance ethniques</b>	<b>37</b>
<b>Une discrimination diffuse des minorités par les pouvoirs publics</b>	<b>37</b>
2.2.8    Conflits autour de l'usage de l'espace et de l'accès aux ressources naturelles	37
<b>Conflits agriculteurs <i>versus</i> éleveurs</b>	<b>38</b>
<b>Logique de conservation de la nature <i>versus</i> chasse rituelle</b>	<b>38</b>
<b>Logique de protection <i>versus</i> déboisement pour l'exploitation de l'or</b>	<b>39</b>
<b>Conflits entre orpailleurs et forces de l'ordre</b>	<b>39</b>
2.2.9    Une gouvernance locale peu concertée et limitée	40
2.2.10   Des risques face à la proximité de la menace extrémiste et des conditions propices à sa pénétration	41
<b>3.1    DES FACTEURS DE RESILIENCE</b>	<b>43</b>
3.1.1    Une population majoritairement jeune et une offre de formation adaptée aux potentialités territoriales	43
3.1.2    Un territoire très riche en ressources minérales	45
3.1.3    Des conditions climatiques favorable au développement agricole	45
3.1.4    Un « hot spot » de la biodiversité au Sénégal	45
3.1.5    Un paysage mélancolique, favorable à la promotion touristique	46
3.1.6    Un développement des terroirs soutenu par l'industrie minière	47
3.1.7    Un bon état du vivre ensemble entre les différentes communautés ethniques	48
<b>3.    ORIENTATIONS POUR ALIMENTER LA PRIORISATION DES SECTEURS ET DE LA LOGIQUE D'INTERVENTION</b>	<b>49</b>
<b>3.1    CADRE DE CONTRAINTES ET ENJEUX POUR LA PRIORISATION</b>	<b>49</b>
<b>3.2    ENJEUX D'ACTION DANS LES TERRITOIRES MINIERS</b>	<b>50</b>
3.2.1    Favoriser des actions qui atténuent les externalités négatives de l'exploitation de l'or	50
<b>Atténuer les externalités négatives de l'exploitation artisanale de l'or sur le plan environnemental comme social passe par :</b>	<b>50</b>
3.2.2    Favoriser le réinvestissement des revenus de l'orpaillage artisanal	50
3.2.3    Favoriser la création ou le renforcement des cadres de concertation et dialogue entre les acteurs, et le rôle de régulation des activités d'orpaillage des CT	51
<b>3.3    ENJEUX D'ACTION DANS LES TERRITOIRES NON MINIERS</b>	<b>51</b>
3.3.1    Favoriser des appuis qui aident au rattrapage économique, social et institutionnel des terroirs	51
3.3.2    Favoriser le développement des initiatives économiques et culturelles	52
3.3.3    Appuyer la planification concertée des usages de l'espace	52
<b>3.4    ALLIER INGENIERIE TERRITORIALE, MOBILISATION DES FINANCEMENTS PUBLICS ET FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL POUR PRENDRE EN CHARGE LA MULTIPLICITE DES ACTEURS ET DES ATTENTES</b>	<b>52</b>
3.4.1    Un fonds d'appui aux CT	52

3.4.2	Un fonds d'appui aux initiatives économiques	53
3.4.3	Un fonds d'appui à la préservation, protection de l'environnement et à la dépollution	53
<b>ANNEXES</b>		<b>55</b>
<b>ANNEXE N°1 : LES INTERVENTIONS HUMANITAIRES ET DE DEVELOPPEMENT RECENTS, EN COURS OU A VENIR DANS LA REGION DE KEDOUGOU</b>		<b>55</b>
<b>ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE DAKAR</b>		<b>58</b>
<b>ANNEXE 3 : GRILLE DE QUESTIONNEMENTS SPECIFIQUES LIEES AUX PROBLEMATIQUES DE L'ETUDE</b>		<b>59</b>
<b>ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIENS DES ETUDES DE CAS</b>		<b>63</b>
<b>ANNEXE 5 : MATRICE PRODUITE A L'ISSUE DES DEUX ATELIERS</b>		<b>70</b>
<b>ANNEXE 6 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE KEDOUGOU</b>		<b>73</b>
<b>ANNEXE 7 : COURRIER DE REVENDICATION ADRESSE PAR L'ASSOCIATION DES ELEVES ET ETUDIANTS DE KEDOUGOU A L'ATTENTION DES AUTORITES LOCALES ET DES SOCIETES MINIERES</b>		<b>74</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>		<b>75</b>

## LISTE DES SIGLES

AEERK :	Association des élèves et étudiants de la région de Kédougou
AFD :	Agence française de développement
ANPEJ :	Agence nationale pour l'emploi des jeunes
ANSD :	Agence nationale de la statistique et de la démographie
AME :	Association des minorités ethniques du Sénégal oriental
APAC :	Aires du Patrimoine Autochtones Communautaires
AQMI :	Al-Qaida au Maghreb islamique
ARD :	Agence régionale de développement
CAOSP :	Centre académique de l'orientation scolaire et professionnelle
CDK :	Conseil départemental de Kédougou
CIEDEL :	Centre international d'Études pour le Développement local
CRJ :	Conseil régional de la Jeunesse
CVA :	Civic Voice and Action
DAMCAM :	Daande Am-Cellal-Am »
DER :	Délégation à l'entreprenariat rapide des jeunes et des femmes
EIGH :	Etat Islamique dans la Grand Sahara
EMAPE :	Exploitation minière artisanale à petite échelle
EMOR :	Enquête monographique sur l'orpaillage au Sénégal
FDS :	Forces de Défense et de Sécurité
3FPT :	Fonds de financement de la formation professionnelle et technique
GIZ :	Coopération allemande de coopération internationale (en français)
GoLD :	Gouvernance Locale pour le Développement
GRET :	Groupe de Recherche et d'Echange technologique
GSIM :	Groupe de Soutien à l'Islam et aux musulmans
ISEP :	Institut supérieur des études paramédicales
KEOH :	association Kédougou Encadrement Orientation et développement Humain
NINEA :	Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations
OMVS :	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
OMS :	Organisation mondiale de la santé
ONG :	Organisation Non-Gouvernementale
OSC :	Organisation de la Société Civile
PMC :	Petowal Mining Company
PNNK :	Parc National de Niolo Koba
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
POAS :	Plans d'occupation et d'affectation des sols
PUDC :	Programme d'urgence de développement communautaire
PUMA :	Programme d'urgence de modernisation des axes et territoires frontaliers
PROMOVILLES :	Programme de Modernisation des villes
RCCM :	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
RGPHAE :	Recensement général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et Elevage
EERH :	Enquêtes sur l'Emploi, la Rémunération, et les Heures de travail
EHCVM :	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
RGE :	Recensement Général des Entreprises
RNC :	Réserves Naturelles Communautaires
RSE :	Responsabilité sociale des Entreprises
SGO :	Sabodala Gold Operation
SES :	Situation économique et sociale
SODAGRI :	Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

## RESUME EXECUTIF

Cette étude de contexte de la région de Kédougou a été commanditée par l'Agence française de développement (AFD) qui y prévoit d'engager en 2022 la programmation de nouveaux investissements, pour un montant en subvention de sept (07) millions d'euros (montant susceptible d'augmenter). En effet, la France a redéployé sa stratégie d'aide au Sahel afin de mieux prendre en compte davantage les territoires vulnérables et moins desservis par l'Etat et ses partenaires au développement. Replacée dans la situation transfrontalière et le contexte sécuritaire du Mali voisin, cette stratégie s'inscrit dans une logique de prévention des conflits et de consolidation de la cohésion sociale dans une région perçue aujourd'hui comme vulnérable face à l'expansion des groupes extrémistes religieux au Grand Sahel.

Le processus de travail qui a été proposé par le groupement visait à la fois à valoriser les connaissances et expériences disponibles ; favoriser la co-construction du diagnostic de situation des zones étudiées, et la formulation des préconisations en s'appuyant sur des experts reconnus et les savoir citoyens ; permettre une approche globale et systémique de la problématique étudiée à partir des connaissances acquises sur les conflits locaux et la cohésion sociale dans des contextes proches ; mutualiser les ressources (connaissances, expériences, réflexions, programmes) au bénéfice d'une stratégie concertée d'intervention sur la zone. Il s'est organisé en trois grandes étapes : une phase de cadrage ayant donné lieu à l'organisation d'un atelier avec un panel d'experts, spécialistes et opérateurs travaillant sur la région de Kédougou ; une phase d'enquête et d'études de cas pour documenter plus spécifiquement des sujets d'intérêt ; une phase de co-construction des analyses et des enjeux d'intervention construite à partir d'un atelier organisé avec un panel d'acteurs issus des territoires. Ces différentes étapes ont été animées par les trois experts principaux du groupement (Papa Faye, Aurore Mansion et Christophe Mestre), chargés dans ce cadre de faire la synthèse des données disponibles, de faciliter les discussions lors des ateliers et les comités de pilotage, et de mettre en cohérence les conclusions des échanges.

La région de Kédougou était une région agricole dont le peuplement s'est structuré dans la période coloniale par les migrations pour la culture du coton. L'importante réserve en terres agricoles, conjuguée à la faible densité de la population, de vastes étendues de forêts et savanes, et d'importantes ressources hydriques, ont donné une vocation agricole à la région. Elle a progressivement pris une vocation touristique à la faveur de son relief accidenté, zone d'habitation des ethnies minoritaires du Sénégal, qui sont réputées par leur dynamisme artisanal et leur attachement au lègue culturel et linguistique de leurs ancêtres, incarné par les nombreuses cérémonies de sorties de masques et de danses. Cette opportunité touristique a été instituée par l'inscription au patrimoine culturel de l'UNESCO en 2012 et la création d'une association des minorités ethniques du Sénégal oriental en 2010.

Cependant, la région de Kédougou est longtemps restée isolée de par son enclavement et son éloignement du littoral sénégalais où se sont pendant concentrées les investissements de l'Etat. Par conséquent, l'accès au service public (santé, éducation, ...) de la région est faible à l'image de la dernière génération de régions administratives telles que Matam et Kédougou. L'insuffisance ou l'absence de qualité du service public est encore plus marquée dans les zones frontalières, obligeant certaines localités proches des frontières à se tourner vers le Mali et la Guinée. Sa marginalisation de l'action publique a développé dans la conscience collective une mauvaise perception de Kédougou, ce qui contribue à impacter négativement la qualité du service public. Un important effort de rattrapage est aujourd'hui conduit par l'Etat (PUDC, PUMA, CMU et BSF). au nom de l'équité territoriale et à mesure que les risques et menaces sécuritaires des pays voisins montent en intensité.

En dépit d'un important potentiel agricole , d'un réseau hydrographique avec la présence du fleuve Gambie et de la Falémé, et d'opportunités écotouristiques avec l'existence de la plus



grande Zone d'intérêt cynégétique (Zic, la Falémé) et du plus grand parc national du Sénégal (le Niokolo Koba), la région de Kédougou est devenue une région minière dominée par l'exploitation de l'or aux importance externalités négatives pour l'environnement, la santé des Hommes et des animaux et la cohésion sociale. La dépendance de son économie à ces exploitations rend difficile le développement agricole et touristique, et le développement de nouveaux métiers tels que ceux du domaine digital, aussi plombé dans plusieurs localités de la région par le défaut de connectivité au téléphone et à internet. Il est par ailleurs sources de tensions et de frustrations à mesure que les espaces dédiés à l'agricole se réduisent et que les conflits pour l'accès aux ressources se développent.

Les ressources minières, la végétation et le relief assez accidenté, qui ont longtemps constitué des atouts pour le territoire, augmentent aujourd'hui les risques d'infiltration des groupes armés relevant de l'extrémisme violent en provenance du Mali. Dans le Sahel et au Nigéria, les activités minières ont constitué des facteurs favorisant la pénétration une attraction pour les groupes djihadistes parce qu'elles offrent une source de financement de la terreur, de la matière première pour la fabrication d'explosifs, et généralement la malédiction des ressources naturelles en Afrique fait que souvent les terroirs miniers sont en marge de l'action publique. L'attaque contre un convoi de camionneurs de sénégalais en septembre 2021, non loin de la frontière avec le Sénégal, pendant laquelle des militaires maliens ont perdu la vie, est une sérieuse alerte aussi bien pour le Mali que le Sénégal. D'important efforts ont été consentis par l'Etat du Sénégal dans le renforcement de la sécurité à par la création de nouveaux postes militaires, de contrôles de la police des frontières et tout récemment de l'ouverture de nouvelles brigades de gendarmerie de proximité, notamment à Fongolimbi et Khossanto au la semaine dernière.

L'ampleur du contraste entre la richesse la richesse naturelle de la région et la pauvreté profonde de ses populations et le chômage des jeunes a engendré des frustrations inquiétantes des populations, notamment des jeunes. Le déficit de prise en charge de ces frustrations par les autorités étatiques, les collectivités territoriales et les entreprises minières contribuent à exacerber un sentiment de défiance des jeunes à l'autorité publique, marquée par des confrontations parfois ouvertes (exemple entre jeunes et l'Inspection régionale du travail), des menaces (mémoire des associations de jeunes et étudiants au gouverneur), mais aussi des soupçons de connivence entre les autorités publiques et sociétés minières voire des accusations ouvertes de corruption en direction de ces autorités. Récemment, l'accès à l'usine d'exploitation de la société minière d'Afrigold a été bloqué par les populations du village de Kolia Kolia, le 9 mai dernier. Les frustrations à l'origine de cette attaque étaient composées entre autres de la réhabilitation du pont reliant Kolia et Franding, l'achèvement des travaux de la case de santé de 3 pièces, entamée en 2017, la réalisation d'un foyer des jeunes et l'amélioration des conditions de travail des employés, entre autres. Ils faisaient suite à la marche réprimandée par les forces de l'ordre à Mako durant la nuit du 5 au 6 mai, où les populations protestaient contre la promesse non tenue de l'Etat d'électrifier la localité dans le cadre du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC).

L'Etat comme les collectivités territoriales peinent à répondre aux nombreuses frustrations accumulées par les populations au fil du temps. Les collectivités territoriales de la région de Kédougou, à l'image d'ailleurs de la plupart de ces structures au Sénégal, souffrent d'un manque de moyens financiers et de capacités techniques à prendre en charge la demande sociale. Elles sont aussi prises à partie par les jeunes au sujet des accusations de corruption et des actes de violence (la maison du maire de Mako a été caillassée durant la marche du 5 mai 2021<sup>1</sup>). Dans les terroirs se passe l'exploitation industrielle de l'or, les sociétés minières contribuent à appuyer le développement local à partir de conventions d'investissement, mais les niveaux de financement sont jugés dérisoires par les populations et certains maires comparés aux chiffres d'affaires de

<sup>1</sup> <https://sunugox.info/terr/affrontements-a-mako-3-blesses-la-maison-du-maire-saccagee-et-plusieurs-degats/>

ces sociétés minières. Il y a également un manque de transparence et de communication avec les populations locales, notamment les jeunes au sujet de ces conventions et des choix d'investissement qui sont faits. La responsabilité sociale des entreprises (RSE) qui pourrait renforcer la contribution de l'industrie minière au développement local, repose sur le « mécénat » et ainsi souffre d'une absence d'encadrement légal. Rappelons au sujet du fonctionnement des collectivités territoriales que l'Etat du Sénégal est en train les accompagner dans la réalisation d'infrastructures structurantes avec le programme d'appui aux communes et agglomérations du Sénégal (PACASEN), dont l'action reste cependant trop focalisée sur les grandes agglomérations.

Si la situation de Kédougou est proche de celle de Matam par exemple, on relève plutôt un contraste trop marqué entre la richesse du sous-sol, le potentiel agricole et touristique de la région avec la pauvreté ambiante. Le niveau de frustration et les formes dans lesquelles les frustrations sont exprimées sont en ce sens singulière à la région de Kédougou comparée aux autres régions « minières » du Sénégal comme Thiès et Matam. Cette singularité mériterait d'être davantage documentée.

A l'issue de l'étude de contexte, les experts ont identifié des enjeux d'actions, désagrégés en fonction des activités et usages structurants des terroirs constitutifs de la région de Kédougou, à savoir : « territoires miniers » versus « territoires non miniers ». Cette priorisation territoriale s'est avérée nécessaire au regard des limites de l'enveloppe et de l'ampleur des besoins en investissements.

#### Enjeux d'action dans les territoires miniers

- **Favoriser des actions qui atténuent les externalités négatives** de l'exploitation de l'or : produire des connaissances sur les effets de l'utilisation des produits interdits et le dragage des cours d'eau, les effets sociaux, etc.), structurer l'appui à l'organisation des orpailleurs, Prévenir la diminution des externalités négatives de l'exploitation artisanale de l'or sur le plan environnemental et social ;
- **Favoriser le réinvestissement des revenus** de l'orpaillage artisanal (appui à la mise en place d'une agence régionale ou d'agences municipales pour renforcer les revenus productifs et les revenus domestiques ;
- **Favoriser la création ou le renforcement des cadres de concertation et dialogue** entre les acteurs, et le rôle de régulation des activités d'orpaillage des CT.

#### Enjeux d'action dans les territoires non miniers

- **Favoriser des appuis pour un rattrapage économique, social et institutionnel des terroirs**, à partir d'appuis budgétaires dégressifs au fonctionnement des collectivités et des organisations de la société civile, des investissements de rattrapage dans l'accès aux services publics locaux, des appuis à des dispositifs de formation-action, des appuis à la mise en place et/ou fonctionnement de dispositif de gouvernance partagée
- **Favoriser le développement des initiatives économiques et culturelles**, à partir de la valorisation touristique des patrimoines culturels et environnementaux, du potentiel productif agricole halieutique et d'élevage
- **Appuyer la planification concertée des usages de l'espace**, à partir d'appui à la mise en place et au développement de dispositifs de gouvernance partagée de l'espace (type POAS)

#### Allier ingénierie territoriale, mobilisation des financements publics et fonds de développement local pour prendre en charge la multiplicité des acteurs et des attentes

La prise en compte de la diversité du territoire et de la multiplicité des acteurs de ceux-ci demandent la mobilisation d'une importante ingénierie territoriale propre au territoire et des fonds assez souples mais totalement transparents, pour contribuer au renforcement de la



gouvernance locale et donc à la cohésion sociale. Plusieurs « guichets » pourraient ainsi être distingués.

- **Un fonds d'appui aux CT pour appuyer** le développement des services, des investissements, la formation ou des espaces de concertation, au niveau communal, intercommunal ou régional.
- **Un fonds d'appui aux initiatives économiques pour** appuyer les acteurs économiques sous forme de dotation ou de prêts, d'appui conseil, de formation et appuyer la concertation entre acteurs économiques, services techniques déconcentrés de l'Etat et collectivités territoriales.
- **Un fonds d'appui à la préservation, protection de l'environnement et à la dépollution pour** financer des actions de décontamination du milieu naturel, de réhabilitation des sites miniers, mais aussi de protection et valorisation du milieu naturel **dans zones minières**, et des actions de gestion et valorisation des ressources naturelles dans les zones non minières

# 1. INTRODUCTION : CADRAGE, METHODOLOGIE ET DEROULE DE L'ETUDE

## 1.1 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE<sup>2</sup>

L'Agence française de développement prévoit d'engager en 2022 la programmation de nouveaux investissements dans l'Est du Sénégal (Région de Kédougou), pour un montant en subvention de sept (07) millions d'euros. L'Etat sénégalais intervient déjà partiellement sur ces zones avec ses partenaires au développement, dont l'Agence française de développement (AFD).

Partenaire historique du Sénégal en matière de coopération au développement, l'AFD est actuellement engagée sur quelques projets dont le plus important est le Projet Tiers Sud pour un montant de 47 millions d'euros, dont 27 apportés par l'AFD, le reste étant financé par l'Union Européenne. Dans la région ciblée par l'étude, ce projet n'intervient que dans le département de Kédougou où il appuie le renforcement de l'activité rizicole, l'aménagement de pistes de production, la maîtrise d'ouvrage et des activités soutenant la sécurité alimentaire. L'AFD appuie par ailleurs l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) à conduire une étude sur l'orpaillage et ses effets sanitaires et environnementaux sur les eaux de surface de la Falémé, en vue de la mise en œuvre d'un projet d'aménagement de la Falémé.

Plusieurs autres interventions de la société civile dans la région Kédougou sont aussi soutenues par l'AFD à travers son dispositif OSC. C'est le cas, par exemple du projet d'OXFAM France, financé en 2017 pour une durée de trois (03) ans, intitulé « A Egalité ! Vers un contrôle citoyen des industries extractives et des finances publiques en Afrique de l'Ouest pour d'avantage de transparence et d'équité dans la gestion et la redistribution des ressources (Sénégal) ». Il avait pour objectif de bâtir une citoyenneté active capable d'influencer la gouvernance des ressources minérales et la gestion des finances publiques aux niveaux local, national et régional, en exigeant de la part des décideurs politiques de la transparence et la reddition de compte dans la gestion des revenus des industries extractives. Le dispositif OSC a par ailleurs financé SOS Sahel dans le cadre d'un projet intitulé : « Djigui Niokolo - des emplois environnementaux pour les jeunes et les femmes » qui avait pour principal objectif de permettre aux populations de vivre de leurs terres. Le projet était mis en œuvre dans les neuf communes limitrophes (soit 45 villages) du parc national de Niokolo Koba et comportait un volet social focalisé 1/ sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations les plus vulnérables, et 2/sur la santé nutritionnelle et l'hygiène alimentaire des femmes enceintes et allaitantes, et des enfants de moins de cinq ans.

L'AFD a également soutenu le Programme d'accès au service d'électricité en zone rurale à travers une subvention de 8 millions d'euros destinée au financement d'une concession d'électrification couvrant les départements de Kaffrine, Tambacounda, et Kédougou, pour soutenir l'effort entrepris par le Gouvernement de porter le taux d'électrification rurale de 16% en moyenne - 2,5% dans les départements de Kaffrine Tambacounda Kédougou - à 50% en moyenne.

La France a adopté une stratégie visant à prendre en compte davantage les territoires vulnérables et moins desservis par l'Etat et ses partenaires au développement. Replacée dans la situation transfrontalière et le contexte sécuritaire du Mali voisin, cette stratégie s'inscrit dans une logique de prévention des conflits et de consolidation de la cohésion sociale dans une région perçue aujourd'hui comme vulnérable face à l'expansion des groupes extrémistes religieux au Grand Sahel.

---

<sup>2</sup> Rappel de la compréhension des termes de référence par le groupement.

Plusieurs dynamiques ont plus particulièrement été identifiées comme d'intérêt à mieux comprendre et documenter dans le cadre de l'étude :

- **Les activités d'orpaillage et l'industrie extractive d'or et de marbre**, structurantes pour la région à la fois en termes de peuplement, d'économie, de gouvernance et de conflictualités ;
- **La situation transfrontalière et les migrations régionales** liées à l'exploitation de l'or, aux circuits commerciaux, aux trafics et contrebandes, et à la circulation des personnes pour l'accès à certains services dans les pays voisins (notamment pour ce qui relève de la santé) ;
- **Le peuplement du territoire**, et sa composition multi-ethnique, avec la présence de groupes ethniques dont les paysages culturels (Bassari, Bédik et Peul) sont inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
- **La montée d'un sentiment contestataire au sein des communautés**, et en particulier chez la jeunesse, dénonçant notamment le manque de considération par l'Etat (niveau de service et d'infrastructure de base parmi les plus bas du pays) et la fuite des richesses au profit d'autres acteurs et territoires (compagnies minières, entreprise) ;
- **La présence de parcs et d'espaces protégés d'intérêt pour la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes**, mais aussi l'existence d'un important potentiel hydraulique pour l'agriculture grâce au fleuve Gambie et l'abondante pluviométrie. Atouts aujourd'hui menacés par les mutations contemporaines en lien avec les activités aurifères (pollution, trafic de bois, etc.) et l'avancée du front minier ;

Sur la base des dynamiques identifiées comme conflictuelles ou porteuses de risque pour la cohésion sociale dans le contexte de la crise sécuritaire au Grand Sahel, l'étude formulera des recommandations permettant de prioriser des secteurs, une logique et des modalités d'intervention pour l'AFD dans le cadre de contraintes suivantes :

- L'intégration de **thématiques transversales d'importance** (Genre, jeunesse et climat) ;
- **L'exclusion de certaines thématiques**, comme la sécurité, la coopération militaire ou civilo-militaire, la surveillance des frontières, et le secteur extractif en tant que tel (normes environnementales et sociales, etc.) mais dont les externalités (fiscalité, services de base, droits de l'Homme, etc.) restent bien dans le champ de l'intervention ;
- L'articulation et la **complémentarité avec des actions et initiatives existantes**, avec l'enjeu à la fois de prioriser des territoires ou types d'action pour lesquels le financement pourrait avoir une vraie valeur ajoutée, mais aussi de venir appuyer des dynamiques existantes formelles ou informelles (mécanismes et dispositifs endogènes) qui participent du vivre ensemble et du développement des territoires ;
- **L'articulation entre des logiques d'investissement sectoriel** (par exemple, l'appui aux filières agricoles, les services essentiels environnementaux, la santé, l'éducation, formation-emploi des jeunes, etc.) **et des approches territoriales** travaillant à renforcer des cadres de concertation et de gouvernance entre acteurs et autorités, avec la possibilité de proposer une intervention combinant **plusieurs entrées sectorielles**, grâce à des mécanismes de maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- La possibilité de s'appuyer sur des outils financiers variés (aide budgétaire à l'Etat, aide projet, etc.), mais le souhait de l'AFD de **concentrer les moyens sur un outil** en particulier pour plus d'efficacité. Les outils disponibles permettent également **d'envisager un travail avec et par les collectivités locales** si cette entrée s'avérait la plus pertinente.

C'est pour l'aider à avoir une meilleure compréhension des dynamiques à l'œuvre et à dessiner une logique d'intervention et des pistes d'investissement adaptés au contexte et séquencés dans le temps, que l'AFD a fait appel au groupement Gret-Ciedel.

## 1.2 METHODOLOGIE DETAILLEE

### 1.2.1 Un processus favorisant la co-construction avec différents types de savoirs

Le processus de travail proposé par le groupement visait à la fois à :

- **Valoriser les connaissances et expériences disponibles** sur le thème et sur les contextes pour adapter au mieux le ciblage du contenu de l'étude ainsi que les préconisations ;
- **Favoriser la co-construction** du diagnostic de situation des zones étudiées, et de la formulation des préconisations **en s'appuyant sur des experts reconnus et les savoir citoyens** ;
- **Permettre une approche globale et systémique** de la problématique étudiée à partir des connaissances acquises sur les conflits locaux et la cohésion sociale dans des contextes proches, et de leur questionnement à la lumière des spécificités des zones étudiées ;
- **Mutualiser les ressources** (connaissances, expériences, réflexions, programmes) au bénéfice d'une stratégie concertée d'intervention sur la zone.

Il s'est organisé en trois grandes étapes :



Ces différentes étapes ont été animées par les trois **experts principaux du groupement** (Papa Faye, Aurore Mansion et Christophe Mestre), chargés dans ce cadre de **faire la synthèse des données disponibles**, de faciliter **les discussions lors des ateliers et les comités de pilotage**, et de **mettre en cohérence les conclusions des échanges**.

### 1.2.2 Une approche holistique et processuelle de la cohésion sociale

Le traitement de la question de la cohésion sociale est difficile. Il existe de nombreuses définitions institutionnelles de la cohésion sociale, qui englobent et recourent de nombreuses dimensions de la vie sociale. Par exemple, le *Kenyan Social Cohesion Index* identifie 6 « composantes » de la cohésion sociale (la prospérité, l'équité, la paix, la diversité, l'identité et la confiance). Celui du PNUD en série quant à lui 6 autres que sont l'inclusion, le sentiment d'appartenance, les relations sociales, la participation, la légitimité et la sécurité. Les perceptions et définitions endogènes de la cohésion sociale sont également nombreuses et se traduisent différemment en langue locale. Ses déterminants dépendent des règles établies au sein des sociétés locales et s'appuient à la fois sur des hiérarchies fortes entre et au sein des groupes, mais aussi sur des dispositifs d'intégration construits au fil du peuplement des territoires et des conquêtes qui l'ont marqué (les alliances matriarcales, l'entraide, la parenté à plaisanterie, etc.). La question de la cohésion sociale se joue par ailleurs à plusieurs niveaux de la société : celui des individus (et des relations qu'ils entretiennent), celui des différents groupes sociaux, celui de l'Etat et des institutions, etc.

Pour faciliter une compréhension commune de départ des enjeux que recouvrent la cohésion sociale, trois grandes dimensions ont été retenues, à savoir :

- **L'appartenance communautaire** : relations sociales, solidarité familiale et de proximité, intégration dans sa communauté (quartier, ethnique, religieuse), respect de la diversité communautaire, liberté de culte ;
- **Le contrat social** : confiance dans les institutions étatiques (services techniques, collectivités, justice, FDS etc.), participation politique aux différents niveaux, redevabilité, représentation des différents groupes sociaux etc. ;
- **Les inégalités** : accès aux services publics de base, inclusion économique, accès équitable aux ressources et moyens de subsistance etc.

La combinaison des échelles, des acteurs, et des thématiques participant et déterminant pour le maintien de la cohésion sociale appelle plusieurs constats pour la suite des réflexions :

- Adopter **une approche holistique** qui puisse prendre en charge les enjeux de développement d'un territoire dans sa globalité, ou a minima les problématiques les plus risquées au regard du vivre ensemble ou les plus porteuses de conflits, de tensions ou de frustrations ;
- **Travailler de manière intégrée et au profit d'une diversité de groupes sociaux, en ne favorisant pas des groupes au détriment d'autres pour ne pas attiser les oppositions et rester « neutres »** dans le jeu des rapports de force locaux (approches sensibles aux conflits).

### 1.2.3 Une revue pour faire l'état des connaissances disponibles

La revue de la littérature s'est basée sur des travaux de recherche, d'expertise et de la littérature grise. Les grandes problématiques documentées ont porté sur les aspects ci-dessous :

- **Les caractéristiques territoriales** de la zone d'étude aux niveaux physique, socio-politique, social, environnemental et économique :
  - Démographie,
  - Ethnies et histoire du peuplement,
  - Reliefs, climat et sols
  - Biodiversité, ressources naturelles et environnement
  - Gouvernance administrative et territoriale
  - Gouvernance traditionnelle des terroirs
  - Accès aux services publics et infrastructures sociales de base
  - Economie locale et niveau de vie
- **Les grands changements et mutations en cours** dans les territoires en lien avec les problématiques de cohésion sociale et de développement :
  - La marginalisation de la région par l'Etat, à l'instar des régions périphériques tels que Tambacounda, Matam et Kolda dans une moindre mesure Kolda) et les essais de rattrapage ces dernières années
  - L'exploitation minière de l'or et ses impacts sociaux, économiques, politiques et environnementaux sur les territoires
  - Les facteurs de risques et de résilience de la région face à la menace des groupes armés extrémistes
  - L'état du vivre ensemble, des tensions et des conflits sur la zone ;
  - Les grandes problématiques de sécurité et de développement concernant l'aménagement du territoire, l'accès et la gestion des ressources naturelles, et le développement socio-politique et citoyen ;
  - Les problématiques spécifiques liées au genre et à la jeunesse.

- **Les interventions humanitaires et de développement** en cours ou à venir dans la région, et les secteurs d'intervention pris en charge par les partenaires au développement<sup>3</sup>.

En plus des caractéristiques générales de la région, les informations collectées ont été sérieées et analysées en facteurs de résilience et de vulnérabilités. Les premières analyses ont fait émerger des sujets et enjeux d'importance à creuser pour la suite des travaux.

#### 1.2.4 *Un atelier pour affiner les premiers éléments de diagnostic*

Un premier atelier a été organisé à Dakar les 16 et 17 février pour :

- **Finaliser/compléter la revue** des connaissances disponibles et la compréhension des enjeux clefs en lien avec le maintien de la cohésion sociale ;
- **Appréhender les avancées et limites d'un panel d'actions/projets** en cours portés par différents types d'acteurs (Etat, société civile, collectivités locales, etc.) et ciblant différents enjeux/acteurs (jeunes, sécurité alimentaire, etc.)
- **Prioriser les questions sur lesquelles orienter les études de cas de terrain** et commencer à développer des grilles d'analyse spécifiques (en lien avec les premières hypothèses d'enjeux d'action publiques)

Cet atelier a réuni une vingtaine de participants<sup>4</sup> issus d'organisations, de projets ou d'institutions disposant d'une expertise et d'une connaissance avérée de la région de Kédougou et des enjeux d'intervention en lien avec la cohésion sociale pour l'AFD. L'AFD et le Représentant national du GRET ont ouvert l'atelier et ont pris part aux travaux. Les trois experts du groupement GRET-CIEDEL étaient chargés de l'animation.

La méthode d'animation retenue a privilégié les échanges entre les participants sur la base des connaissances disponibles à partir d'une méthode d'animation privilégiant les débats et interactions structurées autour des premières analyses issues de la revue de la littérature et des questionnements à creuser,<sup>5</sup> et visant à identifier les points de consensus et de débats.

Les travaux ont permis d'enrichir les éléments de diagnostic des facteurs de vulnérabilité et de résilience, d'identifier pour chacun d'eux des enjeux d'intervention, et des premiers moyens et acteurs à mobiliser. Ils ont également permis de faire émerger des sujets à davantage documenter sur le terrain.

#### 1.2.5 *Des études de cas pour creuser des sujets d'intérêts pour la cohésion sociale*

A la suite de la revue de la littérature et de l'atelier de cadrage, le groupement et l'AFD ont identifié trois sujets d'importance à documenter plus finement sur le terrain dans différents territoires de la Région (Ouest, centre et est) :

- Une première étude de cas centrée sur les questions de **jeunesses, entrepreneuriat et citoyenneté** menée dans la ville Kédougou et dans les villages de Douta et Sambrougou dans la commune de Médina Sirimanan avec pour objectifs de :
  - Mieux comprendre les émeutes de 2019 et les sources et niveaux de frustration des jeunes (différenciation par communautés/groupes/statuts) ;
  - Appréhender les relations entre les jeunes et quelques acteurs clefs structurants dans les logiques de tensions et conflits (les FDS, les jeunes migrants, les autorités locales, l'Etat, des miniers, etc.)

<sup>3</sup> Voir tableau en annexe 1

<sup>4</sup> Voir liste en annexe 2

<sup>5</sup> Voir questionnements en annexe 3



- Recueillir des éléments de compréhensions des pesanteurs sociales, religieuses, politiques et clientélistes liés à ces frustrations ;
- Documenter les dynamiques en cours et les opportunités d'emploi et d'activités économiques.
- Une deuxième étude de cas portant sur le **fonctionnement des pouvoirs locaux** en lien avec l'économie aurifère conduite à l'extrême sud-est de la région à Guémédjé dans la commune de Médina Baffé, avec pour objectifs de :
  - Documenter les capacités de maîtrise d'ouvrage des pouvoirs locaux (autorités décentralisées et déconcentrées) en lien avec les enjeux d'intervention identifiés
  - Mieux comprendre le poids et le rôle d'acteurs clefs dans la gouvernance au quotidien : miniers, organisations de migrants, élites économiques,
  - Appréhender les processus à partir desquels se définissent les priorités d'investissement, et au bénéfice et détriment de quels acteurs ;
- Une troisième et dernière étude de cas ciblée sur **les minorités ethniques, les questions identitaires, et leurs rapports à l'Etat**, a été réalisée à Éthiolo dans la commune du même nom, à l'ouest du territoire régional, avec pour objectifs de :
  - Mieux comprendre les problématiques spécifiques liés à l'inclusion des minorités dans les territoires ;
  - Documenter les rapports à l'Etat et aux autres communautés ;
  - Décoder l'intégration des minorités ethniques dans le fonctionnement des pouvoirs locaux, et en particulier décentralisés.

Ces trois études de cas ont été menées par le chef de mission du groupement, Dr Papa Faye en collaboration avec [l'Association KEOH – L'association Kédougou Encadrement Orientation et développement Humain](#), qui intervient aujourd'hui dans la région de Kédougou en appui à la protection des droits humains (santé communautaire, éducation, eau potable, sécurité alimentaire, etc.). Sous la supervision du chef de mission et d'un superviseur de Keoh, M. Bacari Camara, 3 binômes d'enquêteurs ont conduit des entretiens avec différents acteurs des territoires (autorités locales, autorités coutumières et religieuses, représentants d'OSC, groupes de jeunes, etc.) à partir de grilles d'analyses élaborées spécifiquement pour chaque étude de cas<sup>6</sup>. Les entretiens menés ont été complétés par des entretiens plus institutionnels conduits par le chef de mission avec les autorités et organisations d'envergure plus régionale<sup>7</sup>.

Les données recueillies dans le cadre de ces enquêtes ont permis de spécifier les éléments de diagnostic comme les enjeux d'intervention qui avaient émergé à la suite de l'atelier de Dakar<sup>8</sup>. Ces enquêtes ont par ailleurs mis en évidence de fortes tensions et d'importantes difficultés de dialogue entre les jeunes et les autorités, qui ont facilité la mise en place de précautions pour l'organisation du second atelier.

### 1.2.6 Un atelier de préconisation avec les acteurs du territoire

Ce second atelier a été organisé à Kédougou le 24 mars 2022. Il avait pour objectif de confirmer et préciser les éléments de diagnostics et les enjeux d'intervention en faveur de la cohésion sociale dans la Région avec les acteurs du territoire. Le groupement et l'AFD ont raisonné la liste des participants de façon à pouvoir maîtriser les risques de tirage et d'instrumentalisation.

Une trentaine de participants<sup>9</sup> issus de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations de jeunes et de femmes, d'organisations paysannes (agriculture et élevage), du secteur privé, de la

<sup>6</sup> Voir les grilles en annexe 4

<sup>7</sup> Voir la liste des personnes rencontrées en annexe 5

<sup>8</sup> Voir matrice en annexe 6

<sup>9</sup> Voir liste en annexe 7

chambre de commerce, et d'associations d'étudiants ont été conviés à discuter des données et analyses proposés par le groupement à partir de supports d'animation adaptés.

Les débats ont été facilités de façon à ce que les participants puissent enrichir et valider à la fois les éléments de diagnostic des facteurs de vulnérabilité et de résilience, comme les enjeux d'intervention en faveur de la cohésion sociale.

### 1.3 PILOTAGE, LIVRABLES ET LIMITES

#### 1.3.1 Une étude co-construite avec et pour l'AFD

L'étude a été pilotée par l'AFD à travers son agence de Dakar (Chargée de mission Macroéconomie, Gouvernance financière, Partenariats) et son responsable d'équipe projet gouvernance pour le Sahel basé à Dakar. Une réunion de cadrage et deux comités de pilotage ont été organisés dans ce cadre : l'un à l'issue de la revue de la littérature et en vue de la préparation de l'atelier de cadrage ; l'autre à l'issue des enquêtes de terrain et en vue de la préparation de l'atelier de préconisation. Des échanges ont également été organisés avec :

- Les équipes de l'agence de Dakar accompagnant des projets d'intérêt pour l'étude parce qu'opérant dans la région de Kédougou (projets Tiers Sud et OMVS) avec qui des articulations et passerelles ont pu être identifiées pour élaborer les propositions de logique d'intervention et investissements prioritaires pour la Région de Kédougou ;
- Les équipes de Campus AFD et leurs partenaires (Make Sense et Institut supérieur de Sécurité Humaine) dans le cadre du projet Territoires Apprenants dont l'objectif est « *d'accompagner la construction de nouveaux réflexes, de nouvelles approches et d'outils propices à l'animation de l'intelligence collective sur les territoires, au service d'une meilleure appréhension des problèmes et de l'invention de solutions adaptées* »

Ces échanges entre le groupement et l'AFD organisés tout au long de l'étude ont permis à la fois de :

- Alimenter et nourrir la réflexion de l'AFD chemin faisant dans sa compréhension des enjeux d'intervention dans la Région de Kédougou ;
- Faciliter l'organisation et l'animation des ateliers avec les acteurs dans les territoires, et maîtriser plus facilement les risques de débordements dans les débats ;
- Construire des articulations et passerelles entre ces différents projets et modes d'intervention.

#### 1.3.2 Les livrables

Le présent rapport fait la synthèse des analyses produites et débattues avec les différents acteurs associés à l'étude :

- Une première partie reprend les éléments de diagnostics avec :
  - Une caractérisation à grands traits de la Région
  - Les facteurs de vulnérabilité
  - Les facteurs de résilience
- Une seconde partie propose des axes d'intervention prioritaires pour le financement de l'AFD, précise les acteurs et enjeux prioritaires à cibler, et série quelques modes opératoires à privilégier dans ce cadre.
- Les annexes compilent les outils développés par le groupement pour la conduite des travaux et l'animation des échanges.

Plusieurs livrables intermédiaires ont également été produits. Ils ont permis de faciliter le pilotage de l'étude, sa co-construction avec l'AFD, l'animation des différents ateliers, et de garder la mémoire des échanges organisés dans ce cadre :

- Un premier PPT élaboré à l'issue de la revue de la littérature propose **une synthèse des connaissances disponibles organisées sous le prisme des facteurs de vulnérabilité et de résilience du territoire** au regard de la cohésion sociale et d'une lecture des conflits et tensions existants. Il a servi de base à l'animation des échanges lors de l'atelier de cadrage et a été complété dans ce cadre d'enjeux spécifiques d'intervention.
- Un deuxième PPT présentant **les données récoltées grâce aux études de cas** et en particulier :
  - Le climat de tension entre les autorités, les acteurs miniers et les jeunes, les conflits ;
  - Les modalités d'exercice des pouvoirs locaux et les écueils en matière de planification et pilotage des territoires par les autorités décentralisées et déconcentrées ;
  - Les difficultés d'intégration des groupes ethniques minoritaires protégés et les frustrations associées.
- Un troisième **PPT reprenant les enjeux d'intervention et les hypothèses de priorisation** élaborée par le groupement à la suite de l'atelier organisé à Kédougou pour faciliter la préparation de la note conceptuelle à instruire en interne par les porteurs du financement à l'AFD.

### 1.3.3 Les limites

Compte tenu des contraintes de temps, l'étude s'est focalisée sur les dynamiques majeures en termes de risques et d'opportunités pour la cohésion sociale. Elle n'a pas pu creuser et documenter finement certaines problématiques, comme :

- Les tensions foncières occasionnées par la création des aires et espaces protégés, les restrictions d'usage imposées dans ce cadre (le Parc National, forêt classée du Diambour, etc.) ;
- La dégradation des ressources naturelles et la contamination par les mines industrielles comme artisanales ;
- Les conflits d'usages entre éleveurs transhumants et agriculteurs ;

Identification complète des dynamiques d'acteurs à l'œuvre à Kédougou (l'étude de faisabilité qui va suivre pourrait prendre cette question en charge).

## 2. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

### 2.1 DONNEES DE BASE SUR LA REGION DE KEDOUGOU

L'actuelle région de Kédougou était un cercle de la région du Sénégal oriental en 1960. C'est en 1984 que le cercle de Kédougou a été érigé en département de la région du Sénégal oriental, devenu Tambacounda, tandis que les cantons de Bandafassi, Fongolimbi, Saraya deviennent arrondissements.<sup>10</sup> En 2008, le département de Kédougou fut érigé en région à partir de celle de Tambacounda.

La région de Kédougou est limitée à l'extrême sud-est du Sénégal par la frontière avec le Mali et la Guinée respectivement, et à l'ouest et au nord par la région de Tambacounda. Elle a le relief le plus accidenté du pays dans sa partie australe, avec un point culminant à 581 mètres à

<sup>10</sup> ANSD, SES de la région de Kédougou, Edition 2019, 145 pages. <http://www.ansd.sn>

Sambangalou. Elle est bordée à l'ouest par les collines du pays Bassari et le mont Assirik qui domine le Parc National de Niokolo-Koba.

Carte n°1 : Situation administrative de la région de Kédougou<sup>11</sup>



Source : ANAT

Son climat est de type soudano-guinéen avec une période de basses températures, allant de juillet à février (minima de 21° à 25° en décembre et janvier) et une période de hautes températures (34° à 42°) courant de mars et juin avec un pic de chaleur généralement au mois de mai. Les terres sont dominées par des sols ferrugineux tropicaux et des sols peu évolués d'érosion. On note également la présence de sols minéraux bruts d'érosion (lithosols), de sols peu évolués d'érosion gravillonnaire, de vertisols, et de sols hydromorphes et halomorphes.

Sur un plan administratif<sup>12</sup>, la région compte six (06) arrondissements (Sabodala, Bembou, Fongolimbi, Bandafassi, Dar Salam et Dakatéli). Elle est organisée en 22 collectivités territoriales avec :

- Trois (03) départements : Kédougou, Salémata et Saraya ;
- Et dix-neuf (19) communes : Kédougou, Bandafassi, Fongolimbi, Dimboli, Dindéfélo, Ninéfécha, Tomboronkoto, Salémata, Dakatéli, Oubadji, Dar-Salam, Kévoye, Ethiolo, Saraya, Sabodala, Médina Baffé, Missira-Sirimana, Khossanto, Bembou.

La région s'étend sur une superficie de 16 896 Km<sup>2</sup> et abrite selon les projections démographiques de l'ANSD<sup>13</sup>, une population de 196 991 habitants en 2021. Du point de vue de la structure de la population, la région est majoritairement composée de jeunes, les moins de 18 ans représentant 51,2 % en 2019, les moins de 5 ans 18,6 %, et les moins de 15 ans 44,9 %. La population des personnes âgées de 65 ans et plus ne représentent quant à elle que 3 %.

La structure du genre est favorable aux hommes. Ainsi, la population masculine de la région était de 96 026 habitants en 2019, soit 52,1 % de la population totale. Au niveau régional, le rapport global de masculinité est de 107,4 en 2019 (soit 107 hommes pour 100 femmes). Ce rapport augmente avec l'âge et atteint 123,5 pour les classes d'âges situées entre 30 ans et 50 ans. Cette prédominance du nombre d'hommes s'explique dans la littérature par la surmortalité des femmes lors des grossesses et des accouchements et la forte immigration d'ouvriers masculins venus

<sup>11</sup> [https://www.google.com/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fsenegal2019.org%2Fgouvernance-locale%2Fkedougou%2F&psig=AOvVaw3YqJN1vFHWxqjwctIC3pT6&ust=1653475539879000&source=images&cd=vfe&ved=0CAwQjRxqFwoTCMi\\_1MP69\\_cFQAAAAAdAAAAABADANSD](https://www.google.com/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fsenegal2019.org%2Fgouvernance-locale%2Fkedougou%2F&psig=AOvVaw3YqJN1vFHWxqjwctIC3pT6&ust=1653475539879000&source=images&cd=vfe&ved=0CAwQjRxqFwoTCMi_1MP69_cFQAAAAAdAAAAABADANSD)

<sup>12</sup> Pour avoir le détail des compétences par type de collectivités, voir la section 5 du dernier rapport du PNADT : [anat.sn/pnadt/PNADT-Rapport.pdf](http://anat.sn/pnadt/PNADT-Rapport.pdf)

<sup>13</sup> ANSD, Projections 2021 - <http://www.ansd.sn>

pratiqués l'orpaillage. Ainsi, le département de Saraya qui concentre les activités d'orpaillage a un taux de masculinité plus élevé (54,2%) que celui de Kédougou (51,5%)<sup>14</sup>.

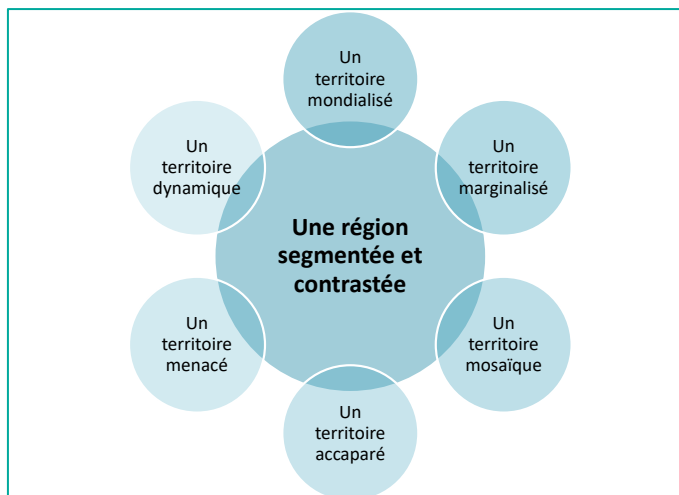
Kédougou est aussi la région du Sénégal qui enregistre la plus faible densité de population, avec 11 habitants au km<sup>2</sup> en 2019 contre une moyenne nationale située à 82 habitants au km<sup>2</sup>. Des disparités sont relevés entre les trois départements : alors que le département de Saraya regorge 52 % de la superficie régionale et a une densité de 07 habitants au km<sup>2</sup>, celui de Kédougou abrite 36,4 % de la superficie régionale avec une densité de 16 habitants au km<sup>2</sup>. Le département de Salémata qui est le moins peuplé avec seulement 11,6 % de la superficie régionale, a une densité de 14 habitants au km<sup>2</sup>.

La région de Kédougou est aussi une des régions les plus composites du Sénégal sur un plan ethnique. Elle abrite les terroirs mythiques (villages auxquelles s'identifient les minorités et ils retournent pour l'initiation et autres rites de passage de classe d'âge) des minorités ethniques issues du groupe Tenda, souvent originaires de la Guinée et du Mali, et résidant de part et d'autre des frontières. Le tableau suivant décrit les principales ethnies, les mouvements migratoires, des statistiques démographiques et la situation géographique des leurs villages historiques voire mythiques (voir carte n°3 pour une représentation spatiale des zones de concentration des minorités).

**Tableau n°1 : Informations générales sur la diversité ethnique à Kédougou**

Ethnie	Population	Date et territoires d'origine	Localisation géographique	Villages/terroirs mythiques	Organisation sociale
<b>Bassari (tenda)</b>	10-15 000 (AME, 2016)	13 <sup>ème</sup> S. Venus de l'Est	À la frontière avec la Guinée	Etyolo, Oubadji A Tambacounda et Kédougou	11 classes d'âges hommes comme femmes – 6 ans
<b>Bedik (tenda)</b>	7 et 8 000 personnes (AME, 2016)	Guinée ou Empire du Mali (selon auteurs)	Ardt. Bandafassi	Etyowar et Bantata, Andiel, Iwol, Ethiès, et Courounoto	Clans dont Mbiwol, les Mbanapas et les Mbounolo.
<b>Coniagui (tenda)</b>	1 100 (1988)		A Kédougou, Tamba	Baqui-Baqui	07 classes d'âge chez les hommes et 06 chez les femmes
<b>Diallonke (mandé)</b>	N.D. exode précoce et important	la région de Sangala, Guinée	Ardt. Fongolimbi Kédougou, Tamba, Zig. Kolda, KaolackL	Village Fongolimbi (frontière guinéenne)	03 classes d'âges: 0-15ans; les jeunes; les vieillards
<b>Malinké</b>	1 500 en (1985)	15 au 17 <sup>ème</sup> S.	Dep. Kédougou	Niokholo, Dantila, Serimana, Bélé Dougou	Castes : nobles, artisans, captifs

<sup>14</sup> ANSD, SES de la région de Kédougou, Edition 2019, 145 pages. <http://www.ansd.sn>



<b>Peul</b>	20 000 (1976)	Instal: 18-19 <sup>ème</sup> S. Fouta Djallon	majoritaires Salémata (24), Fongolimbi (19), Bandafassi (14) - 1976	Peul Fouta; Boin; Peul; Bandé; Bowé; Kamananke – castes
-------------	---------------	---	---	---

En plus des mouvements de population anciens, s'ajoutent plus tard des arrivées successives de migrants d'abord pour la culture du coton, ensuite pour l'exploitation minière traditionnelle, puis industrielle et semi-industrielle. Sur le plan de la migration internationale, la région enregistre un taux d'émigration de 0,5 % des émigrés recensés au Sénégal contre 1,9 % des immigrants. Du fait de la dominance de l'agriculture et de l'activité minière dans l'économie régionale, la population est essentiellement rurale avec des taux de ruralité qui sont de 94,6 % pour le département de Saraya, 78,5 % pour celui de Salémata et 61,7 % pour celui de Kédougou.

Du fait de sa position géographique, des ressources naturelles dont elle regorge, et de ses spécificités de peuplement, la région de Kédougou est un territoire particulièrement segmenté et contrasté. Longtemps oublié par l'Etat, la région est aujourd'hui insérée dans une économie mondialisée autour de l'exploitation de l'or qui a structuré son peuplement comme les rapports socio-politiques et fonciers. Source à la fois d'opportunités et de frustrations pour les jeunes, de menaces pour l'environnement et la santé publique, et drainant des trafics en tout genre, l'exploitation de l'or est aussi porteuse d'opportunités économiques à la fois pour les populations et les collectivités. La richesse de sa biodiversité et la diversité de son patrimoine culturel sont également des atouts importants pour dynamiser l'économie et le développement des territoires. Mais la proximité avec le conflit armé au Sahel combinée aux mutations en cours sur le territoire (frustrations, inégale répartition des richesses, trafics de biens et de personnes, conflits pour l'accès aux ressources, etc.) font de la région de Kédougou un des territoires les plus stratégiques du Sénégal, tant du point de vue de ses potentialités que de ses menaces.

Les deux prochaines parties passent en revue et analysent les principaux facteurs de vulnérabilités et de résilience de la région, en mettant l'accent sur ceux qui comportent le plus de risques et d'opportunités du point de vue de la cohésion sociale.

## 2.2 DES FACTEURS DE VULNERABILITE

### 2.2.1 *Un territoire enclavé, longtemps marginalisé, et relevant des périphéries nationales qui enregistre un retard structurel*



La région de Kédougou s'inscrit dans une domination ancienne exercée par le centre occidental sur le reste du pays, avec une particularité du fait de la fonction de « bagné » longtemps remplie par ce territoire où étaient envoyés les prisonniers les plus redoutés par le pouvoir en place. Ce fut le cas de Mamadou Dia et ses compagnons Valdiodio Ndiaye, Ibrahima Mbaye, Joseph Mbaye et Alioune Tall, alors accusés de coup d'Etat en 1963 par le gouvernement du Président Senghor. Cette histoire marque encore aujourd'hui les représentations que les agents de l'administration se font de la région, pour qui l'affectation à Kédougou est généralement signe de sanction. A ce sujet, le l'Inspecteur d'Académie de la région de Kédougou déplorait le fait que les enseignants expérimentés ne veulent pas rester dans la région et demandent à être affectés ailleurs dès qu'ils engrangent assez de points après quelques années de prise de service. Un activiste sénégalais très connu, affecté en septembre 2021 de la région de Dakar à Kédougou, dénonçait les tentatives répétées de l'Etat à l'éloigner de la capitale et avait préféré demander une disponibilité de trois (03) ans renonçant à son salaire ; il finit par être radié de la fonction publique pour refus de rejoindre son poste d'affectation.

Les niveaux d'accès aux infrastructures de base (santé, éducation, eau, assainissement) parmi les plus bas du pays et l'état du réseau routier secondaire, en font un territoire (en particulier ses franges transfrontalières) vécu et perçu à la fois comme enclavé et oublié par l'Etat, en particulier dans les zones transfrontalières (voir détails au niveau de la partie sur les facteurs de vulnérabilité).

Profondément rurale, la région se caractérise par un peuplement discontinu marqué par des mouvements de fuites face aux conquêtes successives (Royaume du Fouta, colonisation, etc.) pour le contrôle et l'exploitation du territoire et de ses ressources (culture du coton, exploitation du bois, des minerais, etc.) contraignant les minorités à investir des espaces refuges.

La diffusion du coton à partir de 1965 pour atténuer la dépendance du pays vis-à-vis de la filière arachide, n'a pas permis de favoriser le développement d'une région enclavée qui demeure en marge des dynamiques de croissance du Centre Ouest du Sénégal. L'érection de l'ancien département de Kédougou en région à partir de celle de la Tambacounda (auparavant Sénégal oriental) en 2008 était officiellement présentée comme une voie vers l'émancipation et le développement économique, notamment infrastructurel. Malgré l'essai de rattrapage des dernières années, notamment avec l'avènement de la deuxième alternance démocratique, la région de Kédougou relève de ces périphéries nationales à l'intégration nationale difficile.

Plus largement, les territoires de l'est du Sénégal englobant le département de Bakel et la Région de Kédougou, ont historiquement été marginalisés en grande partie du fait que Kédougou le chef-lieu de région le plus éloigné de Dakar à distance de 700 km environs. La route connectant la ville de Kédougou à celle de Tambacounda n'a été bitumée qu'en 1996. La jonction avec la ville de Saraya, située à environ 61 km à l'Est sur la route vers le Mali n'a été achevée qu'en 2011 ; quant au poste frontalier de Kidira à la frontière avec le Mali, ne l'a été qu'en 1999<sup>15</sup>. Le raccordement entre Kédougou et Salémata est toujours en cours. Les problèmes de transport interurbains, notamment entre les trois principales villes de la région que sont Kédougou, Saraya et Salémata sont illustrés par les données issues des études de cas présentés dans la partie portant sur les facteurs de vulnérabilités. Des efforts de rattrapage sont en cours, notamment dans le cadre de la politique d'équité territoriale de l'actuel Président ; nous les avons aussi évoqués plus en détails dans la partie portant sur les facteurs de résilience de la région de Kédougou.

En dehors de Ninéféscha qui a bénéficié du soutien de l'ancienne première Dame, Mme Viviane Wade, avec la construction d'un hôpital et le bitumage de la route qui le connecte à la ville de Kédougou, le voyage entre les différentes localités de la région de Kédougou relève du « parcours

<sup>15</sup> Géraud Magrin, Livier ninot, « Les zones soudaniennes du Tchad et du Sénégal : deux Sud enclavés entre mondialisation et marginalisation », in *Espace, populations, sociétés*, 2005-1, pp. 15-30.

de combattant ». Les participants de l'atelier de Kédougou ont souligné l'impact de l'enclavement sur les échanges entre les principales localités de la région. A cause de la mauvaise qualité des pistes et du fait qu'elles arpentent des collines, le transport est dominé par les motocycles et des camions de transport de fruits et de bétails, appelés localement « bassari »<sup>16</sup>. Le caractère accidenté du territoire et les distances entre les localités aggravent l'enclavement de la région. L'enclavement des villages en périphérie proche des frontières avec le Mali et la Guinée, comme Guémédjé, Sambrabougou et Douta où une étude de cas a été faite dans le cadre de l'étude, contraint leurs populations à se tourner vers les structures sanitaires présentes de l'autre côté des frontières .

## **2.2.2 Des niveaux d'accès aux infrastructures, équipements et services de base parmi les plus bas du pays**

Si l'on se base sur les données de l'ANSD établies en 2019, l'accès aux services publics dans la Région de Kédougou est parmi les bas du Sénégal dans une majorité de secteurs et en particulier dans l'éducation, la santé et les infrastructures agro-pastorales.

Sur le plan de l'éducation, on note un déficit en infrastructures scolaires de niveau du primaire. En effet, en 2019, il y avait plus de classes multigrades que de classes simples, précisément 710 contre 561, dont 43,7 % des classes multigrades dans le département de Kédougou et 27,6 % dans celui de Saraya. Au cycle secondaire, on note une concentration de l'offre dans le département de Kédougou qui abrite plus de 60 % des 191 établissements existants dans la région.

Les établissements préscolaires sont moins fréquents dans les régions de Matam, Kédougou et Kaffrine où leur part n'atteint pas 2% (ANSD, SES-Sénégal, 2019, p. 44). Sur les 3581 structures du préscolaire recensées en 2019, la région de Kédougou regorge la plus maigre part avec 1,2 %, soit 44 établissements légèrement dépassée par celle de Kaffrine (1,7 %, soit 62 établissements), créée à la même année en 2008 et la région périphérique de Matam (1,9 %, soit 68 établissements). L'analyse des chiffres sur la couverture en établissements d'enseignement préscolaires montrent que les régions dernièrement créées (Kédougou et Kaffrine, Sédhiou fait exception avec 6,1 %) et périphérique (Sédhiou créée en 2001) sont les moins dépourvues. Kédougou occupe encore la dernière place en ce qui concerne les effectifs au préscolaire avec 1,3 % des parts contre 1,7 % pour Kaffrine, comparées à la région voisine de Tambacounda qui regorge 5 % des parts. (ANSD, SES-Sénégal, 2019, p. 45). Le taux de préscolarisation moyen de la région en 2019 était de 17,8 % avec des disparités importantes entre les départements : 25,5 % pour celui de Kédougou ; 16,4 % pour celui de Salémata ; et 14,6 % pour celui de Saraya.

Au niveau du cycle primaire, le taux brut de scolarisation de la région de Kédougou est le plus élevé au Sénégal et se situe à 113,2 % en 2019 au niveau régional contre une moyenne nationale qui était de 80 % en 2013 mais on note une baisse des effectifs scolaires avant la fin du cycle primaire : ils passent de 27 732 en 2018 à 19 786 en 2019 dans le département de Kédougou, soit une baisse de 28,7 % ; de 6 964 en 2018 à 4 773 en 2019 dans celui de Salémata, soit une diminution de 31,5 % ; et enfin, de 12 922 en 2018 à 10 321 en 2019 à Saraya, soit une chute de 20,1%. Cependant, le taux de transition du CM2 à la Sixième, qui est la proportion d'élèves de la classe de CM2 de l'année précédente qui passe en classe de sixième des collèges l'année suivante. Au niveau national, le taux de transition CM2-6<sup>ème</sup> est estimé à 73,9 % en 2018-2019. Kédougou est l'avant-dernière région dans le classement concernant le taux de transition du CM2 à la 6<sup>ème</sup> avec 60,3 % légèrement devant seulement celle de Diourbel qui reste à 59,5 % au cours de la même année (ANSD, SES-Sénégal, 2019, p. 50), notamment à cause de l'ancrage de

---

<sup>16</sup> Le surnom de Bassari donné à ces camions vient du fait que c'est le pays Bassari est le plus inaccessible et que seuls ces véhicules sont en capacité d'y accéder sans trop de dommages.

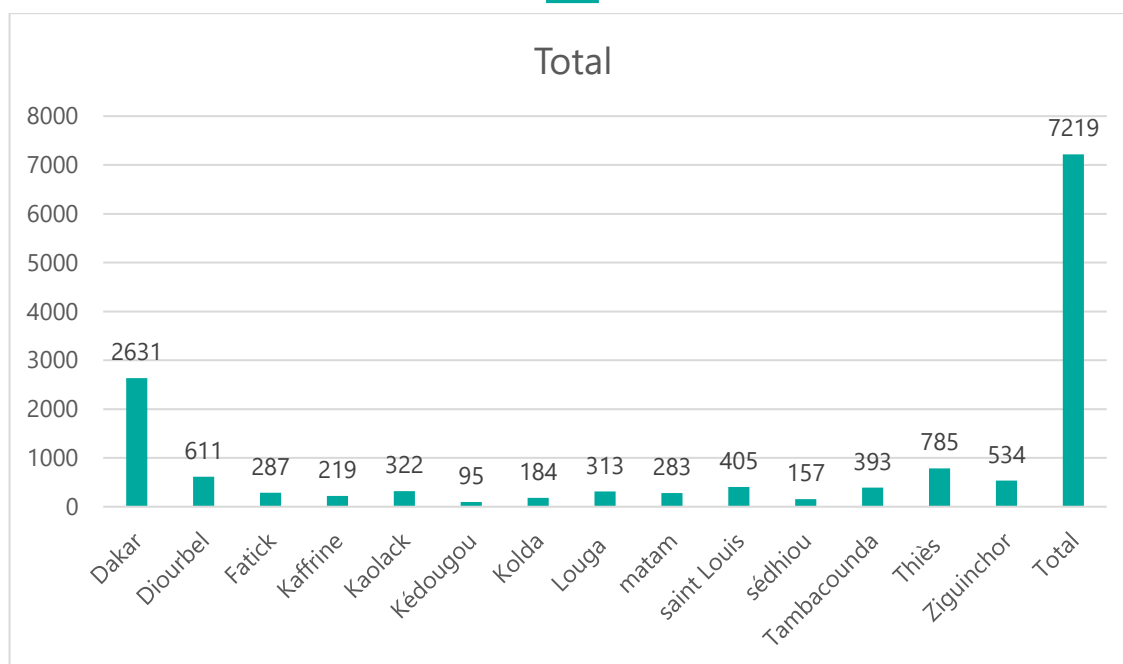
l'enseignement coranique et l'interdiction de l'enseignement formel dans la ville sainte de Touba, fief du mouridisme.

Au niveau régional, le taux d'abandon atteint 13,2% pour les garçons et 13,8 % pour les filles. Dans la même veine, on note même une fermeture soutenue d'établissements au niveau du cycle moyen, soit de 55 sur 166 établissements existants en 2019, dont 43 à Kédougou et 12 à Saraya (ANSD, SES-Kédougou, 2019).

La qualité des enseignements est à la hauteur de l'expérience des enseignants, dominés majoritairement par des vacataires et volontaires de l'éducation nationale. Sur le total de 1104 enseignants qui exercent dans les établissements élémentaires de la région de Kédougou, on compte ainsi 612 non fonctionnaires pour 492 fonctionnaires. Selon l'inspecteur de l'Académie de la Région, cela s'expliquerait par le fait qu'aucun enseignant expérimenté ne veut rester dans une région encore marquée par son image de bagne, des conditions d'enseignement précaires dans des abris provisoires, et un contexte peu attractif en termes de conditions de vie. Les jeunes titulaires affectés dans la région repartent dès qu'ils ont accumulés suffisamment de points pour demander leur affectation, généralement 4-5 ans après leur arrivée dans la région d'après les participants de l'atelier de Kédougou.

Dans le domaine de la santé, il n'existe qu'un seul hôpital, inauguré en 2021, mais qui a du mal à fonctionner du fait de l'insuffisance de l'offre en énergie, alors que l'hôpital de Ninéfesha, en pays Bédik, a été fermé en 2014 pour cause de déficit de rentabilité relatif à un déficit de fréquentation par les résidents. Rappelons que cet hôpital a été bâti à Ninéfesha pour répondre aux orientations données par l'ancienne première dame, Mme Wade, sans prendre en compte la carte sanitaire qui voulait qu'il soit construit à la capitale régionale, la ville de Kédougou. L'hôpital ayant été financé par sa Fondation Education-Santé, le choix a été déterminé par l'attachement de l'ancienne première dame pour le pays Bédik plutôt que par des critères objectifs définis par les autorités sanitaires. L'absence d'appropriation par le ministère de la santé de l'établissement conjuguée à son emplacement inapproprié, laissait présager la situation de délabrement et d'abandon dont il fait aujourd'hui l'objet, l'actuel gouvernement ayant préféré construire un nouvel hôpital régional à Kédougou plutôt que de réhabiliter et créer les conditions de fonctionnement de celui de Ninéfesha.

Il y a donc un seul hôpital fonctionnel pour une population régionale de 196 991 habitants alors que la norme OMS est d'un hôpital pour 150 000 habitants. Le déficit est également noté au niveau de la couverture médicale en centres de santé. En effet, on compte un centre de santé pour 59 423 habitants, alors que la norme établie par l'OMS est d'un centre pour 50 000 habitants. La couverture en offre médicale privée est également basse avec une clinique pour 89 134 habitants. C'est seulement au niveau des postes de santé que la couverture peut être qualifiée de correcte avec un poste de santé pour 6 000 habitants (la norme OMS imposant 1 poste de santé pour 10 000 habitants). Mais les équipements restent très précaires et non fonctionnels (rupture courante de médicament, absence d'ambulance, etc.), en particulier dans les localités éloignées des centres urbains comme Guémedjé, Douta et Sambrambougou. Si l'on s'intéresse à la répartition du personnel de soin (Médecins, Infirmiers, assistants diplômés d'Etat, Sage-femmes d'Etat), les régions dernièrement créées sont les moins dotées, à savoir : Kédougou 1 %, Sédhiou 2 % et Kaffrine 3 %.



La problématique du secteur de la santé dans la région de Kédougou ne s'explique pas seulement par un déficit d'infrastructures, de qualité du plateau médical et du personnel, ou de l'enclavement des villages par rapport aux établissements sanitaires. Elle est aussi marquée par des facteurs culturels et la réticence de certaines communautés de faire appel au service sanitaire moderne. Par exemple, au niveau de la santé de la reproduction, 54 % des femmes accouchent en dehors des établissements de santé contre 68 % au niveau national (ANSD SES-2017-18). Ces pratiques expliquent les taux élevés de la mortalité maternelle, estimée dans la région à 628 pour 100 000 naissances vivantes, contre 392 au niveau national, ainsi que des taux de mortalité infantile parmi les plus élevés du Sénégal avec 154 ‰ contre 72 ‰ au niveau national<sup>17</sup>.

La région de Kédougou demeure par ailleurs une zone de forte prévalence du paludisme et l'une des régions les plus affectées au Sénégal par le Sida (0,6 % en 2017, avec une légère hausse chez les femmes et les jeunes qui ont des prévalences respectives de 1,0 % et 0,7 %). Enfin, selon l'ANSD (2019) la nutrition constitue aujourd'hui un élément essentiel pour la lutte contre la mortalité infantile. Plusieurs maladies telles que l'anémie peuvent être caractéristiques de la malnutrition. Au niveau régional, elle est assez fréquente chez les enfants de 6-59 mois : 85,7% des enfants de la région ont été atteints d'anémie (<11,0 g/dl), 23,1% atteints d'anémie légère (10,0 - 10,9 g/dl), 55,3% atteints d'anémie modérée (7,0 - 9,9 g/dl) et 7,3% d'anémie sévère (<7,0 g/dl)<sup>9</sup>.

Dans le domaine de l'élevage, c'est le département de Saraya qui dispose du plus grand nombre d'infrastructures avec un taux de concentration de 76,3 %, correspondant à 106 unités dont 98 forages pastoraux en 2019. Le département de Kédougou concentre quant à lui 21,6 % des équipements pastoraux, soit environ 02 infrastructures sur 10. Quant au département de Salémata, il demeure le moins équipé avec seulement trois unités dont deux parcs à vaccinations. (ANSD, SES-Kédougou 2019 : 91).

Dans le domaine des infrastructures touristiques, la région comptait 30 établissements d'accueil composés de 6 hôtels dont les 04 se trouvent à Kédougou, 29 campements et 5 auberges dont les 04 sont localisées dans le département de Kédougou. Malgré l'existence de réelles

<sup>17</sup><https://cooperation-monaco.gouv.mc/fr/Priorites/Cartographie-des-projets-en-cours/Afrique-de-l-Ouest-et-Sahelienne/Senegal/AMD-Soutien-a-la-sante-maternelle-et-infantile-dans-le-Departement-de-Kedougou-Senegal-Oriental>

potentialités touristiques, le manque d'établissement d'accueil et leur concentration dans le département de Kédougou constituent de véritables limites pour la valorisation de ce secteur.

Le retard structurel de la région est aussi valable pour les secteurs de l'eau et de l'assainissement, l'hygiène publique y compris la gestion des déchets solides et l'accès aux toilettes publiques, l'électrification, le transport public, etc. Nous n'avons pas eu accès à des documents ayant des informations significatives sur cette question. Ce secteur aurait mérité de faire l'objet d'une étude de cas mais le nombre de cas était limité à trois au regard du temps imparti à la collecte des données et aux fonds disponibles. En revanche, nous avons abordé la question de la qualité potable dans la partie sur les vulnérabilités avec des analyses concrètes du district sanitaire de Kédougou.

### **2.2.3 Un rattrapage qui se fait essentiellement au profit des centres urbains et de la sécurisation des intérêts de l'Etat**

Depuis quelques années, l'Etat a lancé des programmes d'investissement d'envergure nationale, visant plus particulièrement la région de Kédougou. Trois programmes sont aujourd'hui majeurs et structurants dans cet effort de rattrapage :

- Le Programme d'urgence de modernisation des axes et territoires frontaliers (PUMA)
- Le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC)
- Le Programme de modernisation des villes (PROMOVILLES)

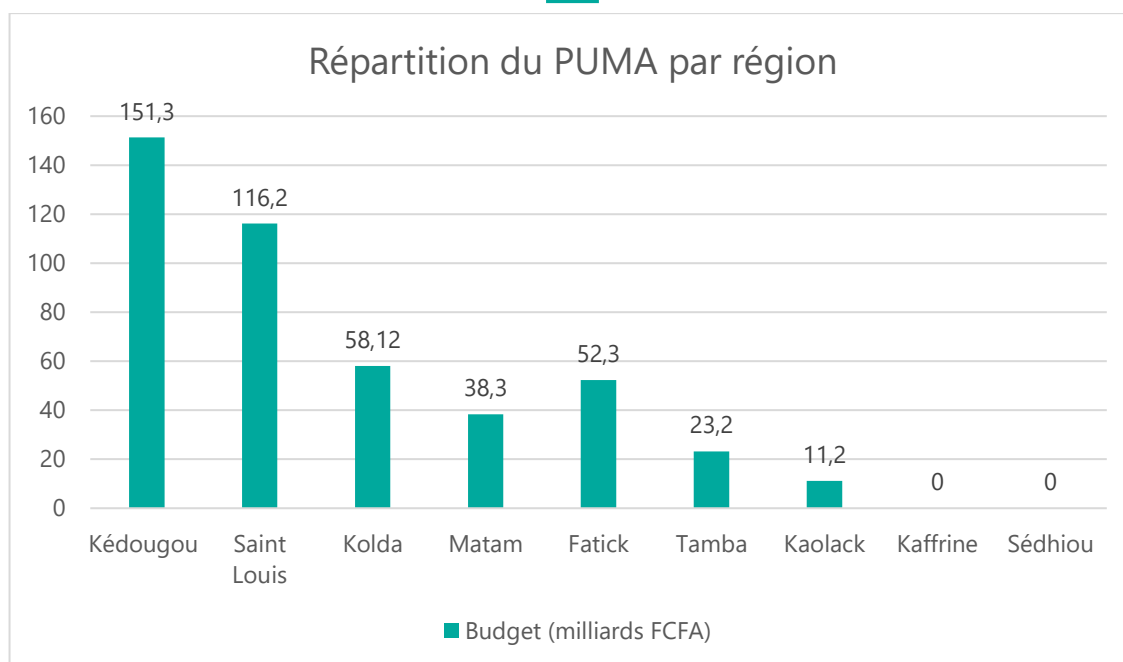
Par exemple, le PUMA vise la modernisation des axes et territoires frontaliers et l'amélioration des conditions de vie des populations, et plus spécifiquement à :

- Favoriser le désenclavement routier, fluvial, maritime, téléphonique et numérique des zones et populations frontalières
- Contribuer au développement durable des zones et populations frontalières par la réalisation d'infrastructures, d'équipements sociaux de base et d'activités génératrices de revenus ;
- Assurer la sécurité des zones et axes frontaliers.

Il fait la part belle à la région de Kédougou, avec un budget consacrée significativement supérieur à ceux des neuf autres régions frontalières concernées par le programme<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> Les budgets destinés à Kafrine et Sédhiou ne sont pas disponibles sur le site et les documents consultés au moment de la recherche



Ce budget a permis de faire les réalisations suivantes<sup>19</sup> :

- Aménagement d'une aire de jeux de Diakha Macky ;
- Aménagement d'un périmètre maraîcher à Diakha Macky ;
- Aménagement du site de recasement de Diakha Guemedji (devenu Diakha Macky) ;
- Appui au comité régional de gestion des épidémies dans la riposte contre la Covid 19 (dotation en matériels médicaux, équipements, kits d'hygiène et activités de sensibilisation à travers les radios communautaires).
- Appui financier aux 32 familles déplacées de Diakha Macky pour faciliter leur réinstallation et réalisation des infrastructures sociales de base dans la localité ;
- Construction de blocs d'hygiène pour l'école de à Diakha Macky
- Construction en cours d'un CEM à Ethiolo;
- Construction en cours d'un poste de sécurité mixte à Guemedji (Madina Baffé) ;
- Construction et équipement de deux postes de santé avec logement d'agents à Diakha Macky (Commune de Madina Baffé) et à Thiankoye (Commune de Kevoye) ;
- Dotation d'ambulances médicalisées de trois (3) Oubadji, Sahen Soutou, Dindifélo
- Dotation de moulins multifonctionnels dans la commune de Médina Baffé ;
- Electrification de Diakha et de Guemedji ;
- Electrification en cours de Neppene Diakha (Dakateli), de Neppene Peulh, (Dakateli), de Kolya, de Sansaba et de Sansela (Bembou)
- Etudes techniques, environnementales et sociales réalisées sur 86,8 Km pour le désenclavement prévu des communes de Dakateli, Darsalam, Ethiolo et Bembou ;
- Formation et appui e équipement au GPF « Jamma » de Salémata sur les techniques de transformation et de conservation du lait ;
- Formation et mise en place d'une ferme avicole pour les femmes de Dindifelo ;
- Renforcement en équipements du Secteur frontalier de Moussala, du Poste de police de Guemedji, de la Brigade forestière de Saraya et de la Gouvernance de Kédougou ;

<sup>19</sup> <https://www.puma.sn/region/kedougou/>



La commune de Kédougou est aussi concernée par le programme PROMOVILLES qui prévoit la réalisation de plus de 300 Km de voiries incluant leurs dépendances (assainissement, éclairage public et aménagement paysager) pour un coût global de 280 milliards de FCFA (toutes villes confondues, le programme ciblant la Région de Dakar et 10 communes/villes du Sénégal, principalement des capitales régionales). Dans la ville de Kédougou, nous avons pu constater un démarrage effectif des travaux d'aménagement de la voirie de ce programme lancés officiellement le 31 mai 2021 et consistant à la construction et/ou réhabilitation de routes revêtues en béton bitumineux et/ou en pavés, adossée à des travaux d'assainissement un montant total de 12 600 000 000 F CF<sup>20</sup>.

Il y a également le Programme d'appui aux communes et agglomérations du Sénégal (PACASEN) dont l'AFD fait partie du pool de bailleurs avec un co-financement à hauteur de 80 millions d'euros en prêt souverain (73 millions d'euros pour les investissements des communes et 7 millions d'euros pour de l'assistance technique), avec la Banque mondiale (environ 90 millions d'euros) et l'État du Sénégal (50 millions d'euros).

La région est par ailleurs concernée par les programmes de protection sociale que sont les Bourses de sécurité familiale (BSF), la Couverture maladies universelles (CMU). En ce qui concerne la couverture maladie universelle le taux de couverture dans la région est de 45, 80 % avec un taux de pénétration de 76, 87 % ; il est 36, 28 % dans le département de Kédougou<sup>21</sup>, ce qui vaut dire qu'il est plus élevé dans les départements de Saraya et de Salémata. Pour la bourse de sécurité familiale, les chiffres à notre disposition sont incomplets et ne concernent que le département de Kédougou (pas la région entière) qui a 786 bénéficiaires sur le nombre total de 316 941 ménages vulnérables bénéficiaires au niveau national<sup>22</sup>, représentant un taux très bas comparé à celui de la CMU.

En plus du nouveau centre hospitalier construit à Kédougou, de grands travaux pour la fourniture énergétique des villes ont été entrepris et ont donné lieu à la construction d'un barrage à Sambangalou. L'Etat a particulièrement investi la dimension sécuritaire, avec la mobilisation relativement importante d'un contingent de l'armée et de la gendarmerie pour faire respecter l'ordre sur les sites d'orpaillage, et la construction de nouveaux postes frontaliers pour le contrôle de ses frontières avec la Guinée et le Mali.

Ces investissements ne suffisent pas à rattraper un retard structurel en infrastructures de base et ne permettent pas d'enrayer le sentiment de frustration et d'incompréhension de plus en plus vif au sein des populations, et en particulier chez les jeunes, parmi les plus précaires du pays, alors que la Région concentrait près de 98% des exploitations minières du Sénégal.

#### **2.2.4 Une économie de l'or aux importantes externalités négatives**

##### **Des formes variées d'exploitation et de pratiques que l'Etat peine à réguler**

L'exploitation de l'or sur le territoire de Kédougou est ancienne et remonte au 3<sup>ème</sup> siècle. Elle se concentre dans le département de Saraya frontalier avec le Mali à l'est et la Guinée au Sud, territoire appartenant au Bambouk-Bouré qui comprenait les principales mines d'or de l'empire du Mali. La région compte aujourd'hui 11 veines aurifères dont seulement 3 sont exploitées. L'exploitation de l'or s'est développée sous l'effet de vagues successives de migrations durant la période contemporaine. Dans les années 1970, des migrants<sup>23</sup> principalement venus du Mali, de

<sup>20</sup> [https://badea.org/Portal/Document\\_Repository/1105/1\\_senegal.pdf](https://badea.org/Portal/Document_Repository/1105/1_senegal.pdf)

<sup>21</sup> CICODEV, Situation de référence de la Couverture maladie universelle dans les départements de Fatick, Kédougou, Ranérou, Rufisque, et Sédhiou. Rapport d'enquête, CICODEV Afrique, février 2021, 23 pages.

<sup>22</sup> Effectivité du programme national de Bourse de sécurité familiale dans les départements de Fatick, Kédougou, Ranérou, Rufisque et Sédhiou. Rapport d'enquête, CICODEV Afrique, août 2021, 25 pages.

<sup>23</sup> 6 orpailleurs sur 10 sont étrangers avec 40 % de Maliens selon ANSD 2018 : Rapport de l'étude monographique sur l'orpaillage au Sénégal, juillet 2018, 48 pages.

la Guinée et du Burkina Faso s'installent progressivement et sur la durée dans la région. A partir de 2003, l'adoption du Code minier va créer un appel d'air appelé « Boom minier », qui se traduit par :

- L'arrivée massive de migrants de la sous-région et le développement de techniques semi-industrialisée ;
- L'attribution de permis à des compagnies internationales suite à l'adoption du plan stratégique national sur l'orpaillage ;
- La volonté de l'Etat d'encadrer et de démanteler les sites d'orpaillage traditionnel à partir de la mise en place de corridors dont le tracé n'a pas été concerté avec les populations locales, faisant basculer certains sites traditionnels dans la clandestinité.

L'exploitation de l'or est ainsi passée d'une pratique séculaire initialement portée par les femmes durant la saison sèche, à trois grands types d'exploitation :

- L'exploitation artisanale (EMAP) qui s'organise autour des *Dioura*, que l'on peut assimiler à des organisations paysannes déclarées et disposant de permis d'exploitation des veines aurifères ;
- L'exploitation semi-industrialisée apparue sous l'effet de l'arrivée massive des migrants de la sous-région qui ont favorisé le développement de techniques d'exploitation semi-mécanisée ;
- L'exploitation industrielle avec 42 permis attribués et plusieurs générations d'industriels qui communiquent peu entre eux : Sabodala Gold Operation (SGO) filiale de Teranga Gold Corporation, Africagold, lamgold. S'il y a aucune obligation contractuelle à communiquer entre les sociétés minières en présence, de fait, on constate un manque de communication amenant des actions cloisonnées qui ne produisent pas des impacts structurants sur le terroir régional et engendrent des frustrations des terroirs qui n'abritent pas d'exploitation minière et des inégalités territoriales en termes de budgets.

A ces formes d'exploitations reconnues et encadrées par l'Etat, vient s'ajouter l'orpaillage clandestin qui s'exerce dans les zones difficiles d'accès et plus difficilement contrôlables par l'Etat, et en particulier dans les zones frontalières. Elle est le fait, pour une grande partie, de migrants clandestins opérant par des trous microscopiques, particulièrement dévastateurs pour les milieux et l'environnement.

La région de Kédougou concentrait ainsi à elle seule 98% des exploitations minières du Sénégal en 2018. Rappelons que le secteur extractif sénégalais représentait 13 % de la valeur ajoutée en 2014. En 2016-17, l'activité d'orpaillage concentrée dans la région de Kédougou et dans une moindre mesure celle de Tambacounda, a créé une valeur ajoutée de 73,9 milliards de F CFA et celle du boyage/consassage 3,7 milliards de FCFA, soit une valeur ajoutée de 77,6 milliards de F CFA. (ANSD, EMOR 2018, p. 9). En réalité, les activités d'exploitation de l'or ont profondément bouleversé le territoire, et en particulier l'économie locale aujourd'hui tournée vers les besoins des exploitations.

### **Une économie locale tournée vers les besoins des exploitations**

Avant l'exploitation des mines d'or, la région de Kédougou était une région agricole grenier de céréales où l'on cultivait le maïs, le sorgho et le fonio, puis des cultures commerciales comme l'arachide. Selon le dernier recensement national, 69 % des ménages pratiquaient l'agriculture et 49,6 % des ménages y pratiquaient l'élevage (ANSD, RGPHAE, 2013).

La ruée vers l'or amorcée dans les années 2000 a progressivement fait évoluer la vocation agricole de la région. La superficie de terres cultivées pour l'arachide a ainsi baissé de 40,8 % en 2019, passant de 14 430 ha en 2018 à 7 904 ha en 2019 (ANSD, SES-Kédougou 2019). Cette baisse consécutive de l'abandon de l'arachide au profit de l'orpaillage dans le département de Saraya a engendré une importante chute de la superficie des terres emblavées pour l'arachide d'environ 2

000 ha, soit 73,5 %. La production d'arachide est ainsi passée de 20 522 tonnes en 2018 à 13 041 tonnes en 2019, soit une baisse de 36,5 % à l'échelle de la Région, et de 11 325 tonnes en 2018 à 3 400 tonnes en 2019 (soit une baisse de 70 %) pour le seul département de Saraya. Il faut souligner par ailleurs, que la filière arachide est globalement aléatoire au Sénégal, avec des productions en dents de scie, en raison de différents facteurs, non seulement du fait de la concurrence de l'activité aurifère. Seule une observation dans la durée de la baisse de la production et des surfaces emblavées, mis en corrélation avec l'augmentation de résidents engagés dans l'orpaillage, pourrait confirmer la baisse de l'activité agricole au profit de l'orpaillage.

La baisse des revenus agricoles serait compensée par des recettes issues de l'activité aurifère dont une partie serait réinvestie dans l'agriculture, selon un des participants à un focus groupe avec des membres de l'association des orpailleurs sénégalais et étrangers de Guémédjé : « *les revenus que nous tirons de l'orpaillage nous réinvestissons surtout dans l'entrepreneuriat, la construction, l'agriculture, l'élevage et pour participer à certaines activités de développement communautaire comme la caisse du village et ... biens et services du village* ». Les enseignements tirés de la fermeture des sites aurifères pendant la pandémie de la COVID-19 a fini par montrer l'importance de coupler l'agriculture et l'orpaillage pour les ruraux. En effet, selon les participants d'organisations de producteurs<sup>24</sup> à l'atelier de préconisation de Kédougou, les jeunes étaient retournés dans les champs malgré eux mais ont finalement compris que les deux activités se complètent mutuellement : quand on a une bonne récolte, on dépense moins les revenus tirés de l'orpaillage et on réinvestit pour acheter des intrants agricoles et du bétail ; à leur tour, les revenus agricoles issus de la vente de certains produits agricoles ou d'animaux, permettent de soutenir l'activité aurifère. La diversification a fait l'objet de consensus dans cet atelier, plutôt que la dépendance totale à une seule activité économique.

La région reste malgré tout aujourd'hui dépendante de l'exploitation de l'or et une grande partie de son économie est liée aux besoins spécifiques des exploitations minières et de leur travailleurs (équipement, restauration, commerce, transport, téléphonie, garage, etc.). Ces activités connexes participent de l'acceptation des migrants miniers par les communautés locales. Selon le recensement général des entreprises de l'ANSD de 2016, au moins 80% des 6 215 unités économiques recensées dans le territoire de la région de Kédougou sont ainsi actives dans le commerce, le transport, la restauration et les bars (ANSD, RGE 2016)<sup>25</sup>.

Mais ce compromis fonctionnel a néanmoins tendance à s'effriter avec le temps du fait de la poursuite des migrations, de la réduction des opportunités dans les mines avec le tarissement de certains sites. Les nouvelles régulations mises en place par l'Etat, dans le cadre de la formalisation de l'orpaillage, instaure un sentiment d'injustice au niveau des résidents. En effet, dans les couloirs formels d'orpaillage, les résidents qui sont titulaires des licences, sont responsables de toutes les infractions commises dans leur couloir, notamment ceux perpétrés par les orpailleurs étrangers. Ils dénoncent les sanctions dont ils font l'objet pour ces faits, tandis que les étrangers bénéficieraient d'une impunité s'appuyant sur des complicités avec des forces de l'ordre.

Par ailleurs, la région de Kédougou est la dernière en termes de nombre d'unités économiques avec 6 215 sur le total de 407 882 recensées au Sénégal en 2016. 97,9 % sont des personnes physiques, c'est-à-dire des entreprises sans reconnaissance officielle contre 2,6 % de personnes morales, c'est-à-dire d'entreprises disposant d'un RCCM<sup>26</sup> ou NINEA<sup>27</sup> (ANSD-RGE 2016 : 10-11). Si le nombre semble cohérent avec le niveau de peuplement de la région de Kédougou, les opportunités offertes par l'économie extractive, les mouvements migrations ainsi

<sup>24</sup> Directoire régional des femmes en élevage (DIRFEL) et représentant des Jeunes du CNCR à Kédougou.

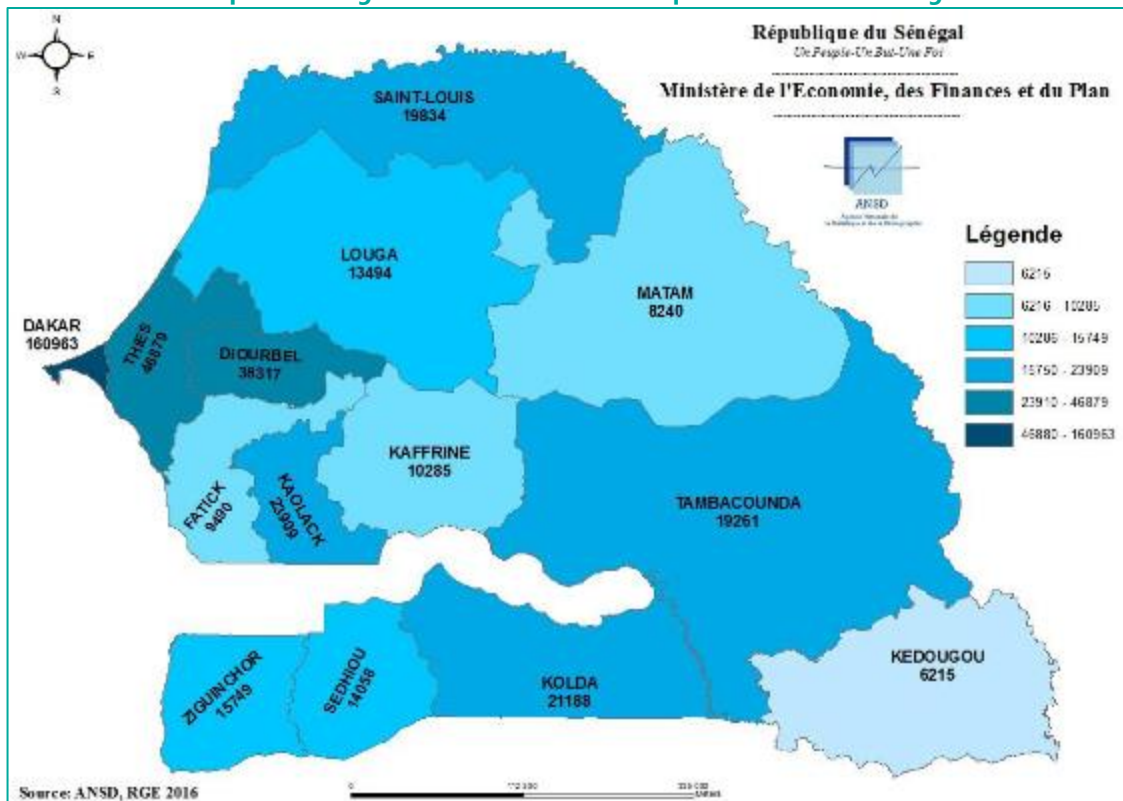
<sup>25</sup> ANSD, 2017. Rapport global du recensement général des entreprises. RGE 2016, Janvier 2017, 101 pages.

<sup>26</sup> RCCM : Registre du Commerce et du Crédit mobilier

<sup>27</sup> Numéro d'Identification nationale des Entreprises et Associations

que les potentialités agricoles et touristiques devraient permettre de générer plus d'entreprises qu'il y'en a maintenant. Le régime juridique des entreprises recensées dans la région de Kédougou est dominé par l'entreprise individuelle et les groupements d'intérêt économique avec respectivement 75,1 % et 17,3 %.

Carte n°2 : Répartition régionale des unités économiques recensées au Sénégal en 2016



Source : ANSD-RGE 2017, p. 10

Plus généralement, la majorité des bénéfices et plus-values sortent de la région à la faveur de circuits de transformation et de commercialisation des minerais tournés soit vers d'autres régions du Sénégal, soit vers d'autres pays, et en particulier le Mali. Conformément à l'article 115 de l'actuel code minier sénégalais, « les titulaires de titres miniers, de contrat de production, ou de contrat de services participent sur la base d'engagements financiers annuels à l'alimentation d'un Fonds d'appui au développement local destiné à contribuer au développement économique et social des collectivités locales situées dans les zones d'intervention des sociétés minière... Pour les titulaires de titres miniers, de contrat de partage de production, ou de contrat de service d'exploitation, le montant annuel de ces engagements financiers est de zéro virgule (0,5 %) du chiffre d'affaires hors taxe annuel ». Toute autre contribution financière des sociétés minières au développement local est volontaire et ne peut que s'inscrit généralement dans leur politique de responsabilité sociale des entreprises, qui sont basées sur le « bien vouloir » et n'est pas encadrée sur le plan législatif et réglementaire ; le code minier est resté muet à ce sujet.

Malgré la richesse de ses sols et le dynamisme de la production liée à l'exploitation de ses minerais, la région de Kédougou est aujourd'hui la deuxième région la plus pauvre du Sénégal,

après la région de Sédhiou. 61,9 % des ménages de la région vivent ainsi sous le seuil de la pauvreté (ANSD, EHCVM28 2021).

### Un vivre-ensemble fragilisé par les changements et mutations à l'œuvre

Les migrations ont induit des changements démographiques importants, notamment dans les villages à proximité des mines où les populations étrangères sont généralement plus nombreuses que les populations locales. Dans certaines localités, la population a ainsi doublé en moins de 15 ans et a été parfois multipliée par 100 en deux ans. Des associations de migrants par nationalité ont été créées et jouent un rôle important dans la gouvernance au quotidien des territoires en facilitant la gestion des conflits entre les migrants et les communautés hôtes.

L'urbanisation rapide à la périphérie des exploitations reste souvent précaire et s'organise en quartier (gniafas) par communauté. Les risques et l'insécurité qui y règnent ont vu le développement d'un système privatisé de la sécurité qui collabore ponctuellement avec la gendarmerie pour faire régner l'ordre. En milieu rural aussi, on observe l'installation incontrôlée de hameaux d'orpailleurs itinérants se déplaçant de mines en mines, et « qui installent des hameaux de fortunes dans les forêts environnantes, « où se développent la prostitution, les agressions, les bars et la vente de drogues dans des villages musulmans où on n'aurait pas imaginé un seul instant voir quelqu'un même boire de l'alcool » s'indignait le maire de Médina Baffé durant les enquêtes. L'exploitation de l'or draine en effet toute une économie parallèle illicite et des trafics en tout genre, parmi lesquels :

- L'exploitation illicite du bois dans le parc national de Niokolo Koba avec la complicité d'une partie de l'administration (en 2019, mandat de dépôt de plus de 20 personnes dont le maire de Tomboronkoto, le Conservateur du Parc, son adjoint, un lieutenant des Eaux et Forêts et le correspondant de Sud Fm à Tambacounda)<sup>29</sup>.
- La prostitution, en provenance du Nigeria et du Ghana, avec la présence de réseau clandestin plus ou moins structuré à l'échelle de la région ;
- Des trafics de drogues, d'explosifs, et de produits dangereux ;
- Des trafics d'enfants travailleurs en provenance notamment de Guinée et de la région pour alimenter la force de travail dans les mines.

La cohabitation entre les différentes formes d'exploitation sur le territoire alimente par ailleurs des tensions fortes qui peuvent localement dégénérer en conflit violent. On peut en particulier citer des tensions et conflits :

- **Entre les migrants miniers et les communautés locales vivant encore de l'agriculture** à cause de la pollution des sols, de la concurrence pour l'usage des ressources y compris minières, du non-respect des règles d'organisation et de fonctionnement des sites d'orpaillage et des règles de vivre-ensemble établies par les communautés villageoises, du non-paiement des taxes, du fonctionnement anarchique des Gnafas, etc.<sup>30</sup>
- **Entre migrants miniers au sujet de la propriété et l'usage des fosses**, qui favorisent la mise en place d'un système de justice locale par les travailleurs venant compléter le système des Tombolomas (autorités en charge de la sécurité au niveau de l'exploitation) et peut amener à la fermeture de certains sites (cas du site d'orpaillage de Dyabougou fermé à la suite de violences ayant résulté à neuf morts en 2013 entre migrants burkinabés et maliens) ;

<sup>28</sup> ANSD, 2021. Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages au Sénégal. Rapport final, septembre 2021, 181 pages.

<sup>29</sup> <https://www.senepus.com/economie/exploitation-clandestine-de-lor-dans-le-parc-niokolo-koba>

<sup>30</sup> Pour des illustrations, voir en particulier le rapport de l'OIM de 2019, *Gold fevers in Senegal. Analysis of migration profiles and dynamics in the Kedougou Region*.

- **Entre les compagnies minières, les communautés locales, et les migrants en concurrence et en tension pour l'accès aux ressources et aux opportunités économiques qui en découlent** (accaparement de terres, accès à l'emploi, au corridor, inaccessibilité d'une partie des ressources/infrastructures, redistribution des richesses, etc.) qui amènent à des départs et déplacements du fait de la tendance à la réduction des opportunités économiques dans les exploitations minières<sup>31</sup> ;
- **Entre les communautés locales et l'Etat** pour que ce dernier reprenne le contrôle des ressources, défende les intérêts des Sénégalais et autorise l'ouverture de nouveaux corridors.

### D'importants impacts négatifs sur l'environnement et la santé publique

Les risques sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation de produits toxiques et dangereux telles que le mercure et le cyanure ne sont encore pas suffisamment connus. L'année dernière, le district sanitaire de Kédougou avait été alerté par la récurrence de morts de femmes enceintes, de cas de paralysies infantiles et animales à Pondala et à Bantaco. Il avait alors suspecté une épidémie de poliomyélite dont les tests se sont avérés négatifs. Ainsi, le district a procédé à des prélèvements aussi bien sur les Hommes que sur les animaux (sang et urine), mais aussi sur l'eau à la pompe et au puits. Les résultats des analyses faites par l'Institut Pasteur de Dakar ont révélé une teneur en mercure et en plomb cent fois supérieure à la normale dans certains prélèvements.

**Tableau n°3 : Concentration de métaux lourds dans l'eau de puit et de la pompe**

Analyse	Rlts (mg/l) Puits Bantaco	Rlts (mg/l) POMPE Bantaco	Rlts (mg/l) Puits Pondala	Valeur de référence
Mercure	3,43	5,47	4,87	<b>0,006</b>
Plomb	43,97	97,41	94,94	<b>0,01</b>
Cadmium	2,22	3,19	3,17	<b>0,003</b>

Source : District sanitaire de Kédougou, Juin 2021

**Tableau n°4 : Taux de concentration de métaux lourds chez les humains (Bantaco & Pondala)**

Sexes	Age	Concentration dans le sang (mg/l)		Concentration dans les urines (mg/l)	
		Mercure	Plomb	Mercure	Plomb
Homme 1	24	ND	0,01	ND	0,07
Femme 1	18	ND	ND	2,5	0,04
Femme 2	35	ND	ND	5	0,02
Homme 2	27	ND	ND	ND	ND
Homme 3	39	ND	0,03	7,5	ND
Homme 4	27	ND	ND	7,5	0,05
Femme 3	25	ND	ND	ND	0,03
Homme 5	65	12,58	0,01	7,5	0,09
Femme 4	17	5,11	0,01	10	0,09
Homme 6	2	9,23	0,05	NP	NP
<b>Valeurs références</b>		<b>0,03</b>	<b>0,1</b>	<b>0,02</b>	<b>0,2</b>

Source : District sanitaire de Kédougou, Juin 2021

La contamination en métaux lourds des eaux de surface et des eaux souterraines de la région de Kédougou limitent le potentiel de production agricole, animale et la pêche continentale. Ainsi, elle n'est pas seulement un problème à dimensions environnementale et sanitaire, mais un frein de développement économique.

<sup>31</sup> Ibid.



L'exploitation de l'or, quel que soit le type d'exploitation implique par ailleurs un déboisement abusif. Aussi, la végétation subit le contrepoids du manque d'application des mesures de remise en l'état des sites miniers et carrières par le remblai des sites d'extraction après exploitation, pourtant prévues par le code minier. Les anciens sites ne sont ni remblayés, ni re-végétalisés, et deviennent inexploitable pour l'agriculture et même pour l'élevage pour lequel, ils constituent des dangers pour le bétail en divagation en période hivernale, avec des cas de noyage d'animaux relevés dans les fosses.



*Photos de sites d'orpaillage (ancien et actif) au village de Vélingara, © Papa Faye*

### 2.2.5 La montée des frustrations et contestations au sein des jeunes

L'étude de cas sur les jeunes a permis de sérier **6 catégories de jeunes spécifiques** dans la région suivant leur niveau de qualification :

- Des jeunes scolarisés qui manquent d'orientation scolaire et pédagogique pour choisir les filières porteuses ou qualifiantes ;
- Des jeunes non scolarisés ou peu scolarisés qui maîtrisent un métier mais manquent de moyens financiers pour s'autonomiser ;
- Des jeunes scolarisés et non scolarisés dépendants de l'orpaillage, pratiquant l'itinérance en fonction de la découverte des sites et de la circulation de l'information et des rumeurs sur la rentabilité des sites ;
- Des jeunes qualifiés qui chôment en dépit des opportunités d'emplois de la région ;
- Des jeunes entrepreneurs qui manquent d'accompagnement pour structurer leur activité ;
- Des jeunes ruraux travailleurs mais qui manquent d'infos sur les opportunités d'appui à la jeunesse ou de moyens pour supporter les coûts de la bureaucratie et les déplacements que cela implique.

Une des caractéristiques partagées par ces différentes catégories de jeunes est la frustration si on se réfère aux interviews que nous avons eues avec certains d'entre eux. Nous avons cherché à savoir si les motifs de frustration de la jeunesse de Kédougou qui avaient conduit aux émeutes de 2008 étaient restées les mêmes ou ont évolué au fil du temps. La marche organisée pour dénoncer l'attribution et la vente de terre par l'Etat à des acteurs étrangers, réclamer davantage de répartition des fonds sociaux miniers et des opportunités d'emplois dans les mines industrielles, et demander plus de considération et d'investissement de la part de l'Etat en faveur de la jeunesse, a fini par dégénérer. Deux jeunes manifestants avaient perdu la vie et des locaux de l'administration saccagés en retour. Les frustrations sont aujourd'hui toujours palpables, à



mesure que les externalités négatives de l'exploitation de l'or se poursuivent et s'accroissent en particulier sur l'environnement et la santé, que les opportunités économiques et d'emplois continuent de manquer, et que le sentiment d'ostracisme et d'injustice grandit.

- Une marche pacifique des jeunes a ainsi été organisée par le Conseil régional de la jeunesse (CRJ) et l'Association des élèves et étudiants de la région de Kédougou (AEERK) en avril 2021 pour exiger une meilleure prise en charge des revendications des jeunes, et en particulier la préférence locale dans le recrutement et les marchés d'approvisionnement des sociétés minières et le règlement définitif de la question de l'hébergement.
- Une lettre de l'association des élèves et étudiants de Kédougou à l'intention des autorités locales et des sociétés minières en octobre 2021 est également très explicite à la fois sur les demandes formulées, sur le rapport de force engagé et sur la fracture qui se joue entre les autorités et les jeunes du territoire<sup>32</sup>.

Si les mines industrielles recourent à une main d'œuvre locale lors des phases d'exploration très consommatrices en moyen humain, les emplois sont en moyenne divisés par 10 dans les phases d'exploitation, ces dernières étant beaucoup plus mécanisées et nécessitant une main d'œuvre plus qualifiée. Cet argument largement repris par les autorités pour expliquer le faible niveau d'emploi dans les mines industrielles pourvus par les jeunes issus de la région, est dénoncé par ces derniers qui pointent l'absence de mise en concurrence et de diffusion des offres d'emploi, et des manœuvres clientélistes dans leur gestion, allant jusqu'à parler de mafia organisée sous le contrôle de l'inspecteur régional du travail dont ils demandent le départ sans délai. Les jeunes rencontrés lors d'un focus groupe accusent ce fonctionnaire de faire de la rétention d'information, de diffuser les offres à sa clientèle dans et hors de la Région moyennant rétribution, de manipuler les chiffres quant aux emplois réellement pourvus dans les sociétés minières. Certains maires sont aussi mis en défaut de monnayer des certificats de résidence au profit de migrants sénégalais pour faciliter leur recrutement. Ces derniers répliquent en disant qu'il s'agit souvent de stagiaires des sociétés minières dont le séjour dépasse six mois, ce qui leur donnerait droit au certificat de résidence. Ces stagiaires seraient privilégiés lors des recrutements, non pas parce qu'ils ont un certificat, mais parce qu'ils disposent d'une première expérience et de compétences acquises durant leur stage. Ce que mettent en doute les jeunes interviewés qui pensent que l'accès au stage comme aux emplois est déterminé par des relations de pouvoir, d'influence, de jeux de corruption et de connivence entre les autorités locales et les sociétés minières. Le temps imparti à la collecte des données n'a pas permis de trianguler de telles accusations qu'un séjour d'enquête de vérification et contrôle auraient permis de confronter aux versions des autorités publiques incriminées, plus précisément l'Inspecteur régional du travail mais aussi d'avoir la version des sociétés minières. Elles témoignent néanmoins d'un climat de méfiance et de défiance entre une partie de la jeunesse et les autorités.

Les jeunes artisans et entrepreneurs rencontrés dénoncent quant à eux une « mafia » du marché de l'approvisionnement des sociétés minières en équipements et denrées de base, qui excluraient les filières de production locale et importeraient l'ensemble de leur besoin. Selon un jeune leader du conseil communal de la jeunesse rencontré à Saraya, il y aurait deux raisons principales à cela : 1/ l'incapacité des aviculteurs locaux à satisfaire les quantités requises dans la durée (plus de 700 poulets par semaine pour la société Sabodala Gold Corporation) et 2/ l'absence d'abattoir moderne et les risques sanitaires qui en découlent. Là aussi, ce sont des informations qui ont émergé en fin de séjour d'enquête qui n'ont pas pu confronter aux versions des personnes accusées.

Un certain nombre de dénonciations concerne également la Délégation à l'entrepreneuriat rapide des jeunes et des femmes (DER) et l'Agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANPEJ) : manque

---

<sup>32</sup> Voir la lettre en annexe 7

de transparence, politisation de l'allocation des financements, niveau de financement revu à la baisse pour gonfler les chiffres des bénéficiaires, incapacité des jeunes à monter leur affaire au regard des financements accordés qui finiraient par les endetter. Les jeunes rencontrés proposent de changer d'approche et d'adopter celle du Projet Réussir au Sénégal de la GIZ, qui consiste à supporter les investissements requis progressivement à mesure que le projet prend forme, plutôt que de faire des dotations en cash. Au sujet de la politisation de l'accès aux financements de l'ANPEJ, le point de vue du point focal régional a été sollicité et se défend de toute logique clientéliste ou politique dans le choix des bénéficiaires. Il reconnaît cependant une lourdeur administrative marquée par une complexité des procédures qui nécessite plusieurs allers-retours pour compléter un dossier de prêt, mais aussi et surtout l'insuffisance des moyens financiers disponibles comparée aux besoins des jeunes. Et parce que plusieurs demandes restent insatisfaites, les jeunes les accusent de privilégier certains.

Cette frustration de la jeunesse s'exprime dans la politique locale et impacte les rapports entre certains élus locaux et les sociétés minières qui se dégradent de plus en plus. Suite à la période pré-électorale de janvier 2022 au cours de laquelle le Préfet aurait invalidé la liste de M. Guirassy, candidat principal de l'opposition à la mairie de Kédougou, c'est finalement le candidat dit de la jeunesse, M. Sylla, qui a remporté ces élections face celui de la coalition au pouvoir. Le concerné, qui était absent du pays au moment de l'enquête, dénonçait l'attitude du Préfet en ces termes : « ma peine est grande, car le jeu démocratique est faussé. On a compris le jeu du préfet et le jeu de certains acteurs locaux »<sup>33</sup>.

### **2.2.6 Des vulnérabilités spécifiques liées au genre qui prennent différentes formes**

La région de Kédougou est marquée par une diversité ethnique, ancrée dans des traditions patriarcales, où les pratiques sociales et culturelles sont basées sur des normes sociales discriminatoires et des traditions séculaires qui maintiennent les femmes dans des rôles et statuts de subordination et de dépendance (Trust Africa, Non Daté).

Cet état de fait est contrasté suivant les communautés. Dans les sociétés Bassari par exemple, l'oncle maternel joue un rôle primordial, notamment dans la protection mystique de ses neveux durant les rites initiatiques. Même si les sociétés Bassari sont matrilineaires, c'est l'aîné par les hommes du lignage maternel qui concentre l'autorité et le pouvoir ; l'héritage se fait de l'oncle maternel aux neveux utérins.

Chez les Bedik, bien que société patrilinéaire, la femme est célébrée pour sa fertilité. L'une des principales fêtes du calendrier Bedik est appelée Gamong et signifierait « fête des femmes et de la fertilité ». Les femmes Bedik semblent cantonnées dans des activités artisanales relatives à la poterie et la vannerie qu'elles commercialisent avec les autres ethnies de la région et plus largement.

D'autres formes de violence marquent les sociétés locales, parmi lesquelles le mariage précoce pratiqué aussi chez les Mandigues, les Diakhanké, les groupes Peul et les Dialonké ; le retrait scolaire précoce aggravé par la pratique de l'orpaillage ; le mariage forcé et l'excision des filles fondé et perpétué par les croyances culturelles et ancestrales ; etc. (Trust Africa, Non Daté).

Dans la région de Kédougou, l'orpaillage était traditionnellement pratiqué par les femmes. Le manque de matériels modernes de forage pour l'exploration de l'or diminue les chances des femmes de s'activer dans l'orpaillage traditionnel qui reste une activité manuelle pénible. Les hommes ont progressivement pris le contrôle de la chaîne de l'exploitation mais aussi de la

<sup>33</sup> <https://senegal7.com/invalidation-de-sa-candidature-guirassy-cette-decision-est-dure-a-accepter/>

commercialisation, à mesure que l'économie prenait en dynamisme. Si l'immigration des ouvriers miniers en provenance des autres pays est essentiellement masculine, renforçant leur contrôle sur les exploitations artisanales, on note une part importante de femmes comparativement au reste de la filière dans la région. Elles sont particulièrement nombreuses dans l'orpaillage alluvionnaire, pratiqué au niveau du fleuve et des cours d'eau dans des logiques d'exploitation individuelle.

Plus largement, sur le plan de l'accès à l'emploi, le chômage affecte davantage les femmes qui représentent 64,5 % des chômeurs (Source : ANSD, EERH<sup>34</sup> 2018). Au Sénégal, la majorité des entreprises individuelles au Sénégal est détenue par des hommes, tandis que 31,3 % appartiennent à des femmes (ANSD-RGE, 2016 : 40); Kédougou ne devrait pas faire exception à cette règle.

Les femmes migrantes en provenance du Nigeria et du Ghana, appartenant à des réseaux de prostitution clandestins, sont particulièrement vulnérables, du fait des violences qu'elles subissent, de la stigmatisation dont elles sont victimes, et des difficultés dans l'accès au soin et à la santé sexuelle qu'elles rencontrent.

### 2.2.7 Des minorités jadis persécutées, aujourd'hui menacées d'assimilation

#### Des persécutions basées autrefois sur la foi

Les persécutions dont ont été victimes les groupes minoritaires se sont cristallisées dans un premier temps dans les années 1900 autour de logiques d'assimilation religieuses exercées sur le groupe Tenda (qui regroupe les Bassari, les Bédik, Coniagui, les Badiarankés et les Boin) ou Beliyen<sup>35</sup> par les communautés voisines, notamment les Peuls du Fouta Djallon. Elles ont donné lieu à des campagnes armées qui ont exterminé, capturé et forcé à la migration de longue durée plusieurs groupes Bassari<sup>36</sup>. Initialement localisés sur un territoire d'environ 7000 km<sup>2</sup>, les Bédik ont été contraints de rétrécir leur terroir et de concentrer leur ancrage territorial pour mieux pouvoir se défendre contre les troupes d'Alpha Yaya<sup>37</sup>. Originaires du Fouta Djallon, les Dialonkés ont été eux aussi « convertis et assimilés, ou décimés et réduits en esclave, ou chassés par les Peuls »<sup>38</sup>. Les Coniagui se sont aussi dispersés, s'installant le long des routes et principalement dans les grandes villes du Sénégal oriental (Kédougou, Tambacounda, Koupentoum, Koungheul, Kaffrine)<sup>39</sup>.

#### Des persécutions au nom de la conservation des espèces

La seconde vague de persécution est celle relative aux déplacements forcés de villages avec l'installation du parc national de Niokolo Koba (PNNK) en 1954. Ainsi, certains groupes Bassari ont été expulsés de leur habitat originel sur une emprise estimée à plus de 260 000 ha. En 1969, au moment de l'extension du PNNK à son emprise actuelle (913 000 hectares), des villages de Badi, Tabadian, Soukouta, Nionghany et Damantan, sont expulsés à la périphérie nord-est du parc. Ces déplacements ont marqué une rupture entre le milieu humain et le milieu naturel. Ainsi, les communautés Madingue et Bassari ont perdu leurs zones de culture, de chasse et de cueillette, et leur souveraineté sur leurs terres (Larue 2002 : 2)<sup>40</sup>.

34 ANSD, 2018. *Rapport de l'enquête sur l'emploi, la rémunération, et les heures de travail au Sénégal (EEH 2018)*, 39 pages.

35 Ils se nomment eux-mêmes Beliyen qui signifie : « fils de la terre latéritique »

36 Gessain 1985 : 32. In : CRA Musée de l'Homme, 1985

37 Ferry 1985<sup>37</sup> : 37. In : CRA Musée de l'Homme, 1985

38 Fouchier 1985 : 45. In : CRA Musée de l'Homme, 198

39 Gessain, Monique et de Lestrang, Marie-Thérèse (1980). *Tenda 1980 : Badyaranké, Bassari, Bédik, Boin, Coniagui. Mémoires de la société des africanistes*, 178 pages.

40 Sébastien Larrue, « Le Parc National du Niokolo-Koba : un exemple de rupture entre le milieu et la société mandingue (Sénégal Oriental) ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer [En ligne]*, 218 | Avril-Juin 2002, mis en ligne le 13 février 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/1076> ; DOI : 10.4000/com.1076

### **Des mutations contemporaines qui favorisent la mise en place de stratégies de défense basées sur des logiques d'appartenance ethniques**

Les menaces d'assimilation des minorités sont encore présentes sous des formes diffuses et symboliques. Elles renvoient à différentes mutations en cours et des risques associés à l'image des migrations en ville. Selon le Président de l'AME, M. Samoura, une fois en ville, les familles issues des minorités adoptent le Pulaar au détriment de leur langue maternelle qu'elles ne parlent plus à leurs enfants et à terme leur patrimoine linguistique pourrait disparaître. Les associations socio-culturelles mises en place par chacune des minorités ethniques constituent des instruments de défense contre l'assimilation perçue. La création de l'association des minorités ethniques du Sénégal oriental (AME) en 2010<sup>41</sup> va dans le même sens, parce que selon le président de l'AME, la création de ces associations basées sur l'appartenance ethnique traduit moins un repli sur soi qu'une stratégie de préservation d'un patrimoine culturel et linguistique spécifique.

L'assimilation linguistique n'est pas spécifique aux minorités, dans le littoral sénégalais, les membres des autres ethnies adoptent le Wolof et le mode de vie urbain parfois au détriment de leur langue maternelle et leurs pratiques culturelles. En revanche, le sentiment de mal-être face à l'assimilation et réflexe d'auto-défense culturelle peuvent s'avérer plus vivaces chez les ethnies minoritaires que chez les groupes ethniques tels que les Aloua et les Sereer. En tout état de cause, ceci demeure une hypothèse que l'anthropologie culturelle pourrait creuser davantage.

### **Une discrimination diffuse des minorités par les pouvoirs publics**

Si on s'en tient aux discours des autorités étatiques locales, il n'y aurait pas de traitement particulier des minorités dans les politiques publiques. On note cependant une « exclusion statistique » dans laquelle se joue une forme de « discrimination silencieuse ». En effet, si les ethnies telles que les Mandingues, les Diakhankés, les Malinkés et les Peuls sont officiellement reconnus lors des recensements officiels des populations sénégalaises, les Bassari, les Bédik, les Coniagui et les Diallonkés sont classés dans une catégorie à la fois diffuse et anonyme dénommée « autres ». Un des enquêteurs de l'étude, appartenant au groupe des Bédik, remontait la frustration et la surprise qui furent les siennes lorsqu'au cours d'une leçon de géographie en primaire, son instituteur avait omis les Bédik en citant les ethnies officielles du Sénégal.

Cette « discrimination silencieuse » se joue dans d'autres arènes et à d'autres échelles. Si le village communautaire de Bandafassi a été créé pour sublimer la promotion culturelle des minorités, ces dernières sont totalement exclues de sa gestion par le ministère de la culture qui garde la main sur la nomination de son gestionnaire, selon M. Camara et Samoura, respectivement Secrétaire général et Président de l'AME. Cette exclusion de la gestion de ce village mythique est très frustrante pour les membres de l'AME. Ils y voient un manque de respect, la raison de l'absence d'animation culturelle en dehors du festival des minorités, et le délabrement progressif de l'infrastructure. Le sage rencontré à Ethiowar, village mythique Bédik quasiment abandonné à cause du manque d'eau potable, dénonce le fait qu'il n'y a aucun Tenda employé dans le village communautaire de Bandafassi qui se trouve au pied de la colline où ce village est implanté. D'ailleurs, les résidents qui sont descendus dans le village de Bandafassi ont installé un quartier Tenda près de cette infrastructure.

## **2.2.8 Conflits autour de l'usage de l'espace et de l'accès aux ressources naturelles**

A l'exception des quelques communes d'intervention du Projet Tiers Sud avec la SODAGRI où des Plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) sont élaborés, il n'existe pas de cadre formel pour la gestion des conflits d'usages. Ainsi, il y a plusieurs types de conflits ou de confrontations de logiques d'usages de l'espace et des ressources naturelles.

<sup>41</sup> La création de l'AME a été appuyée par des partenaires français tels que Tétraktys et le département de l'Isère

### **Conflits agriculteurs versus éleveurs**

Du fait de l'abondance de ses végétaux, la région de Kédougou est progressivement devenue une zone de convergence des transhumants venus du Boundou de la région voisine de Tambacounda, appelés localement « *agga* ». Le maire d'Ethiolo, M. Ndiaye, considère que la transhumance par les *agga* dans leur commune est relativement récente (ces cinq dernières années) ; il pointe les conflits et tensions entre les populations locales et les éleveurs transhumants, ces derniers étant perçus localement comme protégés par la réglementation de la CEDEAO lié à la transhumance. Les sols étant caractérisés par la présence de latérite, l'essentiel du fourrage est aérien, constitué de feuilles d'arbres que les *agga* élaguent et émondent pour nourrir leur bétail. Ces pratiques contrastent avec les savoirs locaux et les pratiques mystico-culturelles surtout en pays Bassari et Bédik où les systèmes de croyances ancestrales et les pratiques rituelles sont fortement imbriqués dans la nature et la végétation.

Les divergences de conception de l'espace et des espèces génèrent des conflits entre les populations locales et les *agga*. Selon le maire de la commune d'Ethiolo, quand les locaux essaient de les dissuader de couper les arbres, les *agga* les menacent avec des machettes, laissant craindre à la dégénération de ces tensions en conflits ouverts et violents. A ce type de conflit, s'ajoute le problème de la divagation des animaux qui opposent les agriculteurs aux éleveurs, notamment les *agga*. Le cadre formel protège la transhumance, mais n'intègre pas encore le caractère sacré de certains sites tels que les sites sacrés situés généralement en forêt chez les Bassari et les Bédik où se débute les rites des masques avant d'investir les places publiques des villages mythiques.

Les conflits entre agriculteurs sont réglés à l'amiable autant que possible grâce à la médiation des chefs de village. Lorsqu'il y a résistance de l'une ou l'autre des parties, le chef de village fait appel au maire qui tente d'abord la médiation. En cas de (risque) de confrontation, il appelle la Gendarmerie. S'il y a besoin de paiement de dommages importants sur les récoltes, les agents locaux de l'agriculture et de l'élevage sont mobilisés pour faire un procès-verbal de constatation et estimer les dommages à payer. Dans ce cas, la Gendarmerie suit le dossier et en cas de réticence à payer à son niveau, les dossiers sont transmis au tribunal départemental.

L'absence d'outils de gestion et de planification locale contribue à la récurrence des conflits et tensions. On ne compte que quatre plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) en cours de validation dans les communes concernées par le Programme Tiers Sud. Aucun plan d'aménagement forestier n'a par ailleurs été établi dans la région, principalement parce que leur élaboration au Sénégal est très liée à l'organisation de la filière charbon de bois et celle-ci n'est pas développée dans la région de Kédougou. Même les communes disposant de POAS, y compris là où ils sont nés (dans la Vallée du Fleuve Sénégal), n'échappent aux conflits agriculteurs-éleveurs dans certains cas violents. Les règles d'usages et d'accès aux ressources restent encore peu appliquées et connues, et posent la question parfois de leur légitimité. Les spécificités liées à la transhumance dans la région de Kédougou est un sujet sensible pour la cohésion sociale et mériterait d'être davantage documentée par la suite.

### **Logique de conservation de la nature versus chasse rituelle**

Il y a parfois un problème d'interprétation au sujet du braconnage. Si les agents de la conservation considèrent toute chasse dans le parc comme du braconnage, les riverains Bassari et Bédik considèrent la chasse rituelle préalable aux cérémonies de sortie des masques comme une pratique ancestrale qui ne peut être abandonnée au nom d'une législation étatique. Il en résulte de vives frustrations. Il nous été raconté qu'un agent de conservation avait arrêté des jeunes Bédik revenant de chasse lors de la célébration du rite pré-hivernal, en dépit des mises en garde des notables. On dit que l'agent en question était mort moins de trois (03) mois après dès suite d'une maladie mystérieuse que la médecine moderne n'a pas pu soigner, et que sa mort faisait suite à un sort qui lui aurait jeté. Ces conflits continuent d'exister, en témoigne le cas récent de quatre (04) jeunes Bédik (Marcel Bindia, Victor Bindia, Toweiné Bindia et Thiara Bindia),

originaires du village de Backi-Backi dans la commune de Oubadji qui ont été tabassés par des agents du parc national de Niokolo Koba, le 21 février 2022 au point que l'un entre eux a été hospitalisé à Kédougou. Ces actes de tortures ont été dénoncés dans un communiqué conjoint par Amnesty International Sénégal, la Ligue sénégalaise des droits de humains (LSDH), et la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (RADDHO) le 25 février 2022 <sup>42</sup>. Par la suite, le Tribunal de grande instance de Kédougou a condamné le mis en cause à une peine d'emprisonnement de six (06) mois et une amende de deux (02) millions en guise de dommages et intérêts aux quatre victimes <sup>43</sup>.

La chasse est une vieille pratique qui a une double fonction chez la plupart des ethnies de la région : elle est une activité culturelle, pratiquée aussi bien chez les Bédik que les Bassari pendant certains rituels ; elle est aussi une source d'alimentation non négligeable, la viande de chasse étant parfois plus disponible et accessible que la viande de boucherie, du fait du faible pouvoir d'achat des ménages et de l'enclavement des villages. A ce titre, la législation formelle sur la conservation, notamment le code forestier, pourrait reconnaître la chasse rituelle ou cérémoniale en délivrant des autorisations exceptionnelles ou autorisations blanches comme il en existe pour le bois de chauffe destiné aux cérémonies religieuses des villes confrériques dans le code forestier.

### **Logique de protection versus déboisement pour l'exploitation de l'or**

Bien qu'il n'y ait pas encore de données statistiques officielles fiables sur l'impact du déboisement consécutif à l'exploitation minière et des carrières, l'observation directe des sites d'exploitation montre un déboisement abusif par les orpailleurs. Cette pratique est intensifiée par les croyances locales importées par les migrants d'origine burkinabé qui croient au fait que l'or se trouverait sous les racines des arbres. Par ailleurs, la végétation subit le contrepoids du manque d'application des mesures de remise en l'état des sites miniers et carrières à travers la pratique du remblai ou de la re-végétalisation des sites d'extraction après exploitation, comme cela est prévu par le code minier.

### **Conflits entre orpailleurs et forces de l'ordre**

Il existe des systèmes de régulation et d'autorité des sites d'exploitation d'orpaillage qui peuvent varier d'un lieu à un autre. A Vélingara, le chef de *dioura* installe toute personne qui veut explorer à condition qu'elle respecte les règles suivantes :

- Respecter la distance établie entre les puits, appelés « *dama* » qui est de cinq (05) mètres ;
- Respecter la largeur maximale du puits de 2,5 mètres ;
- Accepter le mode de partage en cas de découverte d'or entre respectivement le chef de *dioura*, le GIE des orpailleurs, le chef de village/Imam, et le groupement des *tomboulmans* ;
- Se soumettre à l'autorité des *tomboulmans*.

Le groupement des *tomboulmans* constitue le cadre de gestion des conflits entre orpailleurs. Chaque jour, les *tomboulmans* vont se présenter au site, ils surveillent l'activité quotidienne des orpailleurs et assurent leur sécurité. En cas de conflits, ils procèdent par la dissuasion par le nombre en intimant ensemble au fautif d'obtempérer. En cas de résistance, celui-ci est emmené de force auprès du chef de *dioura* qui fait la médiation sous l'autorité du chef de village. Si la médiation locale échoue, le chef de village fait appel aux forces de l'ordre, notamment les gendarmes.

<sup>42</sup> <https://www.amnesty.sn/actes-de-torture-a-oubadji/>

<sup>43</sup> [https://www.kedougou7.com/Affaires-Tortures-des-jeunes-du-Parc-Le-Procureur-du-TGI-de-Kedougou-les-droits-des-populations-seront-respectes\\_a4845.html](https://www.kedougou7.com/Affaires-Tortures-des-jeunes-du-Parc-Le-Procureur-du-TGI-de-Kedougou-les-droits-des-populations-seront-respectes_a4845.html)



Généralement, les tensions et incidents entre orpailleurs et forces de l'ordre partent des bagarres entre orpailleurs n'arrivant pas à être résolues par les *tomboulmans*, de l'exploitation clandestine hors des couloirs officiels d'orpaillage, ou encore d'intrusion des forces de l'ordre dans les sites. Une croyance locale voudrait en effet que l'entrée des forces de l'ordre dans les sites d'orpaillage chasse l'or selon un responsable d'orpailleurs rencontré au site Vélingara.

### 2.2.9 Une gouvernance locale peu concertée et limitée

A l'image des collectivités territoriales du reste du Sénégal, notamment des régions les plus pauvres de l'est, du sud-est et du nord-est du Sénégal, celles de Kédougou manquent de moyens financiers pour mettre en œuvre les plans de développement communaux élaborés avec l'appui technique de l'ARD et des partenaires au développement.

Cependant, on note des disparités entre les collectivités territoriales, et des différences notables de moyens entre celles qui abritent l'exploitation aurifère et celles où il n'y en a pas. La commune de Sabodala et celle de Tomboronkoto seraient par exemple les plus dotées en moyens d'actions avec des budgets annuels supérieurs à celui du Conseil départemental de Kédougou, selon son Secrétaire général. Le budget de la commune de Sabodala en 2021 a été arrêté à près de deux milliards, soit 1 827 934 591 F CFA<sup>44</sup> dont pas moins de 700 millions de F CFA par an de Sabodala Gold Operations<sup>45</sup>, montant versé annuellement par cette compagnie minière à la commune depuis 2016. Le budget de celle de Tomboronkoto de 2021 était arrêté à 421 250 000 F CFA<sup>46</sup>. Au même moment, les communes non concernées par l'exploitation minière ont des budgets trop faibles pour prendre en charge les objectifs de développement socio-économique local et les investissements associés comparés à la taille de leur population, les charges de fonctionnement accaparant l'essentiel de leurs budgets. Par exemple, la commune de Salémata avait un budget de 266 860 000 FCFA en 2021.

Les élus locaux, du fait des changements relatifs aux élections tous les cinq (05) ans, manquent de capacités techniques pour la mise en œuvre effective des documents de planification. Après chaque élection locale, arrivent de nouveaux élus. Selon, le maire d'Ethiolo, 30 sur le total de 40 conseillers que compte le Conseil municipal d'Ethiolo sont des novices en matière de gouvernance locale et de décentralisation et ont besoin d'être renforcés techniquement pour être opérationnels. A part, le Secrétaire communautaire qui est un employé permanent, les agents des communes sont des employés d'un régime et changent dès qu'il y a alternance tous les cinq (05) ans. Avec la loi sur la fonction publique locale et l'organigramme type des collectivités territoriales, il faudrait peut-être doter ces entités de gouvernance de personnels techniques nécessaires à leur fonctionnement.

Il faut ajouter qu'en dehors des cadres de concertation, dénommés « Civic Voice and Action » (CVA) établis dans les quelques communes d'intervention du programme GoLD financé par l'USAID, il n'y a pas d'espaces formels pour la participation systématique des acteurs locaux des territoires tels que les autorités traditionnelles et coutumières, les organisations paysannes ou d'usages des ressources naturelles, les organisations communautaires de jeunes et de femmes, etc. Il n'y a pas non plus de cadres de concertation entre les différentes collectivités territoriales, malgré l'existence de problématiques communes et partagées, telles que le foncier, l'exploitation minière, la gestion de l'hébergement des élèves et étudiants, etc.

En réalité, selon un agent de l'ARD, il y avait une dynamique de création de cadres de concertations même au niveau inter-communale avec l'intercommunalité était permis par le code des collectivités locales de 1996 ; mais elle serait contrainte par l'acte 3 de la décentralisation qui

<sup>44</sup> <https://sunugox.info/kedou/commune-de-sabodala-le-budget-2021-arrete-a-pres-de-2-milliards-f-cfa/>

<sup>45</sup> <https://www.tambacounda.info/2017/12/12/entretien-700-millions-de-patentes-de-sgo-percues-commune-de-sabodala-technicien-se-prononce/>

<sup>46</sup> <https://sunugox.info/kedou/kedougou-tomboronkoto-le-maire-nfaly-camara-a-fait-voter-un-budget-de-421-250-000-fcfa/>



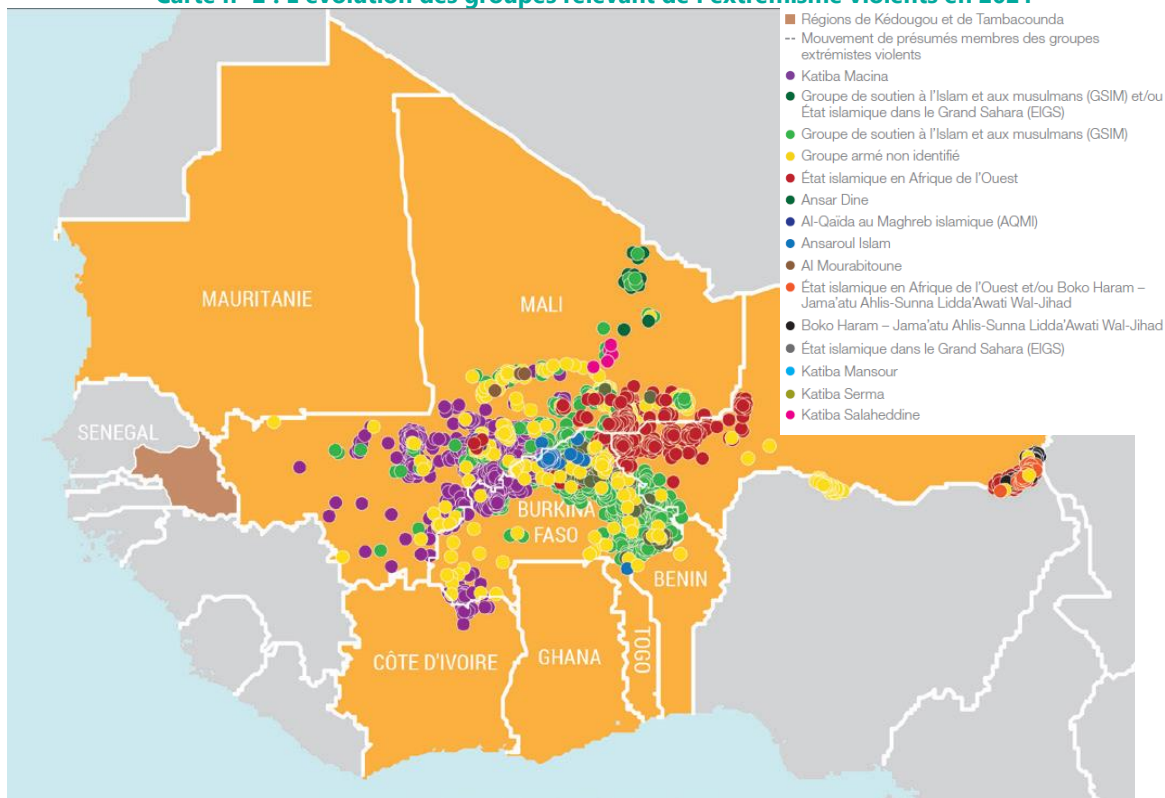
n'encadrerait pas cette possibilité. Le nouveau décret n°2021-1697 du 09 décembre 2021 fixant les conditions et les modalités d'organisation et de fonctionnement du cadre territorial de concertation devrait permettre de créer de nouveaux cadres de concertation.

Les rapports entre les collectivités territoriales et les autorités traditionnelles se limitent seulement à des appuis périodiques en logistique, en eau et vivres lors des cérémonies coutumières et religieuses. Ces appuis obéissent plus à des logiques électoralistes qu'à des rapports de gouvernance locale.

Le développement local reste aussi trop dépendant de la contribution des sociétés minières (voir la partie sur les facteurs de résilience) et des interventions des organisations des ONG, projets et programmes alors qu'il y a un manque de redevabilité de ces acteurs vis-à-vis de la population, notamment des jeunes qui commencent à émettre des réserves quant à l'efficacité de leurs actions. Ils louent cependant l'action de certaines comme l'ONG canadienne DAMCAM, qui construit des centres ado dans chefs-lieux des départements. Au sujet de DAMCAM, le président du Conseil communal de la jeunesse de Saraya disait que « c'est l'ONG qui a le buzz actuellement et qu'elle est très appréciée par les populations ». Les élus locaux et leurs services d'appui technique tel que l'ARD louent également l'apport du programme GoLD dans l'amélioration de la gouvernance des services publics avec la mise en place des CVA et l'initiative en cours de redynamisation de tous les cadres de concertation existants dans leurs collectivités territoriales d'intervention en collaboration avec l'ARD.

## 2.2.10 Des risques face à la proximité de la menace extrémiste et des conditions propices à sa pénétration

Carte n° 2 : L'évolution des groupes relevant de l'extrémisme violent en 2021

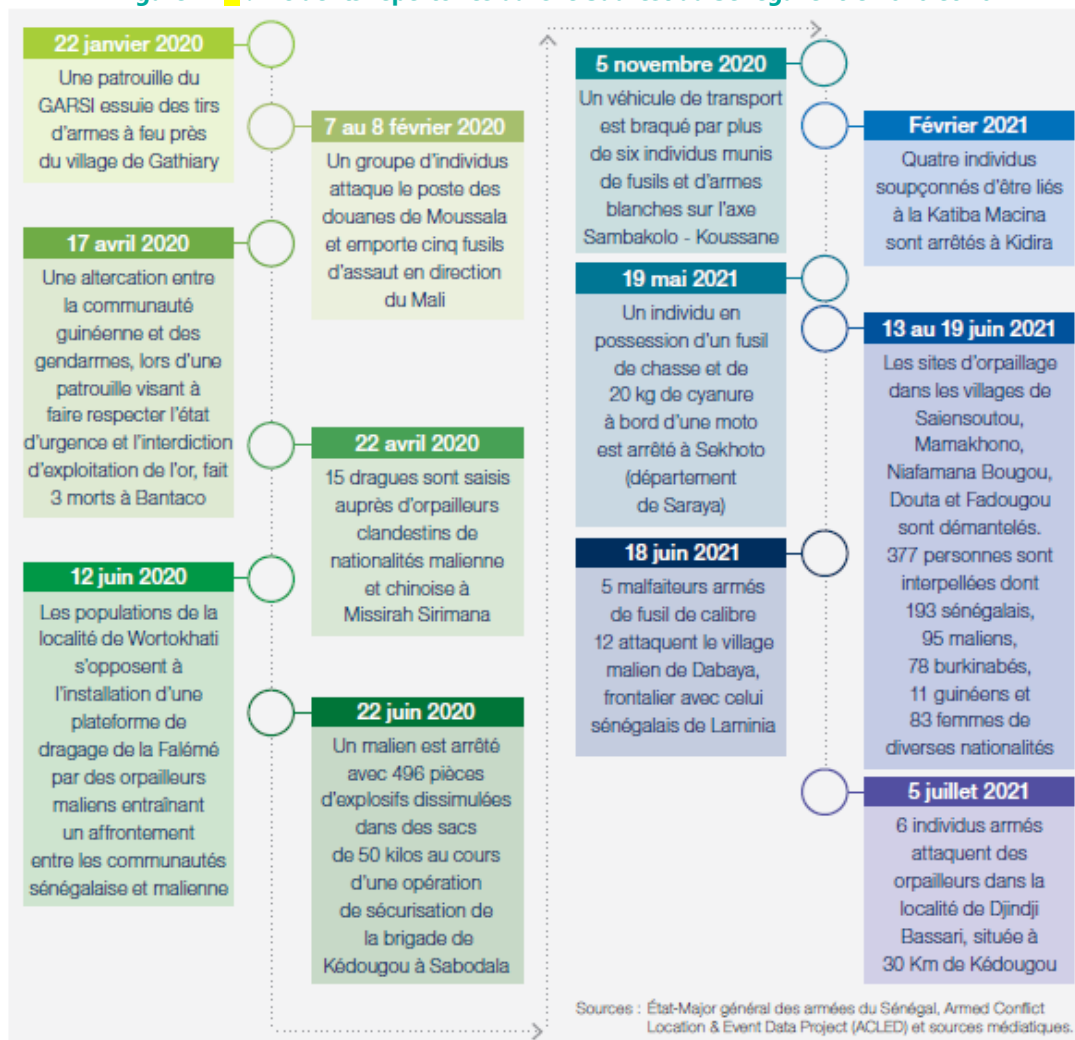


3 Source : Toupane et al. 2021 : p. 8m47

<sup>47</sup> Toupane, Maurice Paulin ; Adja Khadiyatou Faye ; Aissatou Kanté ; Mouhamadou Kane ; Moussa Ndour ; Chérif Sow ; Bachir Ndaw ; Tabara Cissokho ; et Younoussa Ba. (2021). Prévenir l'extrémisme violent au Sénégal : les menaces liées à l'exploitation aurifère. Rapport de l'Institut d'Études de Sécurité (ISS) et Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS), Décembre 2021, 35 pages.

Aucune attaque n'a à ce jour été revendiquée sur le territoire de Kédougou, mais plusieurs « faits » inquiétants et une montée des violences en lien avec l'exploitation minière font craindre à certains observateurs un « effet domino » et une pénétration de crise sécuritaire au Sénégal par les territoires de l'est.

Figure n° X : Incidents répertoriés dans le Sud-est du Sénégal entre 2020 et 2021<sup>48</sup>



Le 28 septembre 2021, un convoi minier de 11 camions sénégalais a subi à côté malien faisant cinq (05) morts parmi les Gendarmes maliens qui les escortaient<sup>49</sup>. Les prises de position politiques et militaires du Sénégal sur la scène internationale face au terrorisme en font une potentielle cible pour les groupes relevant de l'extrémisme violent, et a amené ce dernier à renforcer ses capacités de défense et de sécurité (renseignements, construction de poste, formation, etc.). Le Sénégal est par ailleurs souvent dépeint comme un espace de circulation, de ravitaillement et de recrutement au service de l'extrémisme violent. Présenté comme un modèle de démocratie et de laïcité républicaine dans la région, le Sénégal voit aujourd'hui un Islam d'inspiration Chiite, Whaabiste et Salafiste prendre de plus en plus d'ampleur qui remet en cause l'Islam empreint de pratiques animistes qui caractérise le pays. Même fragilisées par les positions politiques de certains leaders, les confréries continuent de jouer un rôle d'incubateur de la nation

<sup>48</sup> Ibid, page 9.

<sup>49</sup> [https://senego.com/mali-5-militaires-tues-22-camionneurs-senegalais-attaques-par-des-jihadistes\\_1327872.html](https://senego.com/mali-5-militaires-tues-22-camionneurs-senegalais-attaques-par-des-jihadistes_1327872.html) voir aussi <https://lequotidien.sn/attaque-armee-sur-le-corridor-dakar-bamako-22-camionneurs-senegalais-essuient-des-tirs-a-larme-lourde/>

moderne du fait de leur capacité à rassembler, restent des lieux de convergence de plusieurs formes de traditions religieuses, sociales et politiques, et sont perçues comme des soupapes de sécurité contre l'extrémisme violent. La diversité des croyances et le faible ancrage des confréries à l'est facilite l'implantation et la massification de différents courants comme celui de de Chérif Ousmane Haidara. Des tensions localisées entre fidèles appartenant à des courants distincts (interdiction d'accès à la Mosquée) ont été relevées et restent pour le moment de faible ampleur.

Le fait religieux des groupes relevant de l'extrémisme violent n'est pas le seul levier de leur implantation dans les territoires. Il cache souvent d'autres facteurs d'ordres socio-politiques qui sont structurants dans la capacité de ces groupes et mouvements à prendre de l'ampleur. Ainsi les inégalités socio-économique, statutaires ou territoriales, les revendications et frustrations des populations accumulées, les comportements de prédation de l'Etat ou de ses élites face à des ressources stratégiques, les sentiments d'injustice face à des arbitrages, constituent-ils davantage des leviers pour l'ancrage, l'implantation et le recrutement de ces groupes. A cet égard comme on l'a vu, la région de Kédougou combine pas mal de facteurs de risques.

La richesse du sous-sol en minerais constitue des ressources potentielles de financement et de structuration des groupes extrémistes violents, d'autant plus qu'il y a un manque de traçabilité des financements de l'activité aurifère et compte tenu du fait qu'il y a une circulation incontrôlée de matières premières pour la fabrication d'explosifs utilisées dans le cadre de l'orpaillage. S'y ajoute la difficulté de contrôle par les forces de sécurité et de défense marquée par une porosité des frontières, une présence discontinue de l'Etat et une dominance végétale par rapport à l'habitat dans l'occupation du territoire même si des investissements importants ont eu lieu ces dernières années (ouverture de postes frontières).

### 3.1 DES FACTEURS DE RESILIENCE

#### 3.1.1 Une population majoritairement jeune et une offre de formation adaptée aux potentialités territoriales

Avec une population dont les moins de 18 ans représentaient plus de 51 % en 2019, la région de Kédougou a une opportunité de valoriser son capital humain de La jeunesse de la population profite aussi bien des naissances que des entrées migratoires d'ouvriers essentiellement jeunes. C'est pourquoi le croit démographique est positif comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n°5 : Évolution de la population de Kédougou ces dernières décennies

Année/ Désignation	1976	1988	2002	2013	2018	2019
Population résidente	63 549	71 125	103 430	151 357	178 272	184 276
Taux moyen intercensitaire	<b>N.D.</b>	<b>0,9 %</b>	<b>2,7 %</b>	<b>3,5 %</b>	<b>3,4 %</b>	

Source : ANSD, SES-2019.

La jeunesse de la population et la croissance démographique peuvent représenter des facteurs de résilience si on parvient à relever le défi de l'éducation et de la formation de la jeunesse mais aussi l'insertion professionnelle par la création d'emplois et de richesse. D'autant plus que le dynamisme de la jeunesse de Kédougou est à louer au vu de la diversité des associations de jeunes qui foisonnent au lendemain des émeutes de Kédougou de 2008 et aussi la diversité des initiatives entrepreneuriales pilotées par des jeunes sur tous les secteurs : l'informatique et le numérique, la presse classique et celle digitale, l'agriculture, l'aviculture, l'élevage (embouche), etc. Les deux photos ci-dessous montrent des initiatives de jeunes visitées dans les villages de Kégnoto Peul et de Vélingara (promoteur au-dessus de la photo des poules).



Il existe un lycée technique et professionnel et un projet de construction d'une université publique des ressources naturelles, notamment minières dans la région. La région dispose aussi d'un Institut supérieur des études paramédicales (ISEP) qui a ouvert ses portes au cours de l'année académique 2020-2021. Selon le proviseur du lycée, l'offre de formation touche tous les secteurs d'activités de la région telle que les mines, l'agriculture, l'horticulture, l'informatique, l'artisanat, et prépare aussi bien à l'emploi qu'à l'entrepreneuriat. Les modes de formation pourraient toucher toutes les catégories de jeunes y compris ceux qui ont abandonné l'école qui pourraient être formés à des métiers tels que la menuiserie, la mécanique, la conduite d'engins, etc. Pour des formations de courtes durées, le lycée dispose d'une unité mobile de formation qui peut être déployée dans le territoire régional en fonction des besoins exprimés mais qui, pour l'instant est immobile à cause d'un manque de moyens logistiques et financiers.

Cependant, les leaders de jeunes présents à l'atelier de préconisation ont reproché au lycée de manquer d'ateliers d'application et de former plus des théoriciens des métiers que de jeunes opérationnels immédiatement après leur formation. Les jeunes participants au focus groupe avec la jeunesse à Kédougou, dans le cadre des études de cas, avaient aussi relevé l'insuffisance des bourses de formation pour les jeunes malgré l'offre actuelle du Fonds de financement de la formation professionnelle et technique (3FPT)<sup>50</sup> mais aussi le besoin de conscientisation et de d'information des collégiens sur l'importance de suivre des études qualifiantes plutôt que de se ruer vers l'enseignement général ; rôle qu'est en train de jouer le Centre académique de l'orientation scolaire et professionnelle (CAOSP).

Pour renforcer la résilience de la région sur le plan de formation technique et professionnelle il faudrait, entre autres :

- Accélérer la construction du pôle universitaire des mines de Kédougou pour éviter le retrait universitaire des étudiants originaires de la région et qui peinent à avoir un hébergement approprié pour étudier à l'ouest et au centre du Sénégal où sont concentrées les universités ;
- Renforcer le plateau technique et logistique des établissements de formation professionnelle et technique (lycée technique et ISEP) pour rendre opérationnels les sortants de la formation ;
- Élargir l'offre de bourses aux jeunes pour les encourager à suivre la formation qualifiante ;
- Renforcer les moyens logistiques du CAOSP de la région de Kédougou afin qu'il puisse couvrir l'ensemble du territoire, aussi bien les établissements d'enseignements pour toucher les élèves que les espaces publics des localités pour toucher les jeunes et les enfants victimes d'abandon scolaire précoce.

<sup>50</sup> Le 3FPT offre des bourses à travers lesquelles les élèves ne paient que 10 %. Les formations concernent la formation continue et la formation qualifiante de courte durée sur les métiers selon les vocations et les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat des régions.

### 3.1.2 Un territoire très riche en ressources minérales

Le territoire de la région de Kédougou est très riche en ressources minérales dont l'exploitation et l'économie qui se crée autour de l'industrie minière peut aussi profiter à la région en dépit des méfaits énormes décrits dans la partie sur les facteurs de vulnérabilité. Le fait que la présence de ressources minérales de la région de Kédougou soit plus considérée comme une malédiction, notamment par les jeunes, qu'une bénédiction ou une aubaine, est due à une mauvaise politique publique d'exploitation des ressources. En effet, les conditions d'exploitation actuelle ne permettraient pas de générer ni des revenus locaux, ni des emplois à la hauteur des prélèvements et engendrent des externalités négatives sur les hommes et l'environnement qui ne sont pas pris en charge par les sociétés minières.

Parmi les ressources du sous-sol identifiées dans le territoire régional, il y a :

**Tableau n°6 : Réserves des ressources minérales découvertes à Kédougou**

Ressource	Localités	Potentiel (en tonnes)
Or	Douta, Sabodala, Massawa, Boto,	278,31
Fer	Boféto (la Falémé)	800 millions
Marbres	Ndébou, Bandafassi, Ibel	1 414 500
Uranium	Saraya	2000

Source : ANSD, SES-2019, p. 127

Il existe d'autres ressources telles que le basalte et le sable. Par exemple, le volume de basalte en 2019 était de 6335 m<sup>3</sup>, principalement dans la zone de Mako.

L'exploitation des ressources minérales attirent des investissements privés étrangers et nationaux. Les industries coexistent avec l'orpaillage qui se pratiquent dans 6 172 unités de production traditionnelle concentrées dans les communes de Bembou avec 2772 (près de 50 %) et de Missirah Sirimana avec 1 530 (25 %) (ANSD, EMOR-2017)<sup>51</sup>.

### 3.1.3 Des conditions climatiques favorable au développement agricole

Le climat de la région de Kédougou est de type soudano-guinéen avec une période de basses températures, allant de juillet à février marquée par des températures minimales oscillant entre 21° à 25° en décembre et janvier contre une période de hautes températures (34° à 42°) se situant entre mars et juin, avec des pics en avril et mai. Elle est une des régions sénégalaises les plus pluvieuses avec une moyenne annuelle des précipitations de 1300 mm/an. La saison des pluies qui dure environ six (06) mois, de mai à octobre est la plus longue au Sénégal et une saison sèche de six (06) mois, de novembre à avril. Elle dispose d'un potentiel élevé d'irrigation à cause de son riche réseau hydrographique constitué du fleuve Gambie qui transverse la région, la Falémé, le Niokolo, et une multitude de mares d'eau temporaire qui retiennent l'eau pendant plus de six (06) mois.

### 3.1.4 Un « hot spot » de la biodiversité au Sénégal

La région de Kédougou regorge d'une biodiversité biologique très importante aussi bien du point de vue faunique que floristique. En effet, 95% du territoire régional est couvert de végétation, soit une superficie de près de 1 606 514 ha. Elle abrite une vaste ZIC (Zone d'Intérêt Cynégétique) et le PNNK qui s'étend sur 9130 km<sup>2</sup>, soit plus de 913 000 ha. Le PNNK est a été créé depuis 1954 et acquit les statuts de Réserve de Biosphère et de Patrimoine Mondial Naturel en 1981. Il abrite

<sup>51</sup> ANSD, 2017. Rapport de l'étude monographique sur l'orpaillage au Sénégal, Juillet 2018, 48 pages.



quasiment toutes les espèces de la flore guinéenne présente au Sénégal mais aussi une bonne partie de la faune de l'Afrique de l'Ouest.

Il existe une diversité de formations forestières telles que la steppe, la savane, la forêt claire, la forêt galerie, les prairies marécageuses, et les bowé. Ces forêts abritent des espèces fauniques devenues rares ailleurs au Sénégal : les bandes d'antilopes les plus prestigieuses dont l'hippotrague (antilope-cheval ou Koba) et l'élan de derby, des hippopotames, des buffles, des lions, des panthères, des crocodiles mais aussi un peuplement significatif de cynocéphales, patas (singes rouges) et de chimpanzés. Le capital ornithologique est aussi riche et varié, notamment avec la présence d'oiseaux aquatiques tels que les migrateurs paléarctiques.

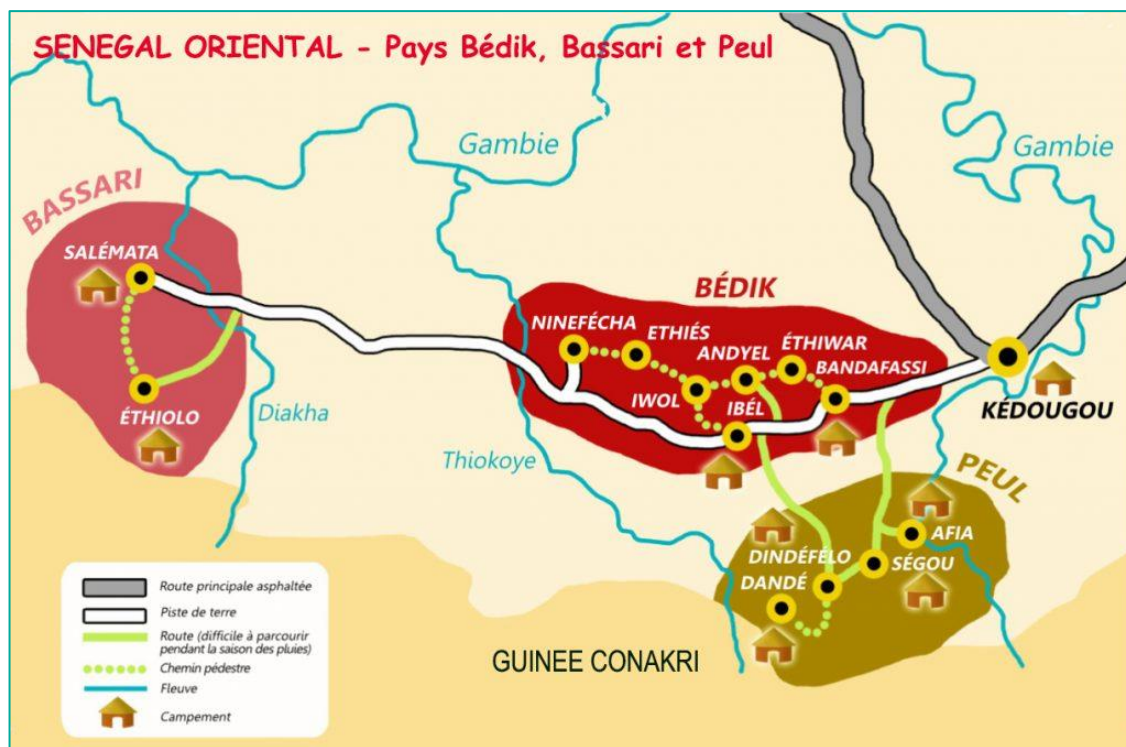
Si le PNNK occupe une bonne partie du territoire de la région, il coexiste avec différentes formes de gestion participatives et communautaires des ressources naturelles parmi lesquelles des Réserves Naturelles Communautaires (RNC) comme à la RNC de Dindéfello, la RNC de Salémata et celle de Niéméniké ; et des Aires du Patrimoine Autochtones Communautaires (APAC) à l'image de celle de la rivière Atiékègne à Ebarak, de la Montagne de Pathé Eteund Ed Ané à Ethiolo.

Ces atouts naturels offre à la région un haut potentiel de développement de l'éco-tourisme surtout lorsqu'ils sont combinés à la mosaïque culturelle singulière à la région. Au niveau régional, on note une progression continue des arrivées de touristes. Le nombre de touristes arrivant s'est triplé entre 2018 et 2019 passant de 4 400 en 2018 à 13 207 touristes en 2019 (ANSD, SES-Kédougou, 2019).

### **3.1.5 Un paysage mélancolique, favorable à la promotion touristique**

Le caractère accidenté du territoire de la région, marquée par la présence de collines du pays Bassari et le mont Assirik qui domine le PNNK, ainsi qu'une multitude de cours d'eau et de cascades, offrent un paysage fascinant pour le tourisme de découverte. D'ailleurs, les pays Bassari, Bédki et Peul sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012. Il existe également un potentiel de développement du tourisme culturel avec la présence des ethnies issues des minorités Bassari, Bedik, Diallonke, Coniagui dont la richesse du patrimoine culturel est sublimée par le dynamisme rituel marqué par une diversité de cérémonies de sorties de masques surtout chez les Bassari et les Bédik, pour l'initiation, le changement de classe, l'approche et la sortie de saisons, etc. Les cérémonies de danses traditionnelles chez les Dialonké sont aussi très attractives. Selon un des membres de l'AME, au-delà de l'aspect festif, elles véhiculent des codes et des valeurs culturelles ; elles s'accompagnent de contes et de légendes narrés par les sages de la minorité.

#### **Carte n°3 : Situation du paysage inscrits au patrimoine Unesco**



Source : <https://images.app.goo.gl/zYjTYCk1JGF7rTLC6>

### 3.1.6 Un développement des terroirs soutenu par l'industrie minière

Dans les terroirs qui abritent l'exploitation industrielle des mines d'or, les sociétés minières appuient les collectivités territoriales concernées, à travers le fonds social minier et la RSE. Si le fonds social minier est encadré par la loi, la RSE ne l'est pas et n'est basée que sur le bon vouloir des sociétés minières. Même pour le fonds social minier, l'application de la loi n'est pas effective parce que les fonds, au nom du principe de l'unicité de caisse de la finance publique, devraient être logés au niveau du Trésor Public pour être redistribués aux collectivités territoriales. En revanche, dans la pratique, des conventions sont signées entre les sociétés minières et les collectivités territoriales concernées.

Dans la convention, les deux parties choisissent les priorités d'investissement local à partir de celles consignées dans les plans locaux en vigueur (plan de développement communal/départemental, le plan annuel d'investissement et parfois le plan d'actions annuels). Les fonds sont estimés à 0,5 % du chiffre d'affaires de la société concernée mais la somme correspondante est logée au niveau du service financier de la société minière, qui débloque en fonction de l'avancement des investissements.

Au vu des maigres ressources des collectivités territoriales, il faut reconnaître que la contribution des sociétés minières soulage tant bien que mal les finances publiques. Par exemple, là où le budget du Conseil départemental de Kédougou (CDK) s'élève à 443 600 000 FCFA, Petowal Mining Company (PMC) alimente à hauteur de 331 millions la convention avec le CDK. C'est d'ailleurs à partir de cette convention que le CDK supporte les charges locatives de l'un des immeubles commis à Dakar pour l'Association des élèves et étudiants de Kédougou (AEERK), qui s'élèvent à 42 millions FCFA.

Des défis se posent dans la gestion de ces fonds, au chef desquels, on peut citer :

- La réticence des sociétés minières de verser l'argent au Trésor Public et la préférence des collectivités locales à ce que les fonds restent au niveau des sociétés minières. L'argument



selon le SG du CDK est que l'Etat, dès que l'argent va au trésor, va appliquer le principe d'unicité de caisse et pourrait utiliser l'argent s'il y a d'autres priorités et que les collectivités territoriales perdraient le minimum de contrôle qu'elles ont sur l'argent.

- L'information et la transparence dans le choix des priorités et l'effectivité du fonds (recettes et dépenses). L'information sur le contenu de la convention n'est partagée qu'entre les deux parties signataires. Les jeunes déplorent le fait qu'ils n'ont pas l'information ni sur le contenu des conventions ni sur les dépenses d'investissement réalisées. En plus ils ne sont pas associés aux choix des priorités d'investissement qui sont essentiellement choisies parmi celles contenues dans les plans locaux de développement, dont les populations locales n'ont pas accès. Cependant, le plaidoyer des jeunes pour plus d'information et de participation des jeunes à la gestion de la contribution des sociétés minières au développement local et à l'emploi, porté par le CRJ et l'AEERK, est entrain de porter ses fruits. La loi sur le contenu local relative à l'adhésion du Sénégal à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) offre un cadre réglementaire à la participation citoyenne. Par ailleurs, l'article 25-1 de la Constitution actuelle, en son premier alinéa, stipule que : « *les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie* ».
- Dans la pratique, il existe de réelles difficultés de mise en œuvre de ces lois et principes dans le secteur minier, et n'eût été le dynamisme des associations de jeunesse à Kédougou, la participation citoyenne allait rester à l'état de théorie. A la suite « des combats âpres entre la jeunesse d'un côté et les autorités locales et sociétés minières de l'autre » dixit le président du Conseil régional de la jeunesse de Kédougou, il était prévu le 26 mars dernier, des foras départementaux de partage d'information à ce sujet devraient commencer par le département de Saraya, selon le président CRJ. L'atelier s'est passé au surlendemain de l'atelier de préconisation de Kédougou.
- Le fait que les contributions des sociétés minières au développement local soient jugées être en-deçà des dégâts causés aussi bien sur l'environnement social (frustration des jeunes, pertes de terres de culture, déplacements de populations, ...) que sur l'environnement naturel des terroirs (déboisement abusif, pollution de l'eau, perturbation de l'équilibre pédologique, ...).

### **3.1.7 Un bon état du vivre ensemble entre les différentes communautés ethniques**

L'état du vivre ensemble entre les différentes communautés ethniques ne s'est pas dégradé selon nos interlocuteurs sur le terrain. D'ailleurs, pour eux, la notion de minorité n'est définie que sur la base de leur faiblesse démographique comparée aux autres groupes mais surtout les minorités sont distinguées par leur attachement à leur culture et leur terroir d'origine. Les échanges matrimoniaux sont courants entre les communautés ethniques et le facteur ethnique n'influe pas encore sur les motivations de vote selon les personnes rencontrées, notamment les élus locaux. Au sortir des dernières élections locales de janvier 2022, par exemples, le premier Adjoint au Maire de la commune de Kédougou est Bassari ; le Président du Conseil départemental de Salémata est aussi Bassari là où il y a une majorité ethnique Peul ; alors que le Maire d'Ethiolo est Peul dans une commune à majorité Bassari.

Au niveau de la foi, il y a une coexistence pacifique entre les religions chrétienne et musulmane. Alors que les Bédik, les Bassari sont généralement catholiques, les Peul, les Mandingues, le Diakhanké et les Dialonkés sont musulmans. Il existe un syncrétisme religieux dans la pratique des religions monothéistes ; les croyances et pratiques ancestrales sont encore perpétuées de façon vivace.

Il existe cependant parfois des tensions entre les communautés de migrants surtout au sujet des valeurs. A Guémédjé, alors qu'IAM Gold n'a pas encore commencé l'exploitation proprement dite, les populations rencontrées commencent à dénoncer le début de la prostitution, de la circulation

de l'alcool et de la drogue qu'elles pensent consécutifs à l'arrivée des personnes étrangères au terroir. On déplore la même chose ailleurs surtout que les communautés migrantes installent des hameaux spontanés loin des villages des autochtones et vivent dans des sortes de « no man's land » comme disait le maire Médina Baffé. Cependant, les populations locales et les élus interrogés reconnaissent l'apport des migrants dans l'amélioration des conditions de vie avec le développement de commerces et de services pour lesquels il fallait auparavant aller à Saraya ou Kédougou pour s'en approvisionner.

### 3. ORIENTATIONS POUR ALIMENTER LA PRIORISATION DES SECTEURS ET DE LA LOGIQUE D'INTERVENTION

#### 3.1 CADRE DE CONTRAINTES ET ENJEUX POUR LA PRIORISATION

Le travail de diagnostic réalisé, l'analyse des études effectuées, les témoignages recueillis et les consultations mises en œuvre débouchent sur un ensemble de propositions qui correspondent à des attentes diversifiées et extrêmement fortes de certains secteurs de la population et des acteurs institutionnels dans un espace régional complexe et pluriel. Or l'enveloppe mobilisée par l'AFD reste limitée au regard de l'importance des besoins et des attentes<sup>52</sup>. Tout saupoudrage qui amènerait à une dilution des résultats ne pourrait qu'entraîner des frustrations qui potentiellement pourraient être génératrices de déception.

Il conviendra donc de définir des critères de priorisation qui permettent de produire de réels changements :

- Priorisation des bénéficiaires prioritaires (jeunes et femmes) ;
- Priorisation de secteurs d'intervention qui ont des effets en cascade (investissements productifs, etc.) valorisant les ressources du territoire ;
- Priorisation territoriale sur des espaces où il existe des perspectives de développement
- Rattrapage sur des espaces particulièrement marginalisés potentiellement terreau de l'extrémisme violent

Parallèlement, la réalité du territoire régional est plurielle et donc s'exprime par des besoins différenciés d'un territoire à l'autre, et au sein même des territoires ;

- Certains territoires sont bien dotés en ressources (minières en particulier, mais aussi humaines), mais sont les plus fragilisés en termes de cohésion sociale
- D'autres territoires sont sous dotés tant en ressources matérielles qu'en ressources humaines et infrastructures de base, que ce soit les infrastructures sociales, routières...

Agir dans ce contexte demandera donc au projet de mobiliser une importante ingénierie territoriale et de contribuer à renforcer l'ingénierie territoriale locale (collectivités territoriales, organisations de producteurs, organisations de la société civile...) et les dispositifs de gouvernance locale.

Cette orientation pourrait demander de trouver des dispositifs qui permette un réel renforcement institutionnel des institutions publiques (collectivités territoriales, services techniques déconcentrés de l'Etat) comme privées (associations, GIE, coopératives).

Ces dispositifs auraient pour but de contribuer à renforcer le tissu institutionnel et organisationnel dans son fonctionnement par des appuis financiers dégressifs leur permettant d'assurer leurs rôles de maître d'ouvrage et d'acteurs du développement de leur territoire.

---

<sup>52</sup> Le budget annoncé de 7 millions d'euros pour une population d'environ 200 000 habitants, correspond sur un projet de 4 ans à un apport de 8,75 euros par habitant et par an.

C'est à ce prix qu'il sera possible de contribuer à « raccommoder » les relations entre citoyens et institutions dans une perspective de renforcement de la cohésion sociale, d'implication des acteurs locaux dans la gouvernance locale, de production de richesse et d'amélioration de l'accès aux services publics locaux.

Enfin, parvenir à cette qualité et finesse d'action demandera d'une part de rentrer dans une réelle dynamique de l'alignement de l'aide (parfois au sein du même bailleur !) et dans une perspective de coopération transfrontalière permettant de développer initiatives et institutions transfrontalières dans une perspective de paix et de développement. L'expérience du P3F au Burkina, Mali et Niger pourra être mobilisée à cet effet

## 3.2 ENJEUX D'ACTION DANS LES TERRITOIRES MINIERS

### 3.2.1 Favoriser des actions qui atténuent les externalités négatives de l'exploitation de l'or

Atténuer les externalités négatives de l'exploitation artisanale de l'or sur le plan environnemental comme social passe par :

- **Connaître** les conséquences de l'utilisation des produits interdits (mercure et cyanure principalement), mais aussi le dragage des cours d'eau qui sont facteurs de destruction des milieux naturels, de contamination des sols, de l'eau, de l'air et des êtres vivants. Toutefois ces effets restent peu documentés sur le plan scientifique et donc ne permettent pas de faire une communication robuste en direction des orpailleurs et des habitants de la région. De même les effets sociaux de l'exploitation artisanale de l'or (travail des enfants, risques, addiction aux drogues, prostitution...) sont des arguments brandis par certains acteurs mais peu documentés de manière scientifique pour permettre là aussi une communication robuste et documentée. Il sera donc nécessaire de réunir et synthétiser la documentation existante et de produire des données qui permettront d'informer et de sensibiliser sur le sujet.
- **Structurer l'appui à l'organisation des orpailleurs** (structuration et formalisation de leurs organisations, appui à la mise en place de structures de représentation...) est un des moyens de faciliter leur implication dans des processus de prise en compte du devoir de diligence (cf. ci-dessous).
- **Prévenir** la diminution des externalités négatives de l'exploitation artisanale de l'or passe alors :
  - Sur le plan environnemental et de la santé publique par l'identification, et la promotion des techniques d'extraction propre, des techniques de décontamination et des modalités de réhabilitation des anciens sites miniers ;
  - Sur le plan social par la mise en place de clauses sociales visant le respect des droits humains.

Ces deux axes de prévention permettant de labelliser l'or ainsi produit comme un « or propre », commercialisable dans les circuits officiels et dans les circuits « fair trade »<sup>53</sup>, comme cela a été fait dans le processus de Kimberley pour le diamant.

### 3.2.2 Favoriser le réinvestissement des revenus de l'orpaillage artisanal

L'orpaillage artisanal produit des revenus pour les orpailleurs eux même mais aussi pour tous les acteurs du secteur des services et de la chaîne de production (concassage, broyage, transport, mécanique, restauration...). Ces revenus ne sont majoritairement pas réinvestis dans des secteurs permettant de produire des revenus de long terme, faute d'orientation dans ce sens en direction

<sup>53</sup> Il existe à ce jour plusieurs labels comme le label CRAFT développé par ARM. : [https://www.responsiblemines.org/en/2020/10/craft\\_v2-0/](https://www.responsiblemines.org/en/2020/10/craft_v2-0/)

de ces opérateurs économiques. Ces revenus soit servent à des consommations de prestige (moto, alcool...), soit à prendre en charge des périodes de soudure (redistribution au village...). Or potentiellement ils pourraient être des leviers d'investissement productif ou de rente générant des revenus à long terme pour ces acteurs économiques.

L'appui à la mise en place d'une agence régionale ou d'agences municipales en capacité de produire du conseil pour le réinvestissement des revenus des acteurs économique permettrait de faire de l'orpaillage un facteur de développement local en renforçant :

- Les revenus productifs des territoires par des investissements extérieurs (par exemple dans l'immobilier à Tambacounda ou Dakar) permettant de générer des ressources pour la région de Kédougou, notamment pour améliorer les conditions d'étude des élèves et étudiants.
- Les revenus domestiques des territoires en développant sur ceux-ci les services dont les acteurs économiques ont besoin (production alimentaire, services de gardiennage et de sécurité...).

### **3.2.3 Favoriser la création ou le renforcement des cadres de concertation et dialogue entre les acteurs, et le rôle de régulation des activités d'orpaillage des CT**

La faiblesse du dialogue entre les acteurs locaux, les orpailleurs artisanaux et les sociétés minières est un facteur fort de l'insatisfaction des acteurs locaux, mais aussi de l'absence de régulation de l'activité qui renforce les externalités négatives de l'orpaillage et de l'exploitation industrielle et génère incompréhension et conflictualité.

La création ou le renforcement d'espaces de dialogue inter-acteurs permettant une régulation de l'activité et surtout la prise en compte de la parole et des propositions des acteurs du territoire serait un réel facteur de renforcement de la cohésion sociale sur le territoire.

Le renforcement de ces espaces de dialogue demanderait de concevoir et d'appuyer le rôle des collectivités comme acteurs de régulation de l'activité par la production et application de normes locales d'exploitation minière tant sur le plan environnemental que social et fiscal dans le cadre règlementaire national

## **3.3 ENJEUX D'ACTION DANS LES TERRITOIRES NON MINIERES**

### **3.3.1 Favoriser des appuis qui aident au rattrapage économique, social et institutionnel des terroirs**

Les territoires non miniers sont caractérisés d'une part par un faible niveau d'institutionnalité qui se manifeste par la faiblesse des collectivités territoriales et des organisations de la société civile, par une faiblesse de la gouvernance locale et enfin par un faible niveau d'accès aux services sociaux de base.

L'appui pourrait alors se concentrer sur :

- Des appuis budgétaires dégressifs au fonctionnement des collectivités territoriales et des organisations de la société civile pour que ces institutions puissent développer un fonctionnement autonome basé sur la mobilisation de ressources humaines compétentes et de ressources financières propres qui permettront la prise en charge progressive de ces ressources humaines par les communes.
- Des appuis au rattrapage de l'accès aux services publics locaux, dans une perspective d'appui non seulement à la réalisation d'infrastructures mais aussi de la mise en place et du fonctionnement durable des services

- Des appuis à des dispositifs de formation-action des acteurs du territoire pour qu'ils soient en mesure de piloter le développement de leur territoire
- Des appuis à la mise en place et/ou au fonctionnement de dispositifs de gouvernance partagée, tel que les cadres de concertation communale prévus par le décret 2021-1697 du 09 décembre 2021

### **3.3.2 Favoriser le développement des initiatives économiques et culturelles**

Le potentiel économique des territoires non miniers est exceptionnel et demandera à être valorisé dans le respect de leur identité. Cette valorisation pourra concerner :

- La valorisation touristique des patrimoines culturels et environnementaux qui peut concerner un tourisme de niche, en lien avec la revalorisation du parc du Niokolo Koba
- La valorisation du potentiel productif agricole, halieutique et d'élevage par le développement du catering notamment pour les sociétés minières, les établissements d'hébergements et de restauration.

En effet, il existe des marchés des sociétés minières pour les produits alimentaires qui représentent un gisement de richesse pour le territoire, ces marchés existent aussi pour la fourniture de services (transport, informatique, blanchisserie...). A ce jour ces marchés sont externalisés en dehors du territoire régional.

La valorisation de ce potentiel demanderait un appui technique extrêmement important et inscrit dans la durée pour être efficace et durable, mais serait une opportunité de création de richesse pour le territoire.

### **3.3.3 Appuyer la planification concertée des usages de l'espace**

Enfin, ces territoires sont marqués par une conflictualité latente et potentiellement « explosive » entre les différents usagers de l'espace et des ressources naturelles.

Un appui à la mise en place et au développement de dispositifs de gouvernance partagée de l'espace un appui à l'élaboration et l'utilisation d'outils de gestion concertée des ressources naturelles de type POAS sera un facteur de renforcement de la cohésion sociale, sachant que les modalités de gouvernance demandent à s'inscrire dans les sociétés du XXIème siècle et donc à utiliser de nouvelles formes de communication et de concertation (réseaux sociaux...).

Ces nouvelles modalités de gouvernance devant permettre de :

- Réaliser des diagnostics des ressources naturelles locales et leurs évolutions
- Elaborer des outils de planification participative de la protection et valorisation des ressources naturelles locales
- Mettre en place et faire fonctionner des modalités de gestion et valorisation concertée des ressources naturelles du territoire (foncier, ressources forestières, ressources cynégétiques et halieutiques...)

## **3.4 ALLIER INGENIERIE TERRITORIALE, MOBILISATION DES FINANCEMENTS PUBLICS ET FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL POUR PRENDRE EN CHARGE LA MULTIPLICITE DES ACTEURS ET DES ATTENTES**

La prise en compte de la diversité du territoire et de la multiplicité des acteurs de ceux-ci demandent comme mentionné supra la mobilisation par le projet d'une importante ingénierie territoriale propre au territoire et des fonds assez souples mais totalement transparents pour contribuer au renforcement de la gouvernance locale et donc à la cohésion sociale

### **3.4.1 Un fonds d'appui aux CT**

Ce fond pourrait appuyer tant le développement des services, que des investissements, de la formation ou des espaces de concertation, au niveau communal, intercommunal ou régional.

Ce fond demanderait sans doute à être délocalisé au niveau communal ou intercommunal pour être géré au plus près des acteurs et contribuer ainsi à un vrai dialogue local entre les acteurs des territoires. L'Acte 3 de la décentralisation du Sénégal, consacré par la Loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités territoriales permet en son article 16 d'entreprendre « suivant des modalités fixées par décret, des actions de coopération entre elles, avec l'Etat ou toute autre structure appropriée en vue de la promotion et de la coordination des actions de développement dans des domaines spécifiques ». Comme au sujet de nombreux aspects de la réforme, le décret en question est toujours attendu. Pour la concertation au niveau communale, il existe un projet de décret n°2021-1697 daté du 07 décembre 2021 (pas encore publié au Journal officiel) fixant les la composition et les modalités d'organisation et de fonctionnement du cadre territorial de concertation. Cependant, ce vide juridique ne saurait être un frein à la mise en place d'initiative d'intercommunalité parce que les bonnes pratiques des projets et programmes ont souvent insufflé les réformes au Sénégal. C'est le cas des conventions locales de gestion des ressources naturelles qui ont été promues depuis le milieu des années 90 au Sénégal par les projets financés notamment par l'Usaid et la Giz, et qui ne sont reconnues légalement qu'en 2018 avec le nouveau code forestier. Il en est de même pour la taxe locale instituée par les projets sur le charbon de bois et qui a fini par être intégrée au rang des taxes reversées aux collectivités locales où ce produit est exploité.

L'expérience de l'Agence Régionale de Développement des Hauts Bassins au Burkina Faso, qui est la mise en place d'un fonds de développement autonome, piloté par les communes elles-mêmes au niveau régional pourrait être un exemple duquel s'inspirer pour développer une réelle gouvernance territoriale par les élus communaux tout en s'adaptant au cadre règlementaire sénégalais

### **3.4.2 Un fonds d'appui aux initiatives économiques**

Ce fond pourrait appuyer les acteurs économiques sous forme de dotation ou de prêts, d'appui conseil, de formation et appuyer la concertation entre acteurs économiques, services techniques déconcentrés de l'Etat et collectivités territoriales.

Il s'adresserait aussi bien aux acteurs des territoires miniers que des territoires non miniers, sans doute avec des modalités différentes.

Il donnerait une attention particulière aux jeunes et aux femmes, tant en situation de précarité que pour des jeunes et des femmes ayant un réel niveau de formation, voire une solide expérience mais manquant de possibilités de les valoriser sur le territoire.

Suivant les montants :ce fonds pourrait être abondé par le projet AFD ou par PROPARCO et ses partenaires au Sénégal.

### **3.4.3 Un fonds d'appui à la préservation, protection de l'environnement et à la dépollution**

Ce fond viserait, dans les zones minières, à financer des actions de décontamination du milieu naturel, de réhabilitation des sites miniers, mais aussi de protection et valorisation du milieu naturel

Dans les zones non minières, il viserait à financer des actions de gestion et valorisation des ressources naturelles, que ce soit des actions liées à la gouvernance (études, formation, concertation, planification) ou que ce soit des actions liées à des investissement (unités de stockage, transformation et valorisation des produits du territoire), du contrôle qualité...

\*\*\*\*

La mise en œuvre de ces recommandations demande la mise en cohérence entre ingénierie territoriale, gouvernance locale et investissement dans une démarche « cousue main » qui soit réaliste au regard des moyens disponibles et ne génère ni faux espoirs ni frustrations !

C'est sans doute un des plus grands défis de ce futur programme.



## ANNEXES

### ANNEXE N°1 : LES INTERVENTIONS HUMANITAIRES ET DE DEVELOPPEMENT RECENTS, EN COURS OU A VENIR DANS LA REGION DE KEDOUGOU

Nom du projet	Dates	Finalités, objectifs, secteurs	Opérateurs/bailleurs
<b>Programme Gouvernance locale pour le développement (GOLD)</b>	2016 - 2020	Renforcement des capacités des CT à répondre à la demande des citoyens, Mobilisation et gestion des ressources publiques locales améliorées, appui à la participation communautaire dans la gestion de la fourniture de services (santé, éducation, WASH, agriculture)	ARD, CT, Ministères, Direction, RTI, etc., USAID
<b>Programme d'urgence de modernisation des axes et territoires frontaliers (PUMA)</b>	Depuis 2016	Désenclavement, santé, éducation, hydraulique, électrification, jeunesse (Aménagement de terrains de sport), promotion économique (peu de réalisation dans la région de Kédougou)	Ministère du développement communautaire de l'équité sociale et territoriale,
<b>Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC)</b>	2018-2022	Infrastructures et équipements socio-économiques de base (pistes rurales ; hydraulique ; énergie et équipements de production et de transformation agricole), production agricole (semence, financement, etc.), appui institutionnel aux acteurs locaux en entrepreneuriat rural, en leadership et maîtrise d'ouvrage / œuvre, et gestion communautaire	AT PNUD, BAD
<b>Programme de modernisation des villes (PROMOVILLES)</b>	2015-2025	Aménagement (voirie, éclairages, etc.), réhabilitation d'Infrastructures en particulier à destination des femmes et jeunes, Appui aux Collectivités Locales	Ministère, BAD
<b>Projet Tiers Sud</b>	2017-2022	Réhabilitation d'un périmètre irrigué de 1 200 ha, Aménagement de 1 600 ha de bas-fonds. Réhabilitation de 100 km de pistes, filets de sécurité et résilience des plus vulnérables, appui aux filières	SODAGRI, AFD
<b>Projet d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rurale (PADAER)</b>	2018-2024	Aménagements hydro agricoles, accès aux intrants, au financement, etc.	USAID, FIDA
<b>Le projet de renforcement des systèmes de protection</b>		Activités de prévention, sensibilisation, formation, accueil et prise en charge	World Vision, CEGID, La Lumière, UE

<b>des enfants au Sénégal contre les abus sexuels, l'exploitation et la maltraitance</b>			
<b>Projet Djigui Niokolo</b>	2021-2024	Développement de l'agroforesterie (intégration des arbres dans les champs de cultures), accès aux services agricoles, accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations les plus vulnérables	SOS Sahel, ISRA, Fédération Yakaar Niani Wulli, Solidarité Action Développement, AFD
<b>Partenariat Isère-Kédougou</b>	2017-2022	Echanges institutionnels, politiques et actions culturelles, Accès aux services sociaux de base (santé, hydraulique) à Kédougou, accompagnement des femmes, Education à la citoyenneté mondiale	Département de l'Isère
<b>Projet de croissance renforcée Vente de foyers améliorés</b>		Renforcement du réseau de distribution de foyers améliorés par l'intermédiaire du Last Mile Entrepreneur (LME) et des groupes de femmes, soutien à la vente de poêles améliorés, activités de sensibilisation, et de communication	Enda ECOPOP, EnDev / GIZ et les Fonds Verts pour le Climat
<b>Projet de renforcement du rôle et de la place des sociétés civiles du sud dans la mise en œuvre d'un Agenda 2030 transformateur</b>		Mise en place de groupes d'acteurs locaux, veille, production de connaissance, et organisation de dialogues pour une meilleure transparence du secteur minier	Enda Lead, Lux dev, UE
<b>Préservation, promotion et valorisation des cultures locales ancestrales</b>		Tourisme solidaire	ONG grenobloise Tétraktys, Association des Minorités Ethniques (AME)
<b>Trousse d'informations pour un développement minier responsable au Sénégal</b>	2018-2020	Création d'une Trousse d'informations pour un développement minier responsable au Sénégal	Comité 21 Québec, Cabinet Geomin et l'ONG locale Enda Lead Afrique francophone/Gvt Canadien et Sénégalais
<b>Mise en place de pépinières communautaires</b>	Mai 2021- Juin 2022	Renforcer les stratégies d'adaptation et d'atténuation, la conservation de la biodiversité et le développement de la foresterie urbaine et d'activités de reboisement	Enda Lead Afrique francophone/UE

<b>« Ma Voix, Ma Santé : améliorer la santé sexuelle et reproductive des adolescentes et adolescents au Sénégal »</b>	2019-2024	Améliorer l'accès, la qualité et l'utilisation des services en santé sexuelle et reproductive pour les adolescentes et adolescents de la région de Kédougou, au Sénégal	Carrefour International/Affaires Mondiales Canada Partenaires d'exécution ActionAid, APROFES et CONAFE – KEOH
<b>Enquête sur l'effectivité de la Couverture maladie universelle</b>	Janvier-février 2021	Cartographie de la couverture maladie universelle et analyse de son effectivité	CICODEV Afrique Appui financier : Union européenne Partenaires : LARTES, GRDR, Conseil départemental de Rufisque
<b>Enquête sur l'effectivité du programme national des bourses de sécurité familiale</b>	Juillet-août 2021	Cartographie de la bourse de sécurité familiale et analyse de son effectivité	CICODEV Afrique Appui financier : Union européenne Partenaires : LARTES, GRDR, Conseil départemental de Rufisque
<b>Projet de promotion des mécanismes endogènes de financement de la santé</b>		Accès égal aux services de la santé par le renforcement de l'adhésion et de la couverture des cotisations aux mutuelles de santé	CICODEV

## ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE DAKAR

Nom et prénom	Fonction/institution	Contacts
Andrzej ROGULSKI	Responsable d'équipe projets réseau pour la Gouvernance au Sahel, AFD	<a href="mailto:rogulskia@afd.fr">rogulskia@afd.fr</a>
Alexandra DIABY	Chargé de projet sur gouvernance financière, AFD	<a href="mailto:diabya@afd.fr">diabya@afd.fr</a>
Sokhna Fatou Diouf Dia	Conseillère technique, chargée de la coopération au PUMA	<a href="mailto:fd.dia@puma.sn">fd.dia@puma.sn</a>
Pape FAYE	Chef de mission de l'étude, Gret	<a href="mailto:papafay@gmail.com">papafay@gmail.com</a>
Aurore MANSION	Expert d'appui à l'étude, Gret	<a href="mailto:mansion@gret.org">mansion@gret.org</a>
Christophe MESTRE	Expert d'appui à l'étude, CIEDEL	<a href="mailto:cmestre@univ-catholyon.fr">cmestre@univ-catholyon.fr</a>
Thomas LEJEUNE	Représentant adjoint Gret Sénégal, Expert services publics environnementaux	<a href="mailto:lejeune@gret.org">lejeune@gret.org</a>
Babacar GUEYE	Expert services publics environnementaux, Gret	<a href="mailto:gueye.senegal@gret.org">gueye.senegal@gret.org</a>
Iba Mar FAYE	Représentant Gret Sénégal, expert foncier et jeunesse	<a href="mailto:faye.senegal@gret.org">faye.senegal@gret.org</a>
Ndèye Coumba DIOUF	Chercheur à l'IPAR/UGB sur les questions de migrations en lien avec les activités d'orpillage	<a href="mailto:dioufcoumba5@gmail.com">dioufcoumba5@gmail.com</a>
Mohamadou Lamine DIALLO	Géographe, Enseignant chercheur au Fastef/UCAD, spécialiste des questions d'orpillage	<a href="mailto:laminemako@yahoo.fr">laminemako@yahoo.fr</a>
Tamsir BAYE	Chercheur à l'ISRA/CNRF, spécialiste des questions environnementales et de changement climatique	<a href="mailto:tamsirbaye76@gmail.com">tamsirbaye76@gmail.com</a>
Babacar NDONG	Représentant Educo Dakar, spécialiste des minorités ethniques dans la région de Kédougou	<a href="mailto:babacar.ndong@educos.org">babacar.ndong@educos.org</a>
Bacari CAMARA	Chargé de programme de KEOH, Technicien Supérieur en Animation.	<a href="mailto:camaraso68@hotmail.com">camaraso68@hotmail.com</a>
Tabara CISSOKHO	Responsable droit des femmes à KEOH, spécialiste genre et gouvernance minière.	<a href="mailto:Tabou2@yahoo.fr">Tabou2@yahoo.fr</a>
Sobel Aziz GNOM	Consortium Jeunesse Sénégal	<a href="mailto:sngom@consortiumjeunessesenegal.org">sngom@consortiumjeunessesenegal.org</a>
Mamba SQUARE	Consortium Jeunesse Sénégal	<a href="mailto:mamba@makesense.org">mamba@makesense.org</a>
Asna NDAO	Enda LEAD	<a href="mailto:asnandao@gmail.com">asnandao@gmail.com</a>
Moussa Mbaye GUEYE	Enda LEAD	<a href="mailto:moussa.gueye@leadinafrica.org">moussa.gueye@leadinafrica.org</a>
Thialy FAYE	Responsable programme justice économique OXFAM Sénégal	<a href="mailto:Thialy.Faye@oxfam.org">Thialy.Faye@oxfam.org</a>

### ANNEXE 3 : GRILLE DE QUESTIONNEMENTS SPECIFIQUES LIEES AUX PROBLEMATIQUES DE L'ETUDE

<b>Les pouvoirs locaux</b>	
<b>Le fonctionnement des collectivités et leurs capacités de maîtrise d'ouvrage</b>	Vision (notamment par rapport aux enjeux de l'activité aurifère en matière de développement local en distinguant orpaillage artisanal/ semi-industriel et orpaillage industriel), pilotage, mise en place et fonctionnement des services publics locaux, mécanismes de redevabilité et de transparence institué au niveau municipal, modalités de consultation/ concertation et représentativité des instances, etc.
<b>Histoire et structuration du pouvoir coutumier et religieux</b>	Comment est-il organisé ? quelle représentation des différents groupes (quid des éventuelles castes ?) ? quelles rivalités successorales ? Dynamiques de contestation des pouvoirs coutumiers et religieux à travers les conversions religieuses et/ ou l'implantation de courants réformistes ?
<b>Imbrication des formes de pouvoir, clientélisme politique, et conflits de pouvoir</b>	Certains groupes monopolisent-ils le pouvoir électif local ? Certains groupes sont-ils exclus de l'accès au pouvoir municipal (quid des éventuelles castes et des groupes considérés comme « migrants ») ? Quelle insertion des autorités locales dans les réseaux du pouvoir central ? les liens pouvoirs coutumiers/pouvoir municipal/élites économiques/ pouvoir central (/ / la « politisation de la gouvernance ») ? Les élections (locales et nationales) sont-elles des moments privilégiés de réactivation des conflits ? Les redécoupages administratifs liés à la décentralisation ont-ils été des moments conflictuels ? Instrumentalisation politique des projets d'aménagement ou d'infrastructure et conséquence en termes de développement local ? Quid de la délégitimation (chefs coutumiers, exécutif municipal, administration) ? Quels sont les registres de légitimation de l'accès au pouvoir municipal (légitimité coutumière, éducation, réseau urbain et international, etc.) ?
<b>Contre-pouvoirs, mobilisations et revendications</b>	Conditions d'émergence et d'ancrage urbain/ rural des OSC ? rapport des OSC au pouvoir et mode de mobilisation (veille et participation citoyenne vs rupture) ?
<b>Groupes d'auto-défense et milices privées (s'il en existe)</b>	Conditions d'émergence ? arguments de légitimation ? alliances et porosité avec les milieux politiques et économiques ? communautarisation ?
<b>La question des minorités</b>	Comment se répartissent les groupes sur les territoires ? Est-ce que les minorités (Bédik, Bassari, Coniagui, Diallonké) sont exclusivement cantonnés dans leurs terroirs anciens ? Comment cohabitent-elles avec les autres groupes ? Quelles sont les complémentarités économiques ? Quels sont les lieux/espaces/ressources objets de tensions ? Comment participent-ils ou non à la gouvernance des territoires ? Quel rôle jouent les associations des minorités ethniques dans les rapports de force locaux et avec l'Etat (histoire de la mise en place de cette association) ?
<b>La place des femmes et des jeunes dans la gouvernance locale</b>	Quelles sont les formes de représentation (organisation, mouvement, représentants) existantes ? Ont-elles du poids dans l'exercice des pouvoirs locaux ? Est-ce qu'il y a des différences notables en fonction des appartenances communautaires, politiques, économiques, etc. ?
<b>Dynamique et perception de l'éducation</b>	Dynamiques récentes selon les sexes (éducation formelle et non formelle) ? dimension individuelle et collective de l'accès à l'éducation ? liens avec l'accès au pouvoir et à la citoyenneté et les enjeux d'insertion urbaine ?
<b>La protection, l'exploitation et la gestion des ressources naturelles et forestières</b>	
<b>Les dynamiques de mise en valeur et la</b>	Episodes de front pionnier/ migrations agricoles ? Dynamiques pastorales ? Investissements de promoteurs privés dans l'agriculture ? cohabitation

<b>cohabitation des différents usages</b>	(orpaillage, agriculture, chasse, élevage, conservation de la biodiversité) et les tensions/conflits qui peuvent découler (front pionnier ?), cas de communautarisation de conflits autour de la terre et des ressources naturelles ?
<b>Le contrôle des terres et des ressources naturelles</b>	Histoire et organisation des maîtrises foncières et territoriales ? relations de tutorat et éventuelles remises en cause de ces relations ? indexation des droits fonciers sur les appartenances ? rapports entre agriculture familiale et agrobusiness ? Quid des attributions de terres à grandes échelles ?
<b>Le fonctionnement des économies familiales en lien avec les différentes activités sources de revenus</b>	Est-ce qu'il y a des spécificités suivant les groupes ? Quid des économies spécifiques des femmes et des jeunes ?
<b>Mise en place et gouvernance des aires protégées (en quoi ces espaces sont ou une source de tensions entre l'Etat, les autorités locales et les communautés)</b>	Les éventuels déguerpissements autour des aires protégées et les sentiments de dépossession foncière qu'ils ont généré dans la population ? les rapports avec les populations riveraines et les modes de gouvernance des aires protégées (parc national géré par l'Etat ou avec délégation aux ONG ou au privé): quid de la réglementation, application et usages (productifs et symboliques) par les riverains, rapport aux autorités, emplois créés et retombées sur le développement local (villages et communes) etc. ? conditions de mise en place des zones cynégétiques villageoise (différencier les situations « coquille vide » de projet, moyen pour s'approprier des territoires, cas de respect et valorisation des espaces ?), les processus de mise en place des réglementations et les éventuels conflits auxquels ça a donné lieu (conflits et déplacement auxquels ils ont donné lieu), le rapport aux agents des eaux et forêts et à travers eux à l'Etat ? Lien avec l'orpaillage (orpaillage « sauvage », déclassement d'aire protégée pour exploitation aurifère industrielle) ?
<b>La contamination des milieux par le mercure et le cyanure utilisé, la destruction du milieu fluvial par le dragage pour l'exploitation aurifère</b>	Est-ce que cette problématique est prise en charge par l'Etat ou les communautés locales ? Quels sont les incidences sur les usages, la santé, etc. Quels effets sur les rapports entre les communautés/groupes/autorités (est-ce que c'est perçu localement comme un enjeu) ?
<b>Les rapports spécifiques entre les groupes et autorités, et les modalités de gouvernance locale en lien avec les exploitations aurifères<sup>54</sup> et les liens de concurrence et complémentarité<sup>55</sup></b>	
<b>Les dynamiques territoriales</b>	Dynamiques démographiques ? dynamiques agro-sylvo-pastorales autour des sites ? diversification de l'économie locale autour des sites (transport, commerce, restauration, etc) et l'émergence de nouveaux marchés et circuits de commercialisation ? Aménagements d'infrastructures ou de services ?
<b>L'intégration des migrants</b>	Dynamiques migratoires récentes (phase d'arrivées et de « reflux ») ? Quel profil sociologique ? Comment négocient-ils leur arrivée et leur installation dans la durée ou leur allers/retours ? D'où viennent-ils (territoires d'origine dans leur pays d'origine) ? Comment négocient-ils leur arrivée et leur installation dans la durée ? Quid des réseaux familiaux/communautaires ?

<sup>54</sup> En distinguant les différentes formes d'orpaillage

<sup>55</sup> Entre ces différentes formes



	Accèdent-ils plus facilement aux emplois dans les entreprises minières ? Le rôle des associations migrants dans la gouvernance locale et la gestion des retombées économiques ? les liens avec les businessmen ? Quels sont les principaux sujets de tensions/conflits ? Quelles sont les complémentarités ? Comment les conflits se résolvent-ils ? Quelles sont les autorités mobilisées ?
<b>La place des femmes dans les différents types d'exploitation</b>	Quel rôle jouent-elles dans les différents types d'exploitation ? Comment accèdent-elles à l'activité ? Quel profil sociologique ? Y a-t-il des différences entre les femmes migrantes et les femmes originaires des localités ? Quelle place des activités aurifères dans le reste de l'économie et quid des trajectoires de sortie (mine comme tremplin) ? Accèdent-elles à des emplois au sein des entreprises minières ? Situations de violence (morale, sexuelle et physique) ?
<b>Les rapports entre les différentes communautés locales et les migrants</b>	Quels sont les principaux sujets de tensions/conflits ? Quelles sont les complémentarités et les relations de dépendance ? Comment les conflits se résolvent-ils ? Quelles sont les autorités mobilisées ? Comment est organisé l'accueil des migrants au niveau des villages ? Qui tire un intérêt de l'accueil des migrants pour l'exploitation aurifère (chef coutumier, lignages propriétaires, etc.) ? au détriment de qui ?
<b>Les relations d'exploitation entre les commerçants et firmes privées d'achat de l'or/ les détenteurs de permis d'exploitation (semi)artisanal et les orpailleurs</b>	Les accointances entre les businessmen de l'orpaillage, les autorités locales (maires et chefs coutumiers), l'élite au pouvoir et l'Etat (FSI) ? cas de mobilisation des populations contre l'installation de firmes ? cas de conflits violents populations locales/ firmes privées,
<b>L'économie aurifère</b>	A qui profitent les ressources et les revenus de l'exploitation aurifère ? Quelles sont les opportunités et les défis spécifiques aux femmes ? Quid de l'arbitrage des autorités publiques locales et au plus haut niveau de gouvernance (transparence ou accointances) ? Quelles formes de réinvestissements aux différentes échelles de gouvernance (communale, régionale, nationale ?)
<b>L'utilisation / le réinvestissement des revenus des activités génératrices de revenu</b>	Quelles retombées entre les différents groupes d'acteurs (migrants, communautés locales, etc.) ? Quelles logiques suivant les groupes (survie ? investissements dans l'économie agro-pastorale ou urbaine ?) quelles retombées et utilisation par les communes ? Comment ça permet de répondre ou non aux besoins en service de base (santé, dont santé sexuelle et reproductive, drogue), éducation, protection, eau potable et assainissement)
<b>La sécurisation des activités aurifères</b>	Quels niveau et formes de violence et d'insécurité ? Quid de milices privées au service des élites économiques et politiques locales pour la sécurisation des revenus issus de l'orpaillage ? Rôle et rapport de ces milices avec les forces de sécurité conventionnelle (gendarmerie, armée, etc.) ? Rôle et rapport des communautés locales aux différentes forces armées ? Quelle différenciation suivant les appartenances (communautaires, activités, etc.) ?
<b>La régulation des activités d'orpaillage artisanal/ semi-industriel (les « corridors »)</b>	Cas de fermeture de site ? si oui, quelles réactions des populations ? Comment est vécue cette régulation ? Est-elle un moyen pour les businessmen de renforcer leur mainmise sur le secteur au détriment des orpailleurs ? Renforce-t-elle les situations d'illégalisme (« orpaillage

	sauvage), de répression ? Mobilisations pour l'ouverture de nouveaux « corridors » : quels argumentaires et quelles alliances ?
<b>Les rapports des industries avec les populations locales et les revendications des communautés locales (et en particulier des jeunes) par rapport à la défense des intérêts des sénégalais</b>	Déguerpissement, spoliations foncières et perturbation des transhumances auxquels ont donné lieu l'installation des sites industriels ? conditions négociées sur les emplois et le développement local ? mobilisations populaires et/ou des autorités locales sur la question ? décalages entre les conditions négociées et les pratiques ? Répercussions sur les relations entre les groupes et le rapport à l'Etat ? est-ce que les tensions politico-économiques autour de l'orpaillage s'expriment dans le registre de la nationalité ? Avec quelles conséquences sur les relations locales ? Au-delà, l'idée serait de préciser cette notion de « tensions communautaires » (quelles sont les communautés en jeu- ce n'est pas nécessairement l'ethnie) ?
<b>Frontières, circulation, flux et mondialisation</b>	
<b>Les migrations et circulations (personnes, biens, bétail)</b>	Grands types de migrations (économiques, sociales, migrations d'installation/ migrations temporaires/ migrations saisonnières etc.?) et histoire (histoire longue et dynamiques récentes) de ces migrations ? Caractéristiques du commerce transfrontalier ? Mobilités pastorales transfrontalières ? Intensité des migrations, des mobilités pastorales et du commerce transfrontalier et rôles dans l'économie locale ? Quels rapports/liens aux territoires voisins dans les autres pays ? quelles complémentarités/interdépendances se jouent dans les circulations entre les différents territoires ?
<b>La sécurisation des frontières et le rapport aux forces de sécurité aux frontières</b>	Est-ce que la frontière est perçue comme un mur ou un passage par les populations résidentes ? Episodes récents de fermeture des frontières (raisons invoquées, perceptions par les populations) ? conséquences des fermetures ou restrictions aux frontières sur l'économie locale ? comment sont perçus les forces de sécurité aux frontières ? Y a-t-il des différenciations en fonction des appartenances ? Qu'est-ce que ça dit du rapport à l'Etat et de la perception des communautés sur les conflits qui se jouent au Sahel ?
<b>Les rapports entre les différents mouvements de l'Islam</b>	Quel ancrage des différentes mouvances dans les territoires ? Quid de l'implantation et de la massification de différents courants religieux ? Quels sont les rapports/tensions ? Y-a-t-il des communautés religieuses qui font l'objet d'une attention particulière des autorités publiques, notamment des forces de l'ordre ? Est-ce que ces courants s'organisent selon des lignes d'appartenances spécifiques ? Quels liens avec les activités aurifères ? Quels rôles/services jouent-ils au sein des sociétés locales et de leur gouvernance ? Quels rapports avec les différentes sources de pouvoir (politique, économique, coutumier, etc.) ? Quid de la présence et des rapports avec les autres religions ?

## ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIENS DES ETUDES DE CAS

### ETUDE DE CAS SUR LES JEUNESSES

#### Parcours et vie active des jeunes

- Êtes-vous originaire de la Région de Kédougou ?
  - Sinon pourquoi avez-vous migré ici ?
  - Quelle était votre motivation ?
- Quelle est votre activité principale dans le village ?
  - *Agriculture*
  - *Elevage*
  - *Orpaillage*
  - *Autre à préciser*
- Quelle est votre source principale de revenus ?
- Êtes-vous engagés dans la vie associative ?
  - Si oui, pourquoi ?
  - Si non, pourquoi pas ?
- Êtes-vous engagés dans la vie publique locale ?
  - Si oui, pourquoi ?
  - Si non, pourquoi pas ?
- Quels sont les principaux problèmes que vous rencontrez au quotidien ?

#### Retour sur les émeutes et identification des contraintes (Kédougou et Saraya)

- Avez-vous participé aux émeutes ? Si oui ou non, expliquez pourquoi ? Quel était le moteur de votre décision/choix d'y participer ou pas ?
- Savez-vous pourquoi ces émeutes ont eu lieu ? Si oui, racontez-nous :
  - *Les revendications qui étaient portées ?*
  - *Les acteurs qui étaient ciblés ?*
  - *Les jeunes qui ont participé à ces émeutes ?*
  - *La réaction des autorités face à ces émeutes ?*
- Est-ce que ces émeutes ont fait changé/bougé des choses ? Si oui lesquelles ? Sinon, pourquoi selon-vous ça ne bouge pas ? Quelles sont les principales contraintes/blocages ?
- A votre connaissance, quelles actions sont menées en faveur de la jeunesse et par qui (voir liste ci-dessous pour les relances) ? Lesquelles jugez-vous utiles pour l'intégration de la jeunesse ? Lesquelles jugez-vous problématiques ? :
  - *L'Etat (central)*
  - *Les autorités déconcentrées*
  - *Les collectivités locales*
  - *Les autorités coutumières*
  - *Les forces de défense et de sécurité*
  - *Les mines industrielles*
  - *Les mines artisanales*
  - *Les élites économiques*
  - *Les associations locales*
  - *La société civile nationale*
  - *La société civile internationale*
  - *Les structures familiales*
- Y-a-t-il des frustrations particulières par rapport à des décisions publiques ?
  - Décisions prise par la collectivité territoriale ?
  - Décisions prise par l'Etat et représentants ?
    - Jauger à propos de : l'or et les ressources naturelles en général ?

- Quels sont les principales contraintes qui pèsent sur vous aujourd'hui ? Expliquez pourquoi ?
- Est-ce qu'il existe des tensions/conflits importants aujourd'hui sur votre territoire qui vous empêche d'avancer ?

Y-a-t-il un quelconque conflit et tension qui existe et que vous souhaiteriez résoudre ou pour laquelle vous souhaiteriez une assistance ?

- Comment qualifieriez-vous vos relations aux autres jeunes ? en particulier les jeunes migrants/non migrants ?

### Perspectives pour l'avenir

- Quels sont les secteurs porteurs pour l'avenir selon vous ?
  - *Les mines industrielles ?*
  - *Les mines semi-industrielles ?*
  - *Les mines artisanales ?*
  - *L'agriculture ?*
  - *L'élevage ?*
  - *L'environnement ?*
- Selon vous, quelles sont les actions prioritaires qui devraient être menées pour aider les jeunes à mieux s'intégrer et s'autonomiser ?
  - *La formation ?*
  - *L'emploi ?*
  - *Les activités culturelles et/ou religieuses ?*
  - *La participation à la vie publique locale ?*
  - *Quelles autres actions que vous indiquerez ?*
- Quels sont les actions utiles à mener pour y parvenir et par doivent-elles être portés ?

### ETUDE DE CAS sur les POUVOIRS LOCAUX

#### Fonctionnement des communes

- Avez-vous un document de planification de vos actions dans la commune (PDC, autres à préciser) ?
- La commune met-elle en œuvre des actions et des services publics en conformité avec les priorités définies dans ce document de planification ?
- Comment appréciez-vous le niveau de mise en œuvre global du document de planification ?
- Quelle appréciation feriez-vous de la capacité de votre conseil municipal à réaliser le développement du terroir ?
  - Quels étaient les montants de vos budgets ces trois dernières années ?
    - En 2019 : ..... FCFA
    - En 2020 : ..... FCFA
    - En 2021 : 291 millions FCFA
    - Quel était le montant des fonds reçus en 2021 : ..... FCFA
    - Fonds de dotation en 2021 : ..... FCFA
    - Fonds de concours en 2021 : ..... FCFA
  - A part les fonds traditionnels de l'Etat, quels autres financements la commune a-t-elle reçu (ex. sociétés minières, diaspora, programmes publics spéciaux, coopération décentralisée) ?
    - Précisez la/les source(s) : .....
    - Précisez le(s) montant(s) : .....

- Décrivez comment la décision sur les dépenses de ces financements a été prise ?
- Dans quels secteurs ces financements ont été dépensés ? Pourquoi ?

### Gouvernance concertée des communes

- La définition des priorités de développement territorial est-elle ouverte aux acteurs extérieurs au conseil municipal ?
  - Si oui, qui participent réellement (citoyen, OCB, OSC, miniers, migrants, diaspora, ...) ?
  - Comment leur participation est-elle organisée ?
  - Si non, pourquoi ?
- Les citoyens et les acteurs communautaires peuvent-ils participer à l'élaboration du budget annuel ?
  - Si oui, qui participent réellement ? (citoyen, OCB, OSC, miniers, diaspora, ...) ?
  - Comment leur participation est-elle organisée ?
  - Si non, pourquoi ?
- Les élus ont-ils mis en place un ou des espaces de concertation ?
  - Si oui, à propos de quelle question ?
  - Qui y participe et avec quelle légitimité ?
  - Comment les concertations sont-elles organisées ?
- Quelle est la relation de la commune avec :
  - **L'Etat** et ses services
    - Quels sont les liens et rapport de la commune avec les services de l'Etat ?
    - Quels sont les éventuels problèmes rencontrés ? expliquez pourquoi
    - Les forces de défense et de sécurité :
      - Quelles sont les différentes formes de forces armées ?
      - Quel rapport la commune entretient-elle avec elles ?
      - Quels sont les éventuels problèmes rencontrés par la commune dans la gestion de la sécurisation des territoires ?
    - S'il y a des problèmes ou malentendus, quelles solutions suggèreriez-vous ?
  - **Les miniers** présents dans les communes voisines, en particulier :
    - La commune parvient elle à obtenir des ressources des entreprises minières
      - Si oui, lesquelles ?
  - Si oui, quels étaient les montants de ces budgets en :
    - 2019 : .....FCFA 2020: .....FCFA et 2021: .....FCFA
    - Qui décide des types et localisation des investissements que réalise la mine sur le territoire (écoles..) ?
    - Existe-t-il des espaces de concertation ou de dialogue mis en place spécifiquement avec les miniers ? Si oui lesquels et comment fonctionnent-ils ?
    - Y-a-t-il eu des conflits, tensions ou malentendus entre un maire ou un conseil municipal avec une/des société(s) minière(s) ? Décrivez !
    - Les organisations d'orpailleurs sénégalais et étrangers :
      - Quelle est le rôle de ces organisations dans la gouvernance au quotidien des territoires ?
  - **La société civile**
    - Quelles sont les rapports de la commune avec la société civile ?

- La commune a-t-elle mis en place de modalités d'implication des femmes et des jeunes ? si oui lesquels ? Est-ce que ça permet une implication effective ?
- La commune a-t-elle mis en place des mécanismes de redevabilité de ces actions ? Si oui lesquels ?
- **Les autorités coutumières et religieuses ?**
  - Quelles sont les autorités coutumières et religieuses clefs dans la gouvernance au quotidien et pourquoi ?
  - Comment participent-elles à la gestion des affaires publiques de la collectivité ?
  - Comment caractériseriez-vous leur implication ? Est-ce que ça crée des difficultés à la collectivité ? Ou au contraire, est-ce c'est porteur de facilité et de solutions ?
- **Les autres groupes/acteurs :**
  - Quels sont les groupes/acteurs qui ne sont pas impliqués ou ne participent pas à la gestion des affaires de la collectivité ?
  - Expliquez pourquoi et les éventuels problèmes que ça pose

#### **Les conflits et leur mécanisme de résolution (à poser aussi au sous-préfet)**

- Quels sont les principaux conflits qui existent sur le territoire de la commune/Arrondissement ?
  - Sur quoi portent les conflits ?
  - Qui sont les acteurs clefs opposés dans ces conflits ?
  - Est-ce que certains types de conflits donnent lieu à des violences ? Si oui lesquels ?
- Y-a-t-il des frustrations particulières par rapport à des décisions publiques ?
  - Décisions prise par l'Etat et représentants ?
    - Jauger à propos de : l'or et les ressources naturelles en général ?
- Y-a-t-il un quelconque conflit et tension qui existe et que vous souhaiteriez résoudre ou pour laquelle vous souhaiteriez une assistance ?
- Comment ces conflits sont-ils résolus ?
  - Quelles sont les autorités impliquées dans la résolution ?
  - Quels sont les conflits qui ne sont pas résolus ? et pourquoi ?

#### **Histoire du peuplement et prérogatives des différentes formes de pouvoir**

- Reconstituer les différentes vagues de peuplement (groupes ethniques) et les accords d'installation entre détenteurs antérieurs du pouvoir et nouveaux arrivants
  - *Quel groupe a la maîtrise coutumière des territoires ?*
  - *Quels sont les autres groupes ?*
  - *Quels sont les liens de parenté, alliance et de clientèle entre les autres groupes ?*
- En tant que (titre de l'autorité : ex. Chef de village), quel est votre rôle/prérogatives officielles ?
- Collaborez-vous avec d'autres types d'autorités dans le village et au-delà ?
  - *Si oui, lesquelles ?*
  - *Comment ?*
  - *A quels sujets ?*
  - *Si non, pourquoi ?*
- Y'a-t-il des tensions ou conflits entre vous (titre de l'autorité : ex. Chef de village) et les autres types d'autorités dans le village et au-delà ?
  - *Si oui, avec quelle autorité et à quel sujet ?*
  - *Si non, pourquoi ?*



## Changements observés dans la gouvernance du village due à l'exploitation aurifère

- Qu'est-ce qui a changé dans la gouvernance du village ?
  - *Quelles relations et quels rôles jouent les acteurs institutionnels ?*
  - *Quelles relations et quels rôles jouent les acteurs de l'orpaillage ?*
  - *Quels sont les nouveaux conflits ?*
    - *Quels en sont les causes ?*
    - *Les conflits entre les « communautés » sont-ils plus fréquents ?*
  - *Ont-ils des conséquences graves ? si oui lesquels ?*
  - *Comment les résolvez-vous ? qui sont les acteurs qui sont mobilisés en priorité pour les résoudre ? Quelles règles mobilisent-ils en priorité ?*
- Tirez-vous des revenus de l'orpaillage ?
  - *Si oui, pouvez-vous les décrire ?*
- Comment réinvestissez-vous les revenus que vous tirez de l'orpaillage ?
- Connaissez-vous des pratiques de réinvestissement des revenus de l'orpaillage ?
  - *Si oui, pouvez-vous les décrire et à quel niveau ?*
  - *Sont-ils rentables*
  - *Si non, est-ce une question qui vous est posée ?*

## ETUDE DE CAS SUR LES MINORITÉS, LES IDENTITÉS ET LES RAPPORTS A L'ETAT

### Définitions de minorité ethnique

- Qu'entendez-vous par minorité ethnique ?
- Quelles ethnies considérez-vous comme une minorité ? Pourquoi ?
- A quels défis spécifiques les minorités ethniques que vous avez citées sont confrontées ? Quels problèmes spécifiques rencontrent-elles ?
- Quels sont leurs rapports avec les autres groupes ethniques du terroir ?
- Selon vous, une minorité ethnique implique-t-il un traitement spécifique par la collectivité territoriale ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?

### Perceptions sur les rapports des minorités avec l'Etat

- Quelle évaluation faites-vous des rapports entre les minorités que vous avez citées et l'Etat ?
  - *Rapports avec les services techniques locaux en général ?*
  - *Rapports avec Sous-Préfet ?*
  - *Rapports avec les forces de défense et de sécurité en général ?*
- Quels motifs de satisfaction avez-vous à propos de la prise en charge par l'Etat des minorités vivant dans le terroir, notamment des Bassari ?
- Quels motifs d'insatisfaction/frustration avez-vous à propos de la prise en charge par l'Etat des minorités vivant dans le terroir, notamment des Bassari ?
- Quel est votre sentiment à propos de la catégorie démographique « autres » dans laquelle les minorités, notamment les Bassari, sont classées dans les statistiques officielles ?

### Actions de la commune en faveur des minorités

- Quelles formes d'actions faites-vous en direction des minorités, les Bassari résidant dans le terroir ?
  - *Espaces de dialogue ou occasions d'interactions entre la commune et les minorités vivant dans le terroir, notamment les Bassari ?*
- Subventionnez-vous des manifestations culturelles organisées par les minorités vivant dans le terroir, notamment les Bassari ?
  - *Lesquelles ?*
  - *Pourquoi ?*

- Pourquoi pas ?
- Combien avez-vous dépensé en subventions de manifestations culturelles et religieuses l'année dernière ?
- Y-a-t-il des besoins spécifiques pour les groupes minoritaires, notamment les Bassari, en termes d'investissements publics ?
  - Lesquels ?
  - Justifiez-vous ?
- Y-a-t-il des défis spécifiques à réaliser des investissements publics dans les villages de résidence des minorités, notamment de Bassari (altitude)?
  - Lesquels ?
  - Justifiez-vous ?
- Si vous deviez mettre en place un projet d'insertion économique et sociale dans la région, que feriez-vous concrètement ?
  - Que feriez-vous spécifiquement pour les femmes ? (Justifiez !)
  - Que feriez-vous spécifiquement pour les jeunes ? (y compris les migrants de retour d'une migration ratée) (Justifiez !)
  - Que feriez-vous spécifiquement pour les minorités, notamment des Bassari ? (Justifiez !)
  - Quels secteurs prioritaires viseriez-vous ? (Justifiez !)

### Description des légitimités des autorités et rapports entre autorités

- Décrivez-nous votre rôle en tant que (compléter par le titre d'autorité) ?
- Quelle est la source de votre légitimité ?
  - Comment avez-vous accédé à votre position d'autorité ?
  - Quelle est l'étendue territoriale de votre autorité (familles, lignages/clans, villages, terroir naturel) ?
- Votre position d'autorité a-t-il évolué avec le temps ?
  - Dans le mode d'accès ?
  - Dans le mode d'exercice ?
  - Dans le respect et la considération par les résidents ?
- En tant que (compléter par le titre d'autorité), décrivez-nous vos rapports avec les autres types d'autorités existantes au niveau local ?
  - Rapports avec la collectivité locale ?
  - Rapports les représentants de l'Etat ?
  - Rapports aux autres communautés, notamment les Peuls ?

### Perceptions de soi en tant que minorités

- Quel est votre sentiment sur le fait que vous êtes considérés comme une minorité ethnique ?
  - Implication sur le respect et la considération par les autres communautés ?
  - Implications sur la prise en charge dans les politiques publiques régionales et nationales ?
  - Sentiment à propos de la catégorie démographique « autres » dans laquelle les minorités sont classées dans les statistiques officielles ?

### Évaluation des activités économiques principales

- Quelles sont les principales activités économiques exercées dans le village ?
  - La place des jeunes et des femmes dans les activités économiques citées ?
  - Défis rencontrés dans chacune des activités économiques citées ?
  - Opportunités identifiées dans chacune des activités économiques citées ?
  - Articulations, complémentarités et tensions avec les autres groupes d'usagers/communautés ?

### Problèmes majeurs vécus au niveau du village

- En dehors des problèmes rencontrés dans les activités économiques, quelles sont les problèmes auxquels les résidents du village d'Ethiolo sont confrontés au quotidien ?
  - *Enclavement par rapport aux localités (attention particulière l'accès aux marchés) ?*
  - *Accès à l'eau (eau potable et d'irrigation) ?*
  - *Accès à l'éducation et la formation professionnelle (y compris l'éducation supérieure) ?*
  - *Accès aux financements pour soutenir l'entrepreneuriat ?*
- Avez-vous des difficultés à préserver le patrimoine culturelle et linguistique Bassari
  - *les croyances et pratiques traditionnelles ?*
  - *la sortie des masques ?*
  - *la circoncision et l'excision ?*
- Y-a-t-il des frustrations particulières par rapport à des décisions publiques ?
  - Décisions prise par la collectivité territoriale ?
  - Décisions prise par l'Etat et représentants ?
    - Jauger à propos de : l'or et les ressources naturelles en général ?
- Y-a-t-il un quelconque conflit et tension qui existe et que vous souhaiteriez résoudre ou pour laquelle vous souhaiteriez une assistance ?

## ANNEXE 5 : MATRICE PRODUITE A L'ISSUE DES DEUX ATELIERS

Eléments de diagnostic	Enjeux d'intervention	Moyens/acteurs
<p><b>Retard structurel en terme d'investissement et infrastructures de base, avec des disparités/inégalités entre les territoires (zones frontalière, ouest, etc.)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer les efforts de rattrapage d'infrastructures et services de paix (désenclavement, eau potable, électricité, etc.),</li> <li>• Appuyer la mutualisation des financements au sein d'un même territoire/commune, en s'appuyant sur les programmes/politiques de l'Etat (Etat, politique RSE miniers, autres programmes, etc.), utilisation et réinvestissement des revenus extractifs, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds d'investissement</li> <li>• Plan d'investissement communal/régional</li> <li>• Fiscalité locale</li> <li>•</li> </ul>
<p><b>Faiblesse structurelle de l'Etat, CT et des OCB (à mieux caractériser dans les études de cas)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités de MO des CT</li> <li>• Améliorer la gouvernance (reddition des comptes, transparence, équité),</li> <li>• Renforcer le dialogue entre CT sur des problématiques communes (foncier, mines, transhumance, frontières)</li> <li>• Appui à la création de cadres de concertation communale</li> <li>• Organisations des communautés</li> <li>• Renforcer l'intégration des jeunes et des femmes dans la gouv. Locale</li> <li>• Appuyer l'actualisation des Plans de développement et de plans d'investissement des CT – notamment des départements</li> <li>• Renforcement institutionnel des CT par un appui dégressif à la mise en place et au fonctionnement (salaires, moyens de déplacement, fonctionnement) de services technique et/ou administratifs communaux ou intercommunaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui institutionnel</li> <li>• Appui organisationnel</li> <li>• Plaidoyer</li> <li>• AMO</li> <li>• Intercommunalité</li> <li>• ARD</li> <li>•</li> </ul>
<p><b>Vulnérabilité des jeunes, femmes, migrants, minorités (frustration, montée des tensions, violation des droits, risque de repli sur soi, assimilation culturelle et linguistique)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer le développement de l'entrepreneuriat, et la capacité d'entreprendre</li> <li>• Renforcer les revenus productifs et les revenus domestiques pour éviter la déperdition de richesse pour le territoire</li> <li>• Appuyer les initiatives économiques des jeunes et des femmes (discrimination positive pour les minorités)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Education/Formation</li> <li>• Structuration des organisations</li> <li>• Fonds d'appui</li> <li>• Schéma d'aménagement et usages concerté</li> <li>• Marché de l'emploi locale</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'investissement dans des secteurs porteurs (environnement, production, transformation, services, écotourisme, protection ressource),</li> <li>• Aider à la reconversion des orpailleurs,</li> <li>• Aider à la valorisation touristique et économique des pratiques culturelles des minorités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<p><b>Rapport de méfiance, défiance, et distance entre certains acteurs, entre eux, et entre eux et les autorités, tensions entre certains groupes, sentiment d'injustice/impunité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'ouverture d'espace de débats et de dialogue, renforcement du contrat social</li> <li>• Renforcer le respect des DH (femmes, enfants)</li> <li>• Renforcer la citoyenneté et le civisme (femmes, enfants)</li> <li>• Travailler sur le ressenti lié au sentiment d'impunité et d'injustice (corruption des autorités publiques)</li> <li>• Travailler sur la formalisation des activités aurifères</li> <li>• Appuyer les mécanismes de gestion non violente des conflits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule et mécanismes de veille citoyenne à redynamiser</li> <li>• Activités intercommunautaires à l'échelle régionale</li> <li>• Ouverture d'espaces et de dialogue</li> <li>• Intégration des différents groupes sociaux dans le pilotage des affaires publiques)</li> </ul>
<p><b>Difficulté de cohabitation des différents usages : agriculture vs élevage vs orpillage vs mines vs chasse vs conservation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement et planification des usages,</li> <li>• Gestion concertée des ressources, etc., Y compris au sein des espaces miniers : la question des couloirs stériles</li> <li>• Restauration des terres dégradées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Schéma national d'aménagement du territoire</li> <li>• POAS – (capitaliser expérience Tiers Sud)</li> <li>• Conventions locales/Codes de conduite (transhumance, usages coutumiers/culturels)</li> <li>• Pratiques agro-écologiques</li> <li>• Fonds social minier national</li> </ul>
<p><b>Menaces et pressions fortes sur les ressources naturelles et l'environnement, pollution de l'eau et impacts sanitaires et environnementaux)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'entreprenariat vert,</li> <li>• Renforcer la recherche sur les procédés techniques d'extraction de l'or sans contamination de l'air, de l'eau et du sol</li> <li>• Favoriser la gestion concertée des ressources naturelles (foncier, bois, cueillette, chasse, etc.)</li> <li>• Produire des données scientifiques sur la pollution de l'eau et ses impacts sanitaires et environnementaux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Education envt</li> <li>• Formation des jeunes sur des métiers verts</li> <li>• Recherche</li> <li>• Appui à la mise en place d'unités de filtrage/dépollution d'eau</li> <li>•</li> </ul>

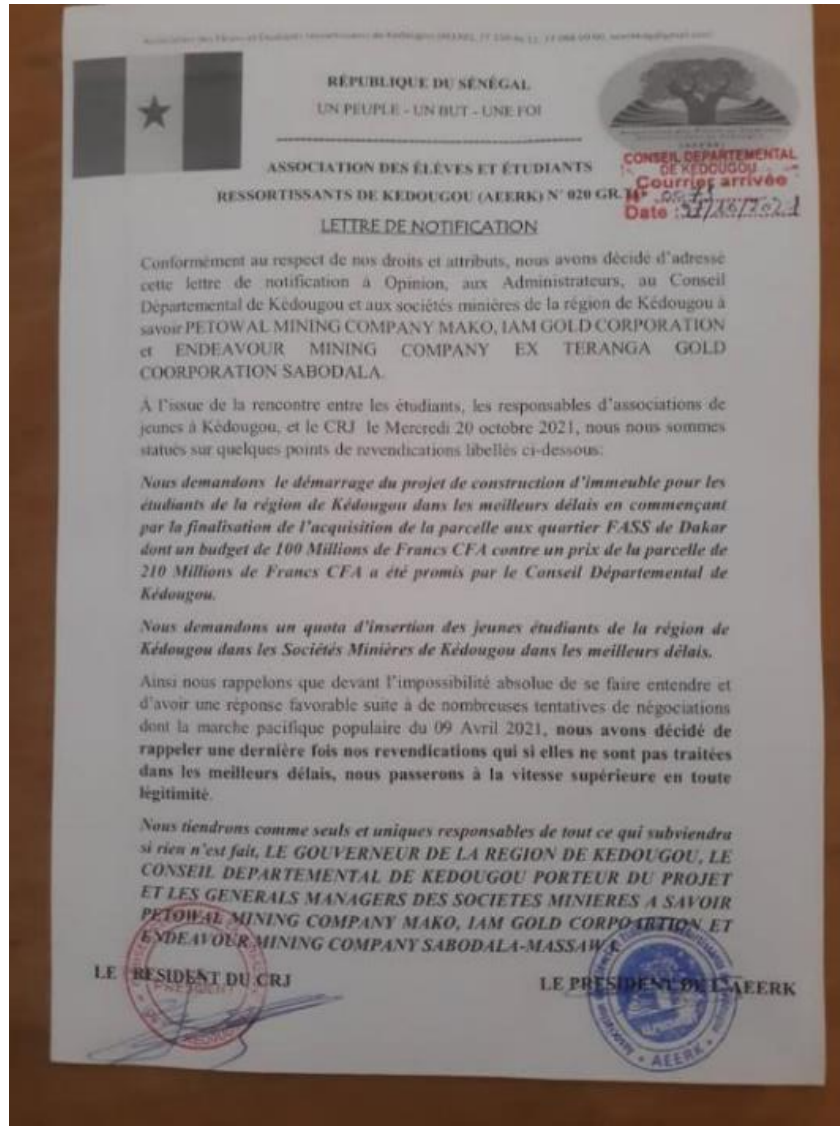
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amplifier les mesures conjoncturelles pilotes contre la pollution de l'eau (ARD-District sanitaire de Kédougou)</li> <li>• Renforcer les capacités de suivi des impacts environnement</li> </ul>	
<p><b>Faible niveau de capacités de production des connaissances sur certains enjeux clefs (production agricoles, pollution de l'eau, etc.), peu de prise en compte des savoirs traditionnels dans les de connaissances et analyses disponibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer une capacité de production et de partage des connaissances</li> <li>• Capitaliser les connaissances disponibles (y compris les savoir traditionnels)</li> <li>• Partager/organiser la connaissance disponible</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DRDR</li> <li>• Direction régionale de l'envir</li> <li>• Division régionale de l'hydraulique</li> <li>• Division régionale de l'hydraulique</li> <li>• ANSD – agence de régionale</li> <li>• ISRA (quid ouverture antenne)</li> <li>• Société civile</li> <li>• Région médicale/Districts sanitaires</li> <li>•</li> </ul>



## ANNEXE 6 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE KEDOUGOU

N°	Fonction	Personnes et contacts
1	Gouverneur de la région de Kédougou	M. Ndaw
2	ANPEJ de la région de Kédougou	Lamine Camara, 77 554 90 45 <a href="mailto:camoulmlc@yahoo.fr">camoulmlc@yahoo.fr</a>
3	Inspection régionale des Eaux et forêts	Lieutenant Seck, 77 178 22 92
4	Division régionale du développement rural (Dir. Adj.)	Ngom, 77 308 24 20
5	District sanitaire du département de Kédougou	Dr. Serigne Modou Faye, 77 105 66 97
6	Conseil départemental de Kédougou	SG, Boubacar Cissokho Tel :
7	1 <sup>er</sup> Adj. Maire de la Commune de Kédougou	Olivier Bangar, 77 562 16 87
8	Maire de la Commune d'Ethiolo	Lamarana Ndiaye, 77 379 53 72
9	Commune de Médina Baffé	
10	Agence régionale de développement, Planification	Adama Ba,
11	Vice-PR, Conseil départemental de la jeunesse de Kédougou	Haby Sy, 78 169 85 06
12	PR Association pour la protection et la préservation de l'environnement (APPE)	Assane Ba, 77 212 36 21
13	Directeur de la logistique du Bio-Parc	Mohamed Baba Touré, 77 531 30 74
14	Union des jeunes de la commune de Kédougou (UJCK)	Ibrahima Diallo,
15	SG de l'ODCAV	Coliba Samoura 77 721 88 76
16	Administrateur de site	Souleymane Camara,
17	Club des jeunes filles de Kédougou	Fanta Bayo,
18	Conseil communal de la jeunesse et ASC Wutang Club	Cheikhou Tounkara,
19	PR Association des minorités (AME)	Boubou Samoura,
20	Chef de Tomboulma de Vélingara	Yoro Camara, 77 987 36 99
21	Orpailleur, membre du GIE Jokéré Endang	Boubacar minthé, 77 628 04 60
22	Sage résident au village d'Ethiowar	Omar Keita
23	Coalition Niu Yok, Promoteur Kedoudou7.com et Kedougou.tv	Abdoulaye Barro, 77 669 27 08
24	Proviseur Lycée technique	
25	Centre culturel régional	
26	Cambre de commerce	

## ANNEXE 7 : COURRIER DE REVENDICATION ADRESSE PAR L'ASSOCIATION DES ELEVES ET ETUDIANTS DE KEDOUGOU A L'ATTENTION DES AUTORITES LOCALES ET DES SOCIETES MINIERES



## BIBLIOGRAPHIE

- AME, 2016. *Livret de l'Association des Minorités Ethniques (AME)*, 2016. Quatre ethnies minoritaires du Sénégal oriental : Traditions d'aujourd'hui, 28 pages.
- ANSD, 2021. *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages au Sénégal*. Rapport final, septembre 2021, 181 pages.
- ANSD, Projections 2021 – <http://www.ansd.sn>
- ANSD, 2019. *Situation économique et sociale (SES) de la région de Kédougou*, Edition 2019, 145 pages. <http://www.ansd.sn>
- ANSD, 2018. *Rapport de l'enquêtes sur l'emploi, la rémunération, et les heures de travail au Sénégal* (EERH 2018), 39 pages.
- ANSD 2018 : Rapport de l'étude monographique sur l'orpaillage au Sénégal, juillet 2018, 48 pages.
- ANSD, 2017. Rapport global du recensement général des entreprises. RGE 2016, Janvier 2017, 101 pages.
- CICODEV, 2021. Situation de référence de la Couverture maladie universelle dans les départements de Fatick, Kédougou, Ranérou, Rufisque, et Sédhiou. Rapport 'enquête, CICODEV Afrique, février 2021, 23 pages.
- CICODEV, 2021. Effectivité du programme national de Bourse de sécurité familiale dans les départements de Fatick, Kédougou, Ranérou, Rufisque et Sédhiou. Rapport d'enquête, CICODEV Afrique, août 2021, 25 pages.
- CRA Musée de l'Homme, 1985. Les habitants du département de Kédougou, Sénégal. Edité par le Centre de Recherches Anthropologiques du Musée de l'Homme, 11ème Colloque de Kédougou, 1985.
- FAYE Iba Mar, Ousmane NIANG, Pierre SOULIER, Mélanie CANINO, Camille PAQUET, 2022 « Enjeux de citoyenneté et de participation citoyenne de la jeunesse au Sénégal », AFD.
- Ferry, M-P. 1985 : Les Bédik, In : CRA Musée de l'Homme, Les habitants du département de Kédougou, Sénégal, pp. 36-44.
- Géraud Magrin, Livier ninot, « Les zones soudaniennes du Tchad et du Sénégal : deux Sud enclavés entre mondialisation et marginalisation », in Espace, populations, sociétés, 2005-1, pp. 15-30.
- Gessain, M. 1985, « Les Bassari » In : CRA Musée de l'Homme, Les habitants du département de Kédougou, Sénégal, pp. 23-35
- Gessain, Monique et de Lestrangé, Marie-Thérèse (1980). Tenda 1980 : Badyaranké, Bassari, Bédik, Boin, Coniagui. Mémoires de la société des africanistes, 178 pages.
- Isabelle Greig, « Le Sénégal Oriental à l'aube du développement minier », EchoGéo [En ligne], 8 | 2009
- Le Bon G. « Kédougou : aspects de l'histoire et de la situation socio-économique actuelle ».. In: Cahiers du Centre de recherches anthropologiques, XI° Série. Tome 8 fascicule 3-4, 1965. pp. 167-230;
- Lestrangé (de) B. « Établissement d'une carte ethnique des villages du département de Kédougou (Sénégal oriental) », 1965.. In: Cahiers du Centre de recherches anthropologiques, XII° Série. Tome 2 fascicule 1-2, 1967. pp. 115-124

- Observatoire africain du religieux (LASPAD-UGB), Le péril djihadiste à l'épreuve de l'Islam Sénégalais, janvier 2017.
- OIM, 2019, Gold fevers in Senegal. Analysis of migration profiles and dynamics in the Kedougou Region.
- Ollivier Théa, Le Sénégal redoute la contagion djihadiste à ses frontières (lemonde.fr), 24 février 2021.
- Ollivier Théa, Sénégal : à Kédougou, l'emploi manque sur des terres remplies d'or (lemonde.fr), 10 juin 2021.
- Timbuktu Institute, Konrad Adenauer Stiftung, « Défis transnationaux et sécuritaires aux frontières Guinée, Mali, Sénégal : entre vulnérabilités et résiliences. Cas de la région de Kédougou », février 2021.
- Rosa Luxemburg Stiftung West Africa, Les enjeux de la radicalisation islamiste au Sénégal – interview avec Bakary Sambe, International Politics Africa and the World 04/2016.
- République du Sénégal, Loi n° 2016-32 du 08 novembre 2016.
- République du Sénégal, Loi n°2013-10 du 28 décembre 2013.
- Sébastien Larrue, « Le Parc National du Niokolo-Koba : un exemple de rupture entre le milieu et la société mandingue (Sénégal Oriental) ? », Les Cahiers d'Outre-Mer [En ligne], 218 | Avril-Juin 2002, mis en ligne le 13 février 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/1076> ; DOI : 10.4000/com.1076
- Toupane, Maurice Paulin ; Adja Khadidiatou Faye ; Aissatou Kanté ; Mouhamadou Kane ; Moussa Ndour ; Chérif Sow ; Bachir Ndaw ; Tabara Cissokho ; et Younoussa Ba. (2021). Prévenir l'extrémisme violent au Sénégal : les menaces liées à l'exploitation aurifère. Rapport de l'Institut d'Études de Sécurité (ISS) et Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS), Décembre 2021, 35 pages.
- Wybo Constance, « Le Sénégal : risques et enjeux transnationaux à l'épreuve des économies criminelles », Institut d'Études de Géopolitique Appliquée, Paris, 15 juin 2021.